

R-co LUX

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel vérifié au 31/12/22

R.C.S. Luxembourg B 192 374

R-co LUX

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Organisation et administration | 3 |
| Rapport du Conseil d'administration | 5 |
| Rapport d'audit | 6 |
| État consolidé des actifs nets au 31/12/22 | 10 |
| État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/22 | 11 |
| R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION | 12 |
| RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA | 18 |
| R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO | 24 |
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022) | 30 |
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO | 34 |
| R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS | 40 |
| R-CO LUX VALOR | 51 |
| VITAL FLEX PATRIMOINE | 58 |
| R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL | 64 |
| R-CO LUX WM MENARA | 70 |
| R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT | 76 |
| R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND | 83 |
| SECAFI | 90 |
| Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés | 97 |
| Autres notes aux états financiers | 101 |
| Informations supplémentaires non vérifiées | 112 |

Toute référence à un fonds dans le présent document ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire des actions de ce fonds. Aucune souscription ne doit être effectuée sur la seule base du rapport financier. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du Prospectus ou du Document d'information clés pour l'investisseur (DICI) en vigueur et des derniers rapports annuel et semestriel. Veuillez également prendre connaissance des Facteurs de risque décrits dans le Prospectus.

R-co LUX

Organisation et administration

| | |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Siège social | 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg |
| Conseil d'administration | Pierre Baudard (Président) Rothschild & Co Asset Management Europe Paris, France Etienne Rouzeau Rothschild & Co Asset Management Europe Paris, France Joerg Kopp Rothschild & Co Bank AG Zurich, Suisse |
| Société de gestion | Rothschild & Co Investment Managers 33, rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg |
| Conseil d'administration de la Société de gestion | Victor Decrion, Chief Operating Officer, Five Arrows Managers SAS (jusqu'au 22/12/2022) Jean de Courrèges, Administrateur indépendant Francis Carpenter, Administrateur indépendant Joerg Kopp, Responsable d'Investment Solutions, Rothschild & Co Bank AG Aldo di Rienzo CFO - Merchant Banking, N.M. Rothschild & Sons Limited Christian Lowe, Conducting Officer, Rothschild & Co Investment Managers Xavier Monnereau, Conducting Officer, Rothschild & Co Investment Managers John Malik, Co-COO Wealth Management, N.M. Rothschild & Sons Limited |
| Gestionnaires financiers | Amundi Asset Management 90, boulevard Pasteur 75015 Paris, France AXA Investment Managers Paris Tour Majunga, La Défense 9 6 Place de la Pyramide 92800 Puteaux France Innocap Global Investment Management (Ireland) Limited (jusqu'au 30/01/2022) Embassy House, Herbert Park Lane Ballsbridge, Dublin 4, Irlande Alma Capital Investment Management (à partir du 01/02/2022) 5, rue Aldrigen L-1118 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg Massena Partners, Succursale de Paris 78, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris France Rothschild & Co Asset Management Europe 29, avenue de Messine 75008 Paris France Rothschild & Co Bank AG Zollikerstrasse, 181 8034 Zurich, Suisse |

R-co LUX

Organisation et administration

Rothschild & Co Wealth Management UK Limited
New Court
St Swithin's Lane
London, EC4N 8AL, Royaume-Uni

Rothschild Martin Maurel
29 avenue de Messine
75008 Paris
France

Gestionnaire financier délégué

BDL Capital Management
24 rue du Rocher 75008 Paris
France

Conseillers financiers

Finaccess Advisors, LLC
1111, Brickell Avenue
Suite 2300
Miami, FL 33131, États-Unis

Vitalepargne
16 Rue de l'Académie
14000 Caen
France

Massena Partners, Succursale de Paris
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris, France

Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Administrateur, Agent payeur, Agent de domiciliation, Agent facilitateur et Agent de registre et de transfert

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Conseiller juridique

Elvinger Hoss Prussen
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Rapport du Conseil d'administration

L'économie mondiale a fait face à de nombreuses difficultés en 2022, avec une chute à deux chiffres des actions et des obligations, ces dernières enregistrant leur plus mauvais rendement sur une année civile. L'activité économique a ralenti - les États-Unis ont connu une brève récession technique au cours du premier semestre - dans un contexte de hausse de l'inflation et de forte augmentation des taux d'intérêt. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a bouleversé les marchés des matières premières - notamment l'énergie - a confronté le marché de capitaux à un risque nouveau et mal connu.

Sur les marchés boursiers, les gains de nombreux gagnants de l'après-pandémie ont été annulés en 2022 : les actions américaines et les titres de croissance ont tiré le marché vers le bas, ce dernier groupe étant dominé par de nombreuses valeurs technologiques populaires. Si les valeurs défensives se sont bien comportées, les meilleures performances sont à mettre à l'actif de certains titres « cycliques » et « décotés ». Les actions pétrolières ont notamment accru leurs gains cette année et le Royaume-Uni a également enregistré de bonnes performances. Les devises ont été au centre de l'attention, le dollar américain étant dopé par un sentiment fragile et l'élargissement des différentiels de taux d'intérêt.

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'année a été historiquement défavorable pour les investisseurs obligataires, compte tenu de la réévaluation significative des rendements en réponse à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Les obligations d'État des marchés développés ont annulé les gains nominaux engrangés ces 12 dernières années. Les obligations d'entreprises n'ont guère fait mieux, la hausse des rendements courants ayant été contrebalancée par une mauvaise performance au niveau des prix.

L'inflation a été au centre des préoccupations des investisseurs pendant la majeure partie de l'année. La combinaison de deux grands chocs négatifs au niveau de l'offre - les perturbations antérieures liées au Covid-19 et la pénurie d'énergie consécutive à l'offensive russe - a poussé les taux d'inflation globale vers des sommets pluridécennaux dans de nombreux pays développés. Les principales banques centrales ont réagi tardivement en effectuant le resserrement le plus rapide depuis le début des années 1980, soit une hausse des taux de près de trois points et demi de pourcentage dans les économies développées au cours de l'année 2022. La Réserve fédérale américaine et la Banque d'Angleterre ont également entamé un processus de réduction de leurs bilans élargis (« resserrement quantitatif ») et la Banque centrale européenne semble prête à leur emboîter le pas au début de l'année 2023.

L'attaque désastreuse de l'Ukraine n'a pas été pas le seul développement géopolitique inquiétant. Une menace encore plus grande pour la sécurité mondiale est apparue avec l'intensification des tensions découlant des revendications chinoises sur le territoire de Taïwan. En revanche, le dysfonctionnement politique au Royaume-Uni, intense bien qu'apparemment bref, qui a fait suite à l'arrivée et au départ de Liz Truss au poste de Premier ministre et à une initiative budgétaire mal conçue mais de courte durée, a eu un impact moindre. La hausse des rendements des Gilts et la dépréciation de la livre sterling (qui a atteint un plus bas intra-journalier record par rapport au dollar) se sont inversées à la fin de l'année.

Pour l'avenir, les nuages économiques semblent se dissiper : l'inflation a commencé à ralentir, les taux d'intérêt se rapprochent peut-être de leur pic et l'économie mondiale a bien résisté. Dans le même temps, les valorisations des actions sont proches du niveau neutre et même celles des obligations semblent moins tendues que depuis de nombreuses années.

Luxembourg, le 18 avril 2023

Les informations contenues dans le rapport sont historiques et ne préjugent pas des résultats futurs.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de **R-co Lux**

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de R-co Lux (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets de chacun des compartiments au 31 décembre 2022 ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2022 ;
- l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds et l'état des opérations et des variations des actifs nets de chacun des compartiments pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes aux états financiers – le détail des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et aux Normes internationales d'audit (« NIA »), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et de ces NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section de notre rapport intitulée « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer la base de notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, incluant les Normes internationales d'indépendance, du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA »), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations incluent les informations contenues dans le rapport annuel mais pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre avis sur ces états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de considérer si elles sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg en la matière et du contrôle interne que le Conseil d'administration du Fonds jugera nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant aucune anomalie majeure, frauduleuse ou involontaire.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre ses activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;



- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un quelconque de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser ses activités ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 18 avril 2023

Sébastien Sadzot

R-co LUX
États financiers consolidés

R-co LUX

État consolidé des actifs nets au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|--------------------|
| Actifs | | 904.634.765 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 858.283.239 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 803.261.617 |
| Options (positions longues) à la valeur de marché | 2,5 | 88.346 |
| <i>Options achetées au coût d'acquisition</i> | | 153.950 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 43.795.735 |
| À recevoir sur souscriptions | | 2.866 |
| À recevoir sur swaps | | 1.841.450 |
| Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme | 2,6 | 26.486 |
| Plus-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | 182.400 |
| Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres | | 73.373 |
| Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres | | 338.399 |
| Autres intérêts à recevoir | | 2.471 |
| Passifs | | 12.183.170 |
| Options (positions courtes) à la valeur de marché | 2,5 | 13.737 |
| <i>Options vendues au coût d'acquisition</i> | | 46.996 |
| Découverts bancaires | | 1.369.320 |
| À payer sur rachats | | 92.433 |
| À payer sur swaps | | 207.938 |
| Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme | 2,6 | 9.119.238 |
| Moins-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | 125.344 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 869.490 |
| Commissions de performance à payer | 3 | 271.388 |
| Autres intérêts à payer | | 80 |
| Autres passifs | | 114.202 |
| Valeur nette d'inventaire | | 892.451.595 |

R-co LUX

État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|
| Revenus | | 9.711.414 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 7.621.844 |
| Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets | | 1.337.661 |
| Intérêts reçus sur les swaps | | 371.421 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 360.689 |
| Autres revenus | | 19.798 |
| Dépenses | | 9.695.343 |
| Commissions de la Société de gestion | | 8.287.301 |
| Commission de performance | 3 | 271.388 |
| Commissions de dépositaire | | 147.353 |
| Frais juridiques | | 9.327 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 185.359 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 92.788 |
| Intérêts payés sur swaps | | 94.118 |
| Frais bancaires | | 347 |
| Autres dépenses | 7 | 607.362 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 16.070 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 23.133.873 |
| - options | 2,5 | -5.670.503 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | 759.497 |
| - contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | -2.649.313 |
| - CFD | 2,8 | -1.391.255 |
| - swaps | | 9.580.600 |
| - change | 2,3 | 2.225.515 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 26.004.484 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -131.137.224 |
| - options | 2,5 | 2.724.779 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -11.620.298 |
| - contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | -164.959 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -114.193.218 |
| Dividendes distribués | 6 | -11.265 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 309.892.348 |
| Souscriptions d'actions de distribution | | 388.884 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -246.470.514 |
| Rachats d'actions de distribution | | -10.098.868 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -60.492.633 |
| Réévaluation de la VNI consolidée d'ouverture | | 33.233.310 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 919.710.918 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 892.451.595 |

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

État des actifs nets au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|----------------------------------------------|------|------------------|
| Actifs | | 4.064.248 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 4.053.838 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 4.663.014 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 10.410 |
| Autres intérêts à recevoir | | 0 |
| Passifs | | 3.792 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 3.075 |
| Autres passifs | | 717 |
| Valeur nette d'inventaire | | 4.060.456 |

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|------------------|
| Revenus | | 40.139 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 40.107 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 32 |
| Dépenses | | 24.347 |
| Commissions de la Société de gestion | | 21.792 |
| Commissions de dépositaire | | 424 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 2.078 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 45 |
| Autres dépenses | 7 | 8 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 15.792 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | -3.175 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 12.616 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -570.333 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -557.716 |
| Rachats d'actions de distribution | | -13.659 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -571.375 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 4.631.832 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 4.060.456 |

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|------------------|------------------|------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 4.060.456 | 4.631.832 | 4.527.361 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 3.597 | 3.597 | 3.592 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 939,31 | 1.068,04 | 1.034,98 |
| Actions de distribution de Classe D EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 794 | 809 | 851 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 858,59 | 976,26 | 950,96 |
| Dividende par action | | - | 5,02 | 8,95 |

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 3.597 | 0 | 0 | 3.597 |
| Actions de distribution de Classe D EUR | 809 | 0 | 15 | 794 |

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 4.053.838 | 99,84 |
| R-CO 4CHANGE MODERATE ALLOCATION MF EUR | EUR | 4.596 | 4.053.838 | 99,84 |
| Total du portefeuille-titres | | | 4.053.838 | 99,84 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 10.410 | 0,25 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -3.791 | (0,09) |
| Total | | | 4.060.456 | 100,00 |

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

État des actifs nets au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|---------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Actifs | | 99.057.230 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 87.627.711 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | <i>94.576.776</i> |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 9.569.843 |
| À recevoir sur swaps | | 1.841.450 |
| Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres | | 18.099 |
| Autres intérêts à recevoir | | 126 |
| Passifs | | 839.558 |
| À payer sur swaps | | 207.938 |
| Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme | 2,6 | 343.379 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 176.277 |
| Commissions de performance à payer | 3 | 95.057 |
| Autres passifs | | 16.907 |
| Valeur nette d'inventaire | | 98.217.672 |

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------|
| Revenus | | 2.910.605 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 2.511.564 |
| Intérêts reçus sur les swaps | | 371.421 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 26.992 |
| Autres revenus | | 629 |
| Dépenses | | 2.749.663 |
| Commissions de la Société de gestion | | 2.129.929 |
| Commission de performance | 3 | 95.057 |
| Commissions de dépositaire | | 17.306 |
| Frais juridiques | | 154 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 39.647 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 41.416 |
| Intérêts payés sur swaps | | 94.118 |
| Frais bancaires | | 16 |
| Autres dépenses | 7 | 332.021 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 160.942 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 834.864 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -58.754 |
| - CFD | 2,8 | -1.391.255 |
| - swaps | | 9.580.600 |
| - change | 2,3 | 76.059 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 9.202.456 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -9.434.637 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -526.490 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -758.671 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 11.889.924 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -25.616.546 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -14.485.293 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 112.702.964 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 98.217.672 |

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 98.217.672 | 112.702.964 | 96.438.590 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 711.357 | 821.720 | 766.208 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 109,95 | 109,91 | 99,51 |
| Actions de capitalisation de Classe I EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 177.518 | 199.981 | 200.427 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 112,68 | 111,97 | 100,76 |

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 821.720 | 89.380 | 199.742 | 711.358 |
| Actions de capitalisation de Classe I EUR | 199.981 | 19.904 | 42.367 | 177.518 |

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé | | | 87.620.586 | 89,21 |
| Actions | | | 87.620.586 | 89,21 |
| Danemark | | | 3.117.089 | 3,17 |
| A.P. MOELLER-MAERSK A/S -B- | DKK | 1.484 | 3.117.089 | 3,17 |
| France | | | 45.959.804 | 46,79 |
| ARKEMA SA | EUR | 23.310 | 1.955.243 | 1,99 |
| BNP PARIBAS SA | EUR | 74.734 | 3.979.586 | 4,05 |
| CIE DE SAINT-GOBAIN | EUR | 72.830 | 3.324.690 | 3,39 |
| EIFFAGE | EUR | 79.493 | 7.306.997 | 7,44 |
| ELIOR GROUP | EUR | 688.175 | 2.270.978 | 2,31 |
| ENGIE SA | EUR | 279.974 | 3.748.292 | 3,82 |
| PUBLICIS GROUPE | EUR | 48.899 | 2.905.579 | 2,96 |
| REXEL SA | EUR | 164.498 | 3.033.343 | 3,09 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 68.923 | 4.042.334 | 4,12 |
| VERALLIA SASU | EUR | 63.948 | 2.025.873 | 2,06 |
| VINCI SA | EUR | 84.058 | 7.841.771 | 7,98 |
| VIVENDI SA | EUR | 395.459 | 3.525.122 | 3,59 |
| Allemagne | | | 12.470.134 | 12,70 |
| ALLIANZ SE REG SHS | EUR | 5.749 | 1.154.974 | 1,18 |
| HEIDELBERGCEMENT AG | EUR | 19.729 | 1.051.161 | 1,07 |
| MERCEDES-BENZ GROUP | EUR | 60.615 | 3.721.761 | 3,79 |
| RWE AG | EUR | 73.366 | 3.051.292 | 3,11 |
| SIEMENS AG REG | EUR | 26.928 | 3.490.946 | 3,55 |
| Irlande | | | 2.183.210 | 2,22 |
| DOLE | USD | 241.454 | 2.183.210 | 2,22 |
| Italie | | | 10.779.315 | 10,97 |
| ASSICURAZIONI GENERALI SPA | EUR | 117.750 | 1.956.416 | 1,99 |
| SAFILO - AZ. POST RAGGRUPPAMENTO | EUR | 3.493.387 | 5.316.935 | 5,41 |
| TELECOM ITALIA | EUR | 16.208.802 | 3.505.964 | 3,57 |
| Jersey | | | 732.293 | 0,75 |
| GLENCORE PLC | GBP | 117.619 | 732.293 | 0,75 |
| Pays-Bas | | | 9.484.400 | 9,66 |
| AIRBUS SE | EUR | 22.062 | 2.449.323 | 2,49 |
| JDE PEET S BV | EUR | 126.632 | 3.421.597 | 3,48 |
| JUST EAT TAKEAWAY.COM N.V | EUR | 182.961 | 3.613.480 | 3,68 |
| Norvège | | | 2.894.340 | 2,95 |
| EQUINOR ASA | NOK | 86.497 | 2.894.340 | 2,95 |
| Organismes de placement collectif | | | 7.125 | 0,01 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 7.125 | 0,01 |
| France | | | 7.125 | 0,01 |
| BNP PARIBAS MOIS ISR FCP | EUR | 0 | 7.125 | 0,01 |
| Total du portefeuille-titres | | | 87.627.711 | 89,22 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 9.569.843 | 9,74 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | 1.020.117 | 1,04 |
| Total | | | 98.217.672 | 100,00 |

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

État des actifs nets au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|----------------------------------------------|------|------------------|
| Actifs | | 6.602.353 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 6.582.203 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 6.691.614 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 20.150 |
| Passifs | | 4.508 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 3.346 |
| Autres passifs | | 1.162 |
| Valeur nette d'inventaire | | 6.597.845 |

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Revenus | | 160.748 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 160.700 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 47 |
| Dépenses | | 36.691 |
| Commissions de la Société de gestion | | 32.228 |
| Commissions de dépositaire | | 748 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 3.594 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 102 |
| Autres dépenses | 7 | 21 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 124.057 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | -92.984 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 31.072 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -1.042.339 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -1.011.267 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 3.081.724 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -2.796.555 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -726.097 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 7.323.942 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 6.597.845 |

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|------------------|------------------|------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 6.597.845 | 7.323.942 | 5.234.767 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 1.823 | 1.823 | 1.823 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 1.153,51 | 1.282,30 | 1.021,29 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 4.537 | 4.555 | 3.892 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 990,68 | 1.094,69 | 866,66 |

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 1.823 | 0 | 0 | 1.823 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | 4.555 | 2.883 | 2.900 | 4.537 |

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 6.582.203 | 99,76 |
| R-CO CONVICTION EURO MF EUR | EUR | 6.451 | 6.582.203 | 99,76 |
| Total du portefeuille-titres | | | 6.582.203 | 99,76 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 20.150 | 0,31 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -4.508 | (0,07) |
| Total | | | 6.597.845 | 100,00 |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)

R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|
| Revenus | | 4.190 |
| Autres revenus | | 4.190 |
| Dépenses | | 2.290 |
| Commissions de la Société de gestion | | 1.855 |
| Commissions de dépositaire | | 71 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 357 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 7 |
| Autres dépenses | 7 | 0 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 1.900 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | -83.248 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | -81.349 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | 76.093 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -5.256 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -1.329.958 |
| Rachats d'actions de distribution | | -7.856.715 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -9.191.929 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 9.191.929 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | - |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|-----|----------|-----------|-----------|
| Total des actifs nets | EUR | - | 9.191.929 | 1.824.255 |
| Actions de distribution de Classe D EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | - | 172 | 172 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | - | 863,62 | 887,12 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | - | 1.345 | 1.274 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | - | 989,28 | 995,61 |
| Actions de distribution de Classe PB EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | - | 8.568 | 437 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | - | 900,26 | 924,93 |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de distribution de Classe D EUR | 172 | 0 | 172 | 0 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | 1.345 | 0 | 1.345 | 0 |
| Actions de distribution de Classe PB EUR | 8.568 | 0 | 8.568 | 0 |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

État des actifs nets au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|----------------------------------------------|------|-------------------|
| Actifs | | 16.486.285 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 16.440.424 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 17.717.212 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 45.859 |
| Autres intérêts à recevoir | | 2 |
| Passifs | | 6.821 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 4.360 |
| Autres passifs | | 2.460 |
| Valeur nette d'inventaire | | 16.479.464 |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|
| Revenus | | 193.588 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 193.516 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 72 |
| Dépenses | | 48.826 |
| Commissions de la Société de gestion | | 41.754 |
| Commissions de dépositaire | | 1.252 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 5.318 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 482 |
| Autres dépenses | 7 | 20 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 144.761 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | -157.034 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | -12.273 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -1.622.544 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -1.634.816 |
| Dividendes distribués | 6 | -11.265 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 6.612.446 |
| Souscriptions d'actions de distribution | | 388.884 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -5.890.626 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -535.378 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 17.014.842 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 16.479.464 |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 16.479.464 | 17.014.842 | 19.586.257 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 2.809 | 2.809 | 2.809 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 969,17 | 1.119,15 | 1.111,64 |
| Actions de distribution de Classe D EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 914 | 556 | 679 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 857,47 | 1.002,66 | 1.008,89 |
| Dividende par action | | 11,88 | 13,08 | 10,51 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 12.740 | 11.395 | 13.828 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 989,90 | 1.140,12 | 1.129,53 |
| Actions de distribution de Classe PB EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 400 | 305 | 150 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 904,52 | 1.058,37 | 1.064,86 |
| Dividende par action | | 15,27 | 16,44 | 13,18 |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 2.809 | 0 | 0 | 2.809 |
| Actions de distribution de Classe D EUR | 556 | 358 | 0 | 914 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | 11.395 | 6.764 | 5.418 | 12.740 |
| Actions de distribution de Classe PB EUR | 305 | 95 | 0 | 400 |

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 16.440.424 | 99,76 |
| R-CO EURO CREDIT MF EUR | EUR | 19.320 | 16.440.424 | 99,76 |
| Total du portefeuille-titres | | | 16.440.424 | 99,76 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 45.859 | 0,28 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -6.819 | (0,04) |
| Total | | | 16.479.464 | 100,00 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

État des actifs nets au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|
| Actifs | | 99.254.265 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 92.867.589 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 91.864.737 |
| Options (positions longues) à la valeur de marché | 2,5 | 88.346 |
| <i>Options achetées au coût d'acquisition</i> | | 153.950 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 6.106.839 |
| Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme | 2,6 | 26.486 |
| Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres | | 8.254 |
| Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres | | 156.517 |
| Autres intérêts à recevoir | | 234 |
| Passifs | | 1.540.033 |
| Options (positions courtes) à la valeur de marché | 2,5 | 13.737 |
| <i>Options vendues au coût d'acquisition</i> | | 46.996 |
| Découverts bancaires | | 1.175.387 |
| Moins-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | 125.344 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 210.312 |
| Autres intérêts à payer | | 79 |
| Autres passifs | | 15.175 |
| Valeur nette d'inventaire | | 97.714.232 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------|
| Revenus | | 1.169.812 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 723.946 |
| Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets | | 412.587 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 33.101 |
| Autres revenus | | 178 |
| Dépenses | | 855.073 |
| Commissions de la Société de gestion | | 718.417 |
| Commissions de dépositaire | | 17.227 |
| Frais juridiques | | 8.818 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 39.150 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 36.772 |
| Frais bancaires | | 329 |
| Autres dépenses | 7 | 34.360 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 314.739 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | -63.899 |
| - options | 2,5 | 254.979 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -116.946 |
| - contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | -2.649.313 |
| - change | 2,3 | 124.320 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | -2.136.120 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -10.500.400 |
| - options | 2,5 | -29.178 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | 44.073 |
| - contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | -347.359 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -12.968.984 |
| Rachats d'actions de distribution | | -2.228.494 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -15.197.478 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 112.911.710 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 97.714.232 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|------------------------------------------------|------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 97.714.232 | 112.911.710 | 100.174.874 |
| Actions de distribution de Classe B EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 27.742 | 28.321 | 28.263 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 3.522,27 | 3.986,85 | 3.544,38 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-----------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de distribution de Classe B EUR | 28.321 | 0 | 579 | 27.742 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé | | | 50.405.315 | 51,58 |
| Actions | | | 21.601.427 | 22,11 |
| Autriche | | | 138.640 | 0,14 |
| BAWAG GROUP AG | EUR | 1.718 | 85.556 | 0,09 |
| WIENERBERGER AG | EUR | 2.353 | 53.084 | 0,05 |
| Belgique | | | 572.160 | 0,59 |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV | EUR | 5.892 | 331.543 | 0,34 |
| KBC GROUPE SA | EUR | 1.838 | 110.427 | 0,11 |
| SOLVAY | EUR | 633 | 59.793 | 0,06 |
| UCB | EUR | 957 | 70.397 | 0,07 |
| Finlande | | | 396.835 | 0,41 |
| KONE OYJ -B- | EUR | 2.131 | 102.927 | 0,11 |
| METSO OUTOTEC OYJ | EUR | 13.106 | 125.975 | 0,13 |
| NESTE | EUR | 2.156 | 92.751 | 0,09 |
| NOKIA OYJ | EUR | 17.375 | 75.182 | 0,08 |
| France | | | 8.056.622 | 8,25 |
| AIR LIQUIDE NOM. PRIME FIDELITE | EUR | 1.406 | 186.154 | 0,19 |
| AIR LIQUIDE SA | EUR | 3.030 | 401.172 | 0,41 |
| ALSTOM SA | EUR | 3.940 | 89.911 | 0,09 |
| AMUNDI SA | EUR | 1.034 | 54.802 | 0,06 |
| ATOS SE | EUR | 1.578 | 14.221 | 0,01 |
| AXA SA | EUR | 12.091 | 315.031 | 0,32 |
| BIOMERIEUX SA | EUR | 1.300 | 127.296 | 0,13 |
| BNP PARIBAS SA | EUR | 11.125 | 592.406 | 0,61 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 7.677 | 188.931 | 0,19 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 1.818 | 283.517 | 0,29 |
| CARREFOUR SA | EUR | 7.090 | 110.888 | 0,11 |
| CIE DE SAINT-GOBAIN | EUR | 3.407 | 155.530 | 0,16 |
| CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN | EUR | 4.500 | 116.933 | 0,12 |
| CREDIT AGRICOLE SA | EUR | 12.160 | 119.545 | 0,12 |
| DANONE SA | EUR | 2.562 | 126.127 | 0,13 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 5.000 | 167.475 | 0,17 |
| EIFFAGE | EUR | 601 | 55.244 | 0,06 |
| ENGIE SA | EUR | 2.390 | 31.997 | 0,03 |
| ESSILORLUXOTTICA SA | EUR | 1.971 | 333.493 | 0,34 |
| FAURECIA | EUR | 5.546 | 78.365 | 0,08 |
| KERING | EUR | 198 | 94.149 | 0,10 |
| L'OREAL SA | EUR | 1.413 | 471.377 | 0,48 |
| LEGRAND SA | EUR | 1.961 | 146.722 | 0,15 |
| ORANGE | EUR | 7.768 | 72.095 | 0,07 |
| PUBLICIS GROUPE | EUR | 3.480 | 206.782 | 0,21 |
| REMY COINTREAU | EUR | 1.083 | 170.681 | 0,17 |
| SAFRAN SA | EUR | 1.425 | 166.611 | 0,17 |
| SANOFI | EUR | 5.873 | 527.630 | 0,54 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 4.538 | 593.207 | 0,61 |
| SEB SA | EUR | 1.904 | 148.988 | 0,15 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 5.294 | 124.303 | 0,13 |
| SODEXO SA | EUR | 2.219 | 198.556 | 0,20 |
| THALES | EUR | 675 | 80.528 | 0,08 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 16.089 | 943.620 | 0,97 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT SA | EUR | 5.295 | 127.080 | 0,13 |
| VINCI SA | EUR | 3.068 | 286.214 | 0,29 |
| WORLDLINE SA | EUR | 4.080 | 149.042 | 0,15 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|-----------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Allemagne | | | 3.055.047 | 3,13 |
| ADIDAS AG NAMEN AKT | EUR | 423 | 53.916 | 0,06 |
| ALLIANZ SE REG SHS | EUR | 2.434 | 488.991 | 0,50 |
| BASF SE REG SHS | EUR | 2.165 | 100.434 | 0,10 |
| BEIERSDORF AG | EUR | 983 | 105.378 | 0,11 |
| DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS | EUR | 489 | 78.925 | 0,08 |
| DEUTSCHE POST AG REG SHS | EUR | 9.577 | 336.919 | 0,34 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS | EUR | 35.517 | 661.966 | 0,68 |
| HENKEL AG & CO KGAA PFD | EUR | 1.118 | 72.692 | 0,07 |
| INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS | EUR | 6.460 | 183.658 | 0,19 |
| MERCEDES-BENZ GROUP | EUR | 1.757 | 107.880 | 0,11 |
| PROSIEBENSAT.1 NAMEN-AKT | EUR | 10.143 | 84.694 | 0,09 |
| PUMA AG | EUR | 1.427 | 80.911 | 0,08 |
| SAP AG | EUR | 3.589 | 345.944 | 0,35 |
| SIEMENS AG REG | EUR | 2.280 | 295.579 | 0,30 |
| VOLKSWAGEN AG VORZ.AKT | EUR | 491 | 57.162 | 0,06 |
| Irlande | | | 777.977 | 0,80 |
| CRH PLC | EUR | 4.403 | 162.955 | 0,17 |
| KERRY GROUP -A- | EUR | 2.325 | 195.858 | 0,20 |
| LINDE PLC | EUR | 805 | 245.887 | 0,25 |
| RYANAIR HLDGS | EUR | 10.424 | 127.277 | 0,13 |
| SMURFIT KAPPA PLC | EUR | 1.331 | 45.999 | 0,05 |
| Italie | | | 1.532.248 | 1,57 |
| ASSICURAZIONI GENERALI SPA | EUR | 6.109 | 101.501 | 0,10 |
| ENI SPA | EUR | 9.159 | 121.686 | 0,12 |
| ERG SPA | EUR | 5.394 | 156.210 | 0,16 |
| FINECOBANK | EUR | 18.300 | 284.016 | 0,29 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 160.969 | 334.494 | 0,34 |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 2.700 | 93.582 | 0,10 |
| SNAM SPA | EUR | 40.827 | 184.824 | 0,19 |
| TERNA SPA | EUR | 20.000 | 138.000 | 0,14 |
| UNICREDIT SPA REGS | EUR | 8.886 | 117.935 | 0,12 |
| Luxembourg | | | 154.282 | 0,16 |
| ARCELORMITTAL SA | EUR | 6.278 | 154.282 | 0,16 |
| Pays-Bas | | | 2.731.907 | 2,80 |
| ADYEN --- PARTS SOCIALES | EUR | 50 | 64.420 | 0,07 |
| AIRBUS SE | EUR | 3.732 | 414.327 | 0,42 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 2.310 | 1.163.778 | 1,19 |
| DSM KONINKLIJKE | EUR | 1.389 | 158.763 | 0,16 |
| KONINKLIJKE KPN NV | EUR | 101.984 | 294.734 | 0,30 |
| STELLANTIS N.V.-BEARER & REGISTERED SHS | EUR | 29.592 | 392.637 | 0,40 |
| STMICROELECTRONICS | EUR | 5.089 | 167.962 | 0,17 |
| TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS | EUR | 5.132 | 75.286 | 0,08 |
| Portugal | | | 112.601 | 0,12 |
| EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS | EUR | 24.184 | 112.601 | 0,12 |
| Espagne | | | 1.990.780 | 2,04 |
| AMADEUS IT GROUP SA -A- | EUR | 2.400 | 116.520 | 0,12 |
| BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA | EUR | 41.235 | 232.318 | 0,24 |
| BANCO SANTANDER SA REG SHS | EUR | 88.162 | 247.074 | 0,25 |
| BANKINTER SA REGS | EUR | 14.539 | 91.130 | 0,09 |
| CAIXABANK SA | EUR | 13.407 | 49.231 | 0,05 |
| CELLNEX TELECOM SA | EUR | 3.019 | 93.347 | 0,10 |
| IBERDROLA SA | EUR | 58.921 | 644.007 | 0,66 |
| INDITEX SHARE FROM SPLIT | EUR | 20.811 | 517.153 | 0,53 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Suisse | | | 662.107 | 0,68 |
| LONZA GROUP (CHF) | CHF | 255 | 117.009 | 0,12 |
| NESTLE SA REG SHS | CHF | 2.898 | 314.438 | 0,32 |
| NOVARTIS AG REG SHS | CHF | 445 | 37.670 | 0,04 |
| ROCHE HOLDING LTD | CHF | 656 | 192.990 | 0,20 |
| Royaume-Uni | | | 1.420.221 | 1,45 |
| ASHTREAD GROUP | GBP | 3.147 | 167.414 | 0,17 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 1.722 | 217.722 | 0,22 |
| BARCLAYS PLC | GBP | 45.809 | 81.844 | 0,08 |
| BP PLC | GBP | 10.543 | 56.431 | 0,06 |
| COMPASS GROUP | GBP | 7.300 | 157.766 | 0,16 |
| DIAGEO PLC | GBP | 4.654 | 191.458 | 0,20 |
| GSK --- REGISTERED SHS | GBP | 1.891 | 30.640 | 0,03 |
| PEARSON PLC | GBP | 3.242 | 34.318 | 0,04 |
| RELX PLC | EUR | 3.420 | 88.373 | 0,09 |
| SHELL PLC | EUR | 6.710 | 177.681 | 0,18 |
| SSE PLC | GBP | 11.224 | 216.574 | 0,22 |
| Obligations | | | 26.035.647 | 26,64 |
| Croatie | | | 83.246 | 0,09 |
| CROATIA 1.50 20-31 17/06A | EUR | 100.000 | 83.246 | 0,09 |
| France | | | 9.006.552 | 9,22 |
| ALTAREA 2.25 17-24 05/07A | EUR | 200.000 | 190.135 | 0,19 |
| CREDIT AGRICOLE SA 3.375 22-27 28/07A | EUR | 200.000 | 195.442 | 0,20 |
| FAURECIA 2.625 18-25 15/06S | EUR | 170.000 | 155.258 | 0,16 |
| FAURECIA 3.125 19-26 15/06S | EUR | 100.000 | 88.713 | 0,09 |
| FRANCE 0.00 17-23 25/03A | EUR | 5.500.000 | 5.475.553 | 5,60 |
| FRANCE 0.00 21-31 25/11A | EUR | 100.000 | 76.829 | 0,08 |
| FRANCE 0.10 19-29 01/03A | EUR | 789.517 | 888.773 | 0,91 |
| FRANCE 0.7500 22-28 25/02A | EUR | 100.000 | 89.976 | 0,09 |
| FRANCE 1.75 12-23 25/05A | EUR | 300.000 | 299.441 | 0,31 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND 0.00 22-25 25/02A | EUR | 300.000 | 282.269 | 0,29 |
| IMERYS SA 1.5 17-27 15/01A | EUR | 200.000 | 180.179 | 0,18 |
| IPSEN 1.875 16-23 16/06A | EUR | 100.000 | 98.629 | 0,10 |
| LA MONDIALE SOCIETE 0.75 20-26 20/10A | EUR | 100.000 | 87.800 | 0,09 |
| PERNOD RICARD SA 1.50 16-26 18/05A | EUR | 200.000 | 187.289 | 0,19 |
| PEUGEOT SA 2 18-25 20/03A | EUR | 200.000 | 192.716 | 0,20 |
| RENAULT SA 2.375 20-26 25/11A | EUR | 200.000 | 180.583 | 0,18 |
| RENAULT SA 2 19-24 11/07A | EUR | 150.000 | 145.933 | 0,15 |
| SANOFI SA 0.875 22-23 04/06A | EUR | 200.000 | 191.036 | 0,20 |
| Allemagne | | | 432.915 | 0,44 |
| BUNDESREPUBLIK DEUT 1.0 22-38 15/05A | EUR | 200.000 | 158.610 | 0,16 |
| DEUTSCHE LUFTHANSA 3 20-26 29/05A | EUR | 100.000 | 90.298 | 0,09 |
| GERMANY 0.50 17-27 15/08A | EUR | 100.000 | 91.300 | 0,09 |
| GERMANY 1.70 22-32 15/08A | EUR | 100.000 | 92.707 | 0,09 |
| Irlande | | | 78.225 | 0,08 |
| HAMMERSON IRL FIN 1.75 21-27 03/06A | EUR | 100.000 | 78.225 | 0,08 |
| Italie | | | 8.664.469 | 8,87 |
| ACEA SPA 0.5 20-29 06/02A | EUR | 250.000 | 193.975 | 0,20 |
| ASSICURAZIONI GENER 3.875 19-29 29/01A | EUR | 100.000 | 95.362 | 0,10 |
| BUONI POLIENNAL 0.0000 22-23 29/11S | EUR | 500.000 | 487.038 | 0,50 |
| ITALIE 0.00 21-26 01/04U | EUR | 400.000 | 354.994 | 0,36 |
| ITALY 0.00 20-24 15/01S | EUR | 400.000 | 387.680 | 0,40 |
| ITALY 0.25 21-28 15/03S | EUR | 200.000 | 164.850 | 0,17 |
| ITALY 0.3500 19-25 01/02S | EUR | 800.000 | 751.900 | 0,77 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|----------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| ITALY 0.65 16-23 15/10S | EUR | 700.000 | 688.657 | 0,70 |
| ITALY 0.95 20-27 15/09S | EUR | 200.000 | 175.452 | 0,18 |
| ITALY 1.65 20-30 01/12S | EUR | 200.000 | 163.549 | 0,17 |
| ITALY 1.75 19-24 01/07S | EUR | 400.000 | 391.432 | 0,40 |
| ITALY 1.8500 20-25 01/07S | EUR | 1.350.000 | 1.296.797 | 1,33 |
| ITALY 2.80 18-28 01/08S | EUR | 1.000.000 | 934.510 | 0,96 |
| ITALY 21-24 15/08U | EUR | 700.000 | 665.021 | 0,68 |
| ITALY 4.50 13-23 01/05S | EUR | 300.000 | 302.000 | 0,31 |
| ITALY 4.75 08-23 01/08S | EUR | 1.160.000 | 1.173.566 | 1,20 |
| ITALY TB 2.10 19-26 15/07S | EUR | 100.000 | 94.771 | 0,10 |
| REPUBLIQUE ITALIENNE 0.00 21-26 01/08S | EUR | 200.000 | 175.402 | 0,18 |
| TELECOM ITALIA SPA 3 16-25 30/09A | EUR | 180.000 | 167.515 | 0,17 |
| Jersey | | | 94.958 | 0,10 |
| APTIV PLC 1.50 15-25 10/03A | EUR | 100.000 | 94.958 | 0,10 |
| Mexique | | | 100.181 | 0,10 |
| PEMEX 5.125 16-23 15/03A | EUR | 100.000 | 100.181 | 0,10 |
| Pays-Bas | | | 81.056 | 0,08 |
| VOLKSWAGEN INTL FIN 0.875 20-28 22/09A | EUR | 100.000 | 81.056 | 0,08 |
| Portugal | | | 50.879 | 0,05 |
| PORTUGAL 4.95 08-23 25/10A | EUR | 50.000 | 50.879 | 0,05 |
| Espagne | | | 1.515.562 | 1,55 |
| CAIXABANK SA 2.375 19-24 01/02A | EUR | 100.000 | 99.049 | 0,10 |
| CELLNEX FINANCE CO SA 1.5 21-28 08/06A | EUR | 100.000 | 83.318 | 0,09 |
| SPAIN 0.00 21-24 31/05A | EUR | 1.200.000 | 1.152.930 | 1,18 |
| SPAIN 0.80 20-27 30/07A | EUR | 200.000 | 180.265 | 0,18 |
| Royaume-Uni | | | 186.464 | 0,19 |
| ANGLO AMERICAN CAP 1.625 17-25 18/09A | EUR | 100.000 | 94.381 | 0,10 |
| CREDIT AGRICOLE LDN 1.875 16-26 20/12A | EUR | 100.000 | 92.084 | 0,09 |
| États-Unis d'Amérique | | | 5.741.144 | 5,88 |
| MPT OPER PARTNE 0.9930 21-26 15/10A | EUR | 100.000 | 76.688 | 0,08 |
| UNITED STATES 0.1250 20-23 15/07S | USD | 500.000 | 457.175 | 0,47 |
| UNITED STATES 0.125 20-30 15/01S | USD | 1.200.000 | 1.170.083 | 1,20 |
| UNITED STATES 0.25 20-25 31/08S | USD | 400.000 | 337.257 | 0,35 |
| UNITED STATES 0.375 21-23 31/10S | USD | 500.000 | 451.840 | 0,46 |
| UNITED STATES 0.625 20-30 15/05S | USD | 100.000 | 74.183 | 0,08 |
| UNITED STATES 0.625 20-30 15/08S | USD | 1.600.000 | 1.180.253 | 1,21 |
| UNITED STATES 0.75 21-28 31/01S | USD | 1.000.000 | 797.208 | 0,82 |
| UNITED STATES 1.00 18-48 15/02S | USD | 200.000 | 190.390 | 0,19 |
| UNITED STATES 3 22-24 30/06S | USD | 1.100.000 | 1.006.067 | 1,03 |
| Obligations à taux variable | | | 2.418.073 | 2,47 |
| France | | | 1.390.664 | 1,42 |
| ACCOR SA FL.R 19-XX 30/04A | EUR | 200.000 | 188.713 | 0,19 |
| AXA S.A FL.R 3.875 14-XX 08/10A | EUR | 200.000 | 193.841 | 0,20 |
| BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A | EUR | 200.000 | 172.778 | 0,18 |
| CREDIT AGRICOLE FL.R 21-29 21/09A | EUR | 200.000 | 161.493 | 0,17 |
| ORANGE SA FL.R 14-26 01/10AA | EUR | 200.000 | 200.885 | 0,21 |
| SOCIETE GENERALE FL.R 21-29 12/01A | EUR | 200.000 | 160.303 | 0,16 |
| SOCIETE GENERALE FL.R 22-25 30/05A | EUR | 200.000 | 193.681 | 0,20 |
| TOTALENERGISE SE FL.R 16-XX 05/05A | EUR | 120.000 | 118.970 | 0,12 |
| Allemagne | | | 284.561 | 0,29 |
| ALLIANZ SE FL.R 14-XX 18/09A | EUR | 200.000 | 193.183 | 0,20 |
| COMMERZBANK AG FL.R 20-26 24/03A | EUR | 100.000 | 91.378 | 0,09 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Italie | | | 154.687 | 0,16 |
| ITALY FL.R 19-25 15/01S | EUR | 150.000 | 154.687 | 0,16 |
| Luxembourg | | | 117.413 | 0,12 |
| SES SA FL.R 16-XX 29/01A | EUR | 120.000 | 117.413 | 0,12 |
| Pays-Bas | | | 93.619 | 0,10 |
| ING GROUP NV FL.R 17-29 26/09A | EUR | 100.000 | 93.619 | 0,10 |
| Espagne | | | 284.958 | 0,29 |
| CAIXABANK SA FL.R 17-28 14/07A | EUR | 200.000 | 196.273 | 0,20 |
| CAIXABANK SA FL.R 20-26 18/11A11A | EUR | 100.000 | 88.685 | 0,09 |
| Royaume-Uni | | | 92.171 | 0,09 |
| BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A | EUR | 100.000 | 92.171 | 0,09 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 350.168 | 0,36 |
| Irlande | | | 350.168 | 0,36 |
| ISHS GOLD PROD ETF | EUR | 29.585 | 350.168 | 0,36 |
| Instruments du marché monétaire | | | 3.149.510 | 3,22 |
| Bons du Trésor | | | 3.149.510 | 3,22 |
| France | | | 3.149.510 | 3,22 |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 041023 | EUR | 1.027.502 | 1.003.961 | 1,03 |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 060923 | EUR | 921.171 | 900.962 | 0,92 |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 170523 | EUR | 1.255.434 | 1.244.587 | 1,27 |
| Organismes de placement collectif | | | 39.312.764 | 40,23 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 39.312.764 | 40,23 |
| France | | | 13.407.988 | 13,72 |
| AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI - I (C) | EUR | 1 | 244.976 | 0,25 |
| AMUNDI CREDIT EURO FCP 3 DECIMALES CAP | EUR | 14 | 331.199 | 0,34 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP I | EUR | 1 | 1.249.945 | 1,28 |
| BFT CREDIT OPPORTUNITES I | EUR | 100 | 325.692 | 0,33 |
| BFT SELECTION RENDEMENT 2024 PART I C | EUR | 720 | 756.387 | 0,77 |
| BNP PARIBAS MOIS ISR FCP | EUR | 40 | 903.933 | 0,93 |
| COMGEST MONDE SICAV -I- CAP | EUR | 702 | 1.845.587 | 1,89 |
| OSTRUM SRI CASH PLUS SICA | EUR | 9 | 898.059 | 0,92 |
| R CO 4CHANGE CLIMATE EQUITY EURO I EURO | EUR | 21 | 2.482.379 | 2,54 |
| R-CO CONVICTION USA C | EUR | 3.000 | 1.199.880 | 1,23 |
| R-CO EURO HIGH YIELD IC EUR | EUR | 350 | 395.133 | 0,40 |
| R-CO SICAV-BOND OPPORTUNITIES-I EUR | EUR | 1.900 | 1.949.419 | 2,00 |
| R-CO THEMATIC GOLDMINES C EUR | EUR | 10.700 | 825.398 | 0,84 |
| Irlande | | | 2.587.341 | 2,65 |
| AXA IM WAVE CAT BOND | EUR | 510 | 539.606 | 0,55 |
| ISHARES MSCI CHINA A UCITS A ETF | EUR | 120.278 | 539.507 | 0,55 |
| ISHARES MSCI CHINA UCITS ETF USD | USD | 314.000 | 1.313.078 | 1,34 |
| SPDR SP US DI ETF USD | USD | 3.000 | 195.151 | 0,20 |
| Luxembourg | | | 23.317.435 | 23,86 |
| AF BD GLB EM HARD CUR IE CAP | EUR | 12 | 451.537 | 0,46 |
| AF EMG MARKETS LOCAL CCY BD I USD C | USD | 700 | 577.598 | 0,59 |
| AF PIONEER US EQ RSCH VALUE M USD C | USD | 150 | 185.377 | 0,19 |
| AM IS S&P 500 UEUC | USD | 34.000 | 2.339.904 | 2,39 |
| AMUNDI -EQ.EMERG.WORLD IE CAP | EUR | 300 | 434.538 | 0,44 |
| AWF GLOBAL SUSTAINABLE AGGREGATE I HDG C | EUR | 4.038 | 539.667 | 0,55 |
| AXA FIIS EU SHY -A- CAP | EUR | 1.885 | 260.012 | 0,27 |
| AXA IMFIIS US SHORT DUR HY -A- DIS | EUR | 8.356 | 535.202 | 0,55 |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|---------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| AXAWF EURO INFL PLS M CAP EUR | EUR | 5.407 | 546.810 | 0,56 |
| AXA WF SICAV EUROPE SMALL CAP | EUR | 1.061 | 305.175 | 0,31 |
| AXA WLD GLB EMERGING MARKETS BONDS M HED | EUR | 6.282 | 686.183 | 0,70 |
| AXA WORLD FD SICAV EUR CDT SHORT DUR -I- | EUR | 18.813 | 2.464.632 | 2,52 |
| AXA WORLD FUNDS NEXT GENERATION IC EUR | EUR | 1.634 | 351.212 | 0,36 |
| DB X-TR MSCI CHINA TRN IND ETF | EUR | 40.485 | 556.183 | 0,57 |
| FIRST EAGLE AMUNDI INTL FD - AHEC- CAP | EUR | 1.000 | 167.760 | 0,17 |
| FUNDSMITH EQUITY FUND T CAP | EUR | 38.041 | 1.895.399 | 1,94 |
| M&G LUX OPTIMAL INCOME-EUR C ACC | EUR | 159.129 | 1.535.466 | 1,57 |
| MORGAN STANLEY INV GLB BRANDS -Z- | USD | 24.271 | 2.044.667 | 2,09 |
| MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE FD -Z- | USD | 14.054 | 1.076.503 | 1,10 |
| PARETURN GLOBAL EQUITY FLEX | EUR | 1.489 | 1.791.645 | 1,83 |
| PARVEST SHORT TERM USD -I- | USD | 24.212 | 2.356.204 | 2,41 |
| PICTET SICAV CHF LIQUIDITY -I- CAP | CHF | 18.550 | 2.215.763 | 2,27 |
| Total du portefeuille-titres | | | 92.867.589 | 95,04 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 4.931.452 | 5,05 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -84.809 | (0,09) |
| Total | | | 97.714.232 | 100,00 |

R-CO LUX VALOR

R-CO LUX VALOR

État des actifs nets au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|--------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Actifs | | 33.466.470 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 32.163.668 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 31.523.742 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 1.284.801 |
| Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres | | 7.920 |
| Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres | | 9.990 |
| Autres intérêts à recevoir | | 91 |
| Passifs | | 37.120 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 30.718 |
| Autres passifs | | 6.402 |
| Valeur nette d'inventaire | | 33.429.350 |

R-CO LUX VALOR

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Revenus | | 358.321 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 345.903 |
| Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets | | 713 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 11.644 |
| Autres revenus | | 62 |
| Dépenses | | 439.939 |
| Commissions de la Société de gestion | | 396.003 |
| Commissions de dépositaire | | 5.273 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 15.431 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 2.817 |
| Autres dépenses | 7 | 20.415 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | -81.618 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 1.513.960 |
| - change | 2,3 | 241.998 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 1.674.341 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -4.133.469 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -2.459.128 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 5.896.974 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -1.314.809 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | 2.123.036 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 31.306.314 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 33.429.350 |

R-CO LUX VALOR

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 33.429.350 | 31.306.314 | 28.455.204 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 59.155 | 33.284 | 33.400 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 150,85 | 163,85 | 144,75 |
| Actions de capitalisation de Classe F EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 3.724 | 3.797 | 3.036 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 259,85 | 283,22 | 251,09 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 164.286 | 160.026 | 167.942 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 143,27 | 154,84 | 136,11 |

R-CO LUX VALOR

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 33.284 | 26.198 | 327 | 59.155 |
| Actions de capitalisation de Classe F EUR | 3.797 | 288 | 361 | 3.724 |
| Actions de capitalisation de Classe P EUR | 160.026 | 12.118 | 7.859 | 164.286 |

R-CO LUX VALOR

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé | | | 28.847.788 | 86,29 |
| Actions | | | 27.780.953 | 83,10 |
| Australie | | | 330.800 | 0,99 |
| NEWCREST MINING LTD | USD | 25.399 | 330.800 | 0,99 |
| Canada | | | 4.531.335 | 13,55 |
| AGNICO EAGLE MINES LTD | CAD | 14.451 | 703.138 | 2,10 |
| BOMBARDIER INC | CAD | 9.591 | 346.683 | 1,04 |
| CANADIAN PACIFIC RAILWAY | CAD | 8.069 | 563.304 | 1,69 |
| IVANHOE MINES LTD | CAD | 153.516 | 1.135.937 | 3,40 |
| MANULIFE FINANCIAL REGISTERED | CAD | 46.489 | 776.397 | 2,32 |
| TECK RESOURCES LTD -B- | USD | 28.385 | 1.005.876 | 3,01 |
| Îles Caïmans | | | 4.988.854 | 14,92 |
| ALIBABA GROUP | HKD | 77.480 | 802.253 | 2,40 |
| COUNTRY GARDEN | HKD | 101.252 | 236.299 | 0,71 |
| JD.COM INC - CL A | HKD | 676 | 17.870 | 0,05 |
| KINGDEE INTL SOFTWARE GROUP CO (USD) | HKD | 298.477 | 599.831 | 1,79 |
| MOMO | USD | 35.449 | 298.273 | 0,89 |
| NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHNOLOGY GROU | USD | 13.462 | 439.210 | 1,31 |
| STONECO LTD | USD | 19.735 | 174.559 | 0,52 |
| TENCENT HOLDINGS LTD | HKD | 22.000 | 882.129 | 2,64 |
| TRIP COM GROUP LTD | USD | 32.033 | 1.032.500 | 3,09 |
| VIPSHOP HOLDINGS ADR 1/5 REPR | USD | 39.586 | 505.929 | 1,51 |
| Chine | | | 644.862 | 1,93 |
| PING AN INS (GRP) CO -H- | HKD | 104.000 | 644.862 | 1,93 |
| Curaçao | | | 608.259 | 1,82 |
| SLB | USD | 12.143 | 608.259 | 1,82 |
| France | | | 3.087.749 | 9,24 |
| AIR LIQUIDE SA | EUR | 5.134 | 679.742 | 2,03 |
| ALSTOM SA | EUR | 34.263 | 781.882 | 2,34 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 5.601 | 873.476 | 2,61 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE | EUR | 1.107 | 752.649 | 2,25 |
| Allemagne | | | 218.453 | 0,65 |
| FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA | EUR | 7.146 | 218.453 | 0,65 |
| Irlande | | | 376.420 | 1,13 |
| MEDTRONIC HLD | USD | 5.169 | 376.420 | 1,13 |
| Libéria | | | 157.426 | 0,47 |
| ROYAL CARIBBEAN CRUISES | USD | 3.399 | 157.426 | 0,47 |
| Pays-Bas | | | 992.963 | 2,97 |
| AIRBUS SE | EUR | 8.944 | 992.963 | 2,97 |
| Suisse | | | 2.374.057 | 7,10 |
| ABB LTD REG SHS | CHF | 31.304 | 889.554 | 2,66 |
| CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT | CHF | 6.692 | 812.569 | 2,43 |
| ROCHE HOLDING LTD | CHF | 2.284 | 671.935 | 2,01 |
| Royaume-Uni | | | 301.928 | 0,90 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 2.388 | 301.928 | 0,90 |
| États-Unis d'Amérique | | | 9.167.847 | 27,42 |
| ALPHABET INC -A- | USD | 5.124 | 423.603 | 1,27 |
| ALPHABET INC -C- | USD | 4.240 | 352.509 | 1,05 |
| BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC | USD | 8.375 | 812.114 | 2,43 |

R-CO LUX VALOR

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| CAPITAL ONE FINANCIAL CORP | USD | 4.627 | 403.023 | 1,21 |
| CITIGROUP INC | USD | 11.603 | 491.735 | 1,47 |
| COINBASE GLOBAL --- REGISTERED SHS -A- | USD | 2.962 | 98.220 | 0,29 |
| HONEYWELL INTERNATIONAL INC | USD | 2.546 | 511.228 | 1,53 |
| KINGSOFT CLOUD HOLDINGS LTD | USD | 17.129 | 61.470 | 0,18 |
| MERCADOLIBRE | USD | 832 | 659.706 | 1,97 |
| META PLATFORMS INC A | USD | 4.795 | 540.670 | 1,62 |
| MORGAN STANLEY | USD | 13.177 | 1.049.715 | 3,14 |
| NEWMONT CORPORATION | USD | 12.607 | 557.555 | 1,67 |
| PFIZER INC | USD | 7.152 | 343.376 | 1,03 |
| SEAGEN INC | USD | 5.276 | 635.295 | 1,90 |
| SVB FINANCIAL GROUP | USD | 1.356 | 292.406 | 0,87 |
| UBER TECH/REGSH | USD | 32.260 | 747.519 | 2,24 |
| UNION PACIFIC CORP | USD | 2.569 | 498.443 | 1,49 |
| WALT DISNEY CO | USD | 8.467 | 689.260 | 2,06 |
| Obligations | | | 1.055.709 | 3,16 |
| France | | | 1.055.709 | 3,16 |
| FRANCE 1.75 12-23 25/05A | EUR | 500.000 | 499.068 | 1,49 |
| FRANCE 4.25 06-23 25/10A | EUR | 550.000 | 556.641 | 1,67 |
| Warrants | | | 11.126 | 0,03 |
| Suisse | | | 11.126 | 0,03 |
| COMPAGNIE FINANCIERE RICHE 22.11.23 WAR | CHF | 14.268 | 11.126 | 0,03 |
| Instruments du marché monétaire | | | 487.830 | 1,46 |
| Bons du Trésor | | | 487.830 | 1,46 |
| France | | | 487.830 | 1,46 |
| FREN REP PRES ZCP 29-11-23 | EUR | 500.000 | 487.830 | 1,46 |
| Organismes de placement collectif | | | 2.828.050 | 8,46 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 2.828.050 | 8,46 |
| France | | | 2.828.050 | 8,46 |
| R-CO COURT TERME C | EUR | 721 | 2.828.050 | 8,46 |
| Total du portefeuille-titres | | | 32.163.668 | 96,22 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 1.284.801 | 3,84 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -19.119 | (0,06) |
| Total | | | 33.429.350 | 100,00 |

VITAL FLEX PATRIMOINE

VITAL FLEX PATRIMOINE

État des actifs nets au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|----------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Actifs | | 30.188.286 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 30.082.373 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | <i>31.119.677</i> |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 103.037 |
| À recevoir sur souscriptions | | 2.866 |
| Autres intérêts à recevoir | | 9 |
| Passifs | | 177.907 |
| Découverts bancaires | | 10.628 |
| À payer sur rachats | | 92.433 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 69.960 |
| Commissions de performance à payer | 3 | 7 |
| Autres intérêts à payer | | 1 |
| Autres passifs | | 4.878 |
| Valeur nette d'inventaire | | 30.010.379 |

VITAL FLEX PATRIMOINE

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Revenus | | 11.592 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 10.672 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 919 |
| Autres revenus | | 1 |
| Dépenses | | 578.224 |
| Commissions de la Société de gestion | | 559.589 |
| Commission de performance | 3 | 7 |
| Commissions de dépositaire | | 5.763 |
| Frais juridiques | | 205 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 11.033 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 983 |
| Autres dépenses | 7 | 643 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | -566.632 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | -654.879 |
| - change | 2,3 | 137.380 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | -1.084.130 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -1.595.744 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -2.679.874 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 10.325.675 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -11.613.092 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -3.967.292 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 33.977.671 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 30.010.379 |

VITAL FLEX PATRIMOINE

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 30.010.379 | 33.977.671 | 5.921.920 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 300.639 | 315.863 | 57.226 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 99,82 | 107,57 | 103,48 |

VITAL FLEX PATRIMOINE

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 315.863 | 100.451 | 115.675 | 300.639 |

VITAL FLEX PATRIMOINE

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Organismes de placement collectif | | | 30.082.373 | 100,24 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 30.082.373 | 100,24 |
| France | | | 16.118.013 | 53,71 |
| AVIVA MONETAIRE ISR CT -C- | EUR | 261 | 577.820 | 1,93 |
| CPR FOCUS INFLATION FCP -I- CAP | EUR | 13.754 | 2.207.930 | 7,36 |
| MONETA MULTI CAPS -A- CAP | EUR | 2.927 | 1.015.845 | 3,38 |
| OFI PRECIOUS METALS I 4 DEC | EUR | 40 | 1.700.285 | 5,67 |
| R-CO CONVICTION EURO I EUR | EUR | 11 | 1.857.297 | 6,19 |
| R-CO EURO CREDIT IC EUR | EUR | 948 | 1.236.306 | 4,12 |
| R-CO SICAV-BOND OPPORTUNITIES-I EUR | EUR | 1.541 | 1.581.081 | 5,27 |
| R-CO TRESORERIE C EUR | EUR | 6.045 | 5.941.449 | 19,80 |
| Irlande | | | 4.764.738 | 15,88 |
| GUINNESS AS MGT PLC GLB ENERGY -D- | EUR | 130.296 | 1.621.651 | 5,40 |
| INVES STOXX BK | EUR | 31.654 | 2.000.533 | 6,67 |
| LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRAT FD I EUR | EUR | 9.736 | 1.142.555 | 3,81 |
| Luxembourg | | | 9.199.622 | 30,65 |
| AMUNDI OPTIMAL YIELD I2 EUR | EUR | 265 | 523.754 | 1,75 |
| AXA IM FIIS EUR SHT DUR HY -B- | EUR | 4.159 | 554.395 | 1,85 |
| BNP MSCI JAPAN SRI S-S5C ETF | EUR | 16.821 | 345.402 | 1,15 |
| CANDRIAM ABS RET EQT MARK NEUT C EUR I | EUR | 1.420 | 2.292.249 | 7,64 |
| ELEVA EUROLAND SE-I EUR ACC | EUR | 738 | 1.026.455 | 3,42 |
| HELIUM FUND- CLASS I - EUR | EUR | 993 | 1.159.945 | 3,87 |
| JPMORGAN FUNDS RUSSIA -A- USD CAP | USD | 39.800 | - | 0,00 |
| MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE FD -Z- | USD | 11.922 | 913.210 | 3,04 |
| RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CC EUR | EUR | 7.733 | 850.806 | 2,84 |
| ROBECO INT + FDS FLEX-O-RENTE -I- CAP | EUR | 10.818 | 1.161.961 | 3,87 |
| T.ROWE PRICE FUNDS US LARGE CAP EQT -A- | USD | 9.057 | 371.445 | 1,24 |
| Total du portefeuille-titres | | | 30.082.373 | 100,24 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 92.409 | 0,31 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -164.403 | (0,55) |
| Total | | | 30.010.379 | 100,00 |

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

État des actifs nets au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|----------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Actifs | | 26.585.819 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 23.815.434 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 22.212.972 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 2.770.385 |
| Passifs | | 19.244 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 16.729 |
| Autres passifs | | 2.515 |
| Valeur nette d'inventaire | | 26.566.575 |

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|
| Revenus | | 146.822 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 138.367 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 8.016 |
| Autres revenus | | 439 |
| Dépenses | | 230.287 |
| Commissions de la Société de gestion | | 216.131 |
| Commissions de dépositaire | | 4.651 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 2.090 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 4.721 |
| Autres dépenses | 7 | 2.695 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | -83.465 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 2.031.005 |
| - change | 2,3 | 341.123 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 2.288.662 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -5.889.332 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -3.600.670 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -210.729 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -3.811.398 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 30.377.974 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 26.566.575 |

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|---------------------------------------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 26.566.575 | 30.377.974 | 25.622.254 |
| Actions de capitalisation de Classe IC EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 198.802 | 200.233 | 200.306 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 133,63 | 151,71 | 127,92 |

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|--------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe IC EUR | 200.233 | 0 | 1.431 | 198.802 |

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Organismes de placement collectif | | | 23.815.434 | 89,64 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 23.815.434 | 89,64 |
| Irlande | | | 23.815.434 | 89,64 |
| INVESCO EQQQ NASDAQ 100 UCITS ETF ACC | USD | 3.789 | 656.329 | 2,47 |
| ISHARES CORE EURO STOXX 50 ETF EUR ACC | EUR | 34.830 | 4.607.312 | 17,34 |
| ISHARES CORE S&P 500 UCITS ETF | USD | 12.120 | 4.498.113 | 16,93 |
| ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS | EUR | 104.224 | 523.986 | 1,97 |
| ISHARES EURO ULTRASHORT BOND | EUR | 229.223 | 1.147.536 | 4,32 |
| ISHS GOV 3-7 EUR-AC ACC SHS EUR ETF | EUR | 25.660 | 3.101.139 | 11,67 |
| VANGUARD EUR CORP BOND UCITS ETF EUR ACC | EUR | 51.550 | 2.357.256 | 8,87 |
| VANGUARD FTSE DEVELOPED EUROPE EX UK UEC | EUR | 124.364 | 4.431.860 | 16,68 |
| VANGUARD FUNDS PLC-VANGUARD S&P 500 UCIT | USD | 37.330 | 2.491.902 | 9,38 |
| Total du portefeuille-titres | | | 23.815.434 | 89,64 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 2.770.385 | 10,43 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -19.244 | (0,07) |
| Total | | | 26.566.575 | 100,00 |

R-CO LUX WM MENARA

R-CO LUX WM MENARA

État des actifs nets au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|------------------------------------------------|-------------|------------------|
| Actifs | | 5.476.645 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 5.346.258 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 5.349.742 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 121.976 |
| Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres | | 8.406 |
| Autres intérêts à recevoir | | 5 |
| Passifs | | 6.438 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 4.299 |
| Autres passifs | | 2.139 |
| Valeur nette d'inventaire | | 5.470.207 |

R-CO LUX WM MENARA

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------|
| Revenus | | 378.150 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 347.719 |
| Intérêts sur instruments du marché monétaire, nets | | 19.108 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 3.114 |
| Autres revenus | | 8.210 |
| Dépenses | | 344.307 |
| Commissions de la Société de gestion | | 304.315 |
| Commissions de dépositaire | | 5.461 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 14.696 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 2.859 |
| Frais bancaires | | 2 |
| Autres dépenses | 7 | 16.974 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 33.843 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 2.969.868 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -176.779 |
| - change | 2,3 | 1.718.060 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 4.544.992 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -12.358.478 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -17.703 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -7.831.188 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 189.000 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -32.751.780 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -40.393.968 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 45.864.175 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 5.470.207 |

R-CO LUX WM MENARA

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 5.470.207 | 45.864.175 | 32.936.678 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 31.770 | 220.818 | 191.042 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 172,18 | 207,70 | 172,41 |

R-CO LUX WM MENARA

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 220.818 | 1.072 | 190.119 | 31.770 |

R-CO LUX WM MENARA

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Instruments du marché monétaire | | | 4.777.257 | 87,33 |
| Bons du Trésor | | | 4.777.257 | 87,33 |
| Belgique | | | 699.261 | 12,78 |
| BELG TREA BILL ZCP 12-01-23 | EUR | 700.000 | 699.261 | 12,78 |
| France | | | 1.390.601 | 25,42 |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 040523 | EUR | 800.000 | 793.811 | 14,51 |
| FREN REP PRES ZCP 08-03-23 | EUR | 600.000 | 596.790 | 10,91 |
| Allemagne | | | 1.097.558 | 20,06 |
| GERM TREA BILL ZCP 18-01-23 | EUR | 700.000 | 699.597 | 12,79 |
| GERM TREA BILL ZCP 22-03-23 | EUR | 400.000 | 397.961 | 7,28 |
| Luxembourg | | | 791.946 | 14,48 |
| EUROPEAN STAB MEC TR ZCP 200423 | EUR | 800.000 | 791.946 | 14,48 |
| Pays-Bas | | | 797.891 | 14,59 |
| DUTC TREA CERT ZCP 30-01-23 | EUR | 800.000 | 797.891 | 14,59 |
| Organismes de placement collectif | | | 569.001 | 10,40 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 569.001 | 10,40 |
| Irlande | | | 569.001 | 10,40 |
| ISHS EUR ULT BD EUR | EUR | 5.712 | 569.001 | 10,40 |
| Total du portefeuille-titres | | | 5.346.258 | 97,73 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 121.976 | 2,23 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | 1.973 | 0,04 |
| Total | | | 5.470.207 | 100,00 |

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

État des actifs nets au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En EUR</i> |
|--------------------------------------------------|-------------|------------------|
| Actifs | | 6.441.830 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 6.292.120 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 6.520.807 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 148.927 |
| Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres | | 23 |
| Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres | | 753 |
| Autres intérêts à recevoir | | 8 |
| Passifs | | 13.294 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 12.171 |
| Autres passifs | | 1.123 |
| Valeur nette d'inventaire | | 6.428.536 |

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|------------------|
| Revenus | | 58.097 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 41.324 |
| Intérêts sur obligations, nets | | 10.635 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 623 |
| Autres revenus | | 5.516 |
| Dépenses | | 89.137 |
| Commissions de la Société de gestion | | 82.732 |
| Commissions de dépositaire | | 1.130 |
| Frais juridiques | | 150 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 2.835 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 747 |
| Autres dépenses | 7 | 1.542 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | -31.040 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 45.618 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -5.508 |
| - change | 2,3 | 18.956 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 28.026 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -955.055 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -496 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -927.524 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -927.524 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 7.356.060 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 6.428.536 |

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------------------------|------------|------------------|------------------|------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 6.428.536 | 7.356.060 | 7.067.488 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | | | |
| Nombre d'actions | | 59.827 | 59.827 | 59.827 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 107,45 | 122,96 | 118,13 |

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 59.827 | 0 | 0 | 59.827 |

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé | | | 1.482.890 | 23,07 |
| Actions | | | 1.076.510 | 16,75 |
| Îles Caïmans | | | | |
| ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR | USD | 174 | 14.362 | 0,22 |
| France | | | | |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE | EUR | 100 | 67.990 | 1,06 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 1.095 | 64.222 | 1,00 |
| VINCI SA | EUR | 551 | 51.403 | 0,80 |
| Allemagne | | | | |
| ALLIANZ SE REG SHS | EUR | 248 | 49.823 | 0,78 |
| Irlande | | | | |
| INVESCO PHYSICAL MARKETS - GOLD | USD | 939 | 154.696 | 2,41 |
| LINDE PLC | USD | 146 | 44.621 | 0,69 |
| Pays-Bas | | | | |
| ASML HOLDING NV | EUR | 50 | 25.190 | 0,39 |
| Suède | | | | |
| EPIROC --- REGISTERED SHS -A- | SEK | 2.279 | 38.908 | 0,61 |
| Suisse | | | | |
| NESTLE SA REG SHS | CHF | 458 | 49.694 | 0,77 |
| ROCHE HOLDING LTD | CHF | 175 | 51.484 | 0,80 |
| SONOVA HOLDING NAM-AKT | CHF | 92 | 20.432 | 0,32 |
| Royaume-Uni | | | | |
| LSE GROUP | GBP | 465 | 37.399 | 0,58 |
| États-Unis d'Amérique | | | | |
| ALPHABET INC -A- | USD | 563 | 46.543 | 0,72 |
| AMAZON.COM INC | USD | 252 | 19.834 | 0,31 |
| APPLE INC | USD | 265 | 32.262 | 0,50 |
| COMCAST CORP | USD | 693 | 22.707 | 0,35 |
| DANAHER CORP | USD | 139 | 34.569 | 0,54 |
| JPMORGAN CHASE CO | USD | 400 | 50.260 | 0,78 |
| MICROSOFT CORP | USD | 296 | 66.514 | 1,03 |
| MORGAN STANLEY | USD | 281 | 22.385 | 0,35 |
| S&P GLOBAL INC | USD | 121 | 37.974 | 0,59 |
| UNITEDHEALTH GROUP INC | USD | 62 | 30.800 | 0,48 |
| VISA INC -A- | USD | 218 | 42.438 | 0,66 |
| Obligations | | | 103.297 | 1,61 |
| Pays-Bas | | | | |
| BNP PARIBAS ISSUANCE BV 20-23 28/04U | EUR | 108.000 | 103.297 | 1,61 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 41.494 | 0,65 |
| Irlande | | | | |
| SSGA S P US IND USD | USD | 1.080 | 41.494 | 0,65 |
| Produits structurés | | | 261.590 | 4,07 |
| Allemagne | | | | |
| GOLDMAN SACHS 0.00 21-24 28/08U | EUR | 64 | 55.453 | 0,86 |
| Jersey | | | | |
| UBS AG JERSEY BRANCH FL.R 21-23 25/05Q | EUR | 111.000 | 103.841 | 1,62 |

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Pays-Bas | | | 102.297 | 1,59 |
| RAIFFEISEN SW BV RCV FL.R 21-23 11/10Q | EUR | 109.000 | 102.297 | 1,59 |
| Autres valeurs mobilières | | | 3.993 | 0,06 |
| Warrants | | | 3.993 | 0,06 |
| Allemagne | | | 3.993 | 0,06 |
| GOLDMAN SACHS UND COWERT 26.06.23 WAR | USD | 190 | 3.993 | 0,06 |
| Organismes de placement collectif | | | 4.805.236 | 74,75 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 4.805.236 | 74,75 |
| France | | | 388.742 | 6,05 |
| AMUNDI ABS CAP | EUR | 1 | 168.147 | 2,62 |
| R-CO CREDIT HORIZON 12M P EUR | EUR | 103 | 101.628 | 1,58 |
| R-CO EURO CREDIT IC EUR | EUR | 91 | 118.967 | 1,85 |
| Irlande | | | 2.141.925 | 33,32 |
| ISHARES II ISH USD HY CORP BD UCITS H D | EUR | 35.078 | 137.727 | 2,14 |
| ISHARES MSCI EMU ESG SCREEND | EUR | 21.809 | 135.944 | 2,11 |
| ISHARES SP 500 INFORMATION TECHNOLOGY SE | USD | 1.968 | 28.623 | 0,45 |
| ISHARESV PLC MSCI WORLD HEALTH CARE ETF | USD | 8.614 | 57.492 | 0,89 |
| ISHS CO EUR COR EUR SHS EUR ETF | EUR | 3.500 | 401.940 | 6,25 |
| ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF | EUR | 2.242 | 238.347 | 3,71 |
| ISHS EUR CO 1-5 EUR SHS EUR ETF | EUR | 6.287 | 640.771 | 9,97 |
| JPM ETF IRL GLB EM RES ENH INDX EQ ESG | USD | 1.993 | 49.454 | 0,77 |
| MU EUROPEYIELD ACCUM.-H-HDG EUR | EUR | 1.130 | 145.307 | 2,26 |
| MUZINICH GLOB SHT DUR INV GF H A EUR | EUR | 1.194 | 115.699 | 1,80 |
| SSGA SP EN SEL ETF USD | USD | 1.243 | 36.617 | 0,57 |
| VAN DE EU EX UK - EUR | EUR | 1.098 | 35.833 | 0,56 |
| VERITAS ASIAN FUND - CLASS -C- USD | USD | 220 | 118.171 | 1,84 |
| Luxembourg | | | 1.008.559 | 15,69 |
| BGF CO EU FI -I2- CAP | EUR | 4.177 | 109.980 | 1,71 |
| LONGRUN EQUITY SI A USD UNH | USD | 93 | 157.450 | 2,45 |
| MULTIRANGE ONE RIVER DYN CONVEXITY C4HC | EUR | 799 | 62.729 | 0,98 |
| SCHRODER INT SEL GLB CONV BD -C EUR HDG- | EUR | 792 | 112.617 | 1,75 |
| SISF EURO CR C CC | EUR | 1.490 | 180.463 | 2,81 |
| UBS ETF MSCI JP SOC RESP UCITS ETF JPY A | JPY | 4.385 | 51.312 | 0,80 |
| VON EM MAR DEB - SHS -HI (HEDGED)- CAP | EUR | 2.043 | 203.687 | 3,17 |
| VONTOBEL EMERGING MKT CORP BD | EUR | 1.353 | 130.321 | 2,03 |
| Suisse | | | 1.266.011 | 19,69 |
| ROTHSCHILD & CO BOND FUND EUR KLASSE X | EUR | 1.773 | 1.266.011 | 19,69 |
| Total du portefeuille-titres | | | 6.292.120 | 97,87 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 148.927 | 2,32 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -12.511 | (0,19) |
| Total | | | 6.428.536 | 100,00 |

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

État des actifs nets au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En USD</i> |
|---------------------------------------------------------------|-------------|--------------------|
| Actifs | | 584.237.566 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 560.066.271 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 494.086.856 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 23.958.266 |
| Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres | | 40.879 |
| Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres | | 170.021 |
| Autres intérêts à recevoir | | 2.130 |
| Passifs | | 9.770.991 |
| Découverts bancaires | | 966 |
| Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme | 2,6 | 9.366.035 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 341.572 |
| Autres intérêts à payer | | 0 |
| Autres passifs | | 62.418 |
| Valeur nette d'inventaire | | 574.466.574 |

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | <i>Note</i> | <i>En USD</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------|
| Revenus | | 4.556.853 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 3.314.665 |
| Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets | | 951.125 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 290.522 |
| Autres revenus | | 541 |
| Dépenses | | 4.332.472 |
| Commissions de la Société de gestion | | 3.987.674 |
| Commissions de dépositaire | | 92.830 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 51.182 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 1.900 |
| Autres dépenses | 7 | 198.885 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | 224.382 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 17.913.784 |
| - options | 2,5 | -6.323.971 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | 1.192.634 |
| - change | 2,3 | -444.807 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | 12.562.023 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | -88.879.931 |
| - options | 2,5 | 2.939.160 |
| - contrats de change à terme | 2,6 | -11.867.481 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | -85.246.230 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 259.124.676 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -176.030.843 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | -2.152.396 |
| Actifs nets en début d'exercice | | 576.618.970 |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 574.466.574 |

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Statistiques

| | | 31/12/22 | 31/12/21 | 31/12/20 |
|-----------------------------------------------------|------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Total des actifs nets | USD | 574.466.574 | 576.618.970 | 520.847.682 |
| Actions de capitalisation de Classe IC USD | | | | |
| Nombre d'actions | | 42.388 | 26.776 | 25.810 |
| Valeur nette d'inventaire par action | USD | 13.547,12 | 15.377,40 | 13.928,85 |
| Actions de capitalisation de Classe IC EUR H | | | | |
| Nombre d'actions | | 18 | 10.617 | 10.568 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 11.673,77 | 13.654,86 | 12.477,26 |

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe IC USD | 26.776 | 19.012 | 3.400 | 42.388 |
| Actions de capitalisation de Classe IC EUR H | 10.617 | 0 | 10.599 | 18 |

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en USD) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé | | | 362.177.914 | 63,05 |
| Actions | | | 274.905.291 | 47,85 |
| Canada | | | 15.111.778 | 2,63 |
| CONSTELLATION SOFTWARE | CAD | 7.970 | 12.434.775 | 2,16 |
| TOPICUS.COM | CAD | 51.022 | 2.677.003 | 0,47 |
| Irlande | | | 38.362.396 | 6,68 |
| LINDE PLC | USD | 61.020 | 19.898.573 | 3,46 |
| RYANAIR HLDGS | EUR | 1.416.902 | 18.463.824 | 3,21 |
| Luxembourg | | | 13.466.499 | 2,34 |
| EUROFINS SCIENTIFIC SE | EUR | 188.159 | 13.466.499 | 2,34 |
| Royaume-Uni | | | 37.955.988 | 6,61 |
| ADMIRAL GROUP PLC | GBP | 632.972 | 16.270.810 | 2,83 |
| ASHTREAD GROUP | GBP | 381.945 | 21.685.178 | 3,77 |
| États-Unis d'Amérique | | | 170.008.630 | 29,59 |
| AMERICAN EXPRESS | USD | 150.190 | 22.190.573 | 3,86 |
| BERKSHIRE HATHAWAY -B- | USD | 81.042 | 25.033.874 | 4,36 |
| BOOKING HOLDINGS INC | USD | 5.588 | 11.261.385 | 1,96 |
| CABLE ONE | USD | 9.814 | 6.986.194 | 1,22 |
| CHARTER COMM -A- | USD | 18.015 | 6.108.887 | 1,06 |
| COMCAST CORP | USD | 403.493 | 14.110.150 | 2,46 |
| DEERE AND CO | USD | 41.549 | 17.814.549 | 3,10 |
| LIBERTY BROADBAND CORP -C- | USD | 28.436 | 2.168.814 | 0,38 |
| MASTERCARD INC -A- | USD | 53.334 | 18.545.832 | 3,23 |
| MICROSOFT CORP | USD | 18.900 | 4.532.598 | 0,79 |
| MOODY S CORP | USD | 74.769 | 20.832.139 | 3,63 |
| S&P GLOBAL INC | USD | 60.977 | 20.423.636 | 3,56 |
| Obligations | | | 37.521.593 | 6,53 |
| États-Unis d'Amérique | | | 37.521.593 | 6,53 |
| UNITED STATES 0.125 21-23 31/01S | USD | 20.818.100 | 20.753.857 | 3,61 |
| UNITED STATES 1.125 20-40 15/05S | USD | 9.221.000 | 5.789.780 | 1,01 |
| UNITED STATES 1.75 21-41 15/08S | USD | 8.100.900 | 5.558.610 | 0,97 |
| UNITED STATES 4.50 06-36 15/02S | USD | 5.067.400 | 5.419.347 | 0,94 |
| Obligations à taux variable | | | 34.757.428 | 6,05 |
| États-Unis d'Amérique | | | 34.757.428 | 6,05 |
| UNITED STATES TREAS FL.R 22-24 31/10Q | USD | 29.202.700 | 29.174.664 | 5,08 |
| UNITED STATES TREASURY FL.R 22-24 31/07Q | USD | 5.589.700 | 5.582.764 | 0,97 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 14.993.602 | 2,61 |
| Royaume-Uni | | | 14.993.602 | 2,61 |
| AURORA INV TRUST | GBP | 6.408.645 | 14.993.602 | 2,61 |
| Organismes de placement collectif | | | 197.888.357 | 34,45 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 197.888.357 | 34,45 |
| Irlande | | | 123.993.468 | 21,58 |
| AIKYA GLOABL EM-S USD | USD | 1.612.602 | 16.994.248 | 2,96 |
| AMUNDI US TECH 100 EQUAL WEIGHT UCITSDR | EUR | 1.374.855 | 12.959.317 | 2,26 |
| CFM IS TRENDS EQUITY CAPPED FUND IF ACC | USD | 1.258 | 1.235.256 | 0,22 |
| CFM UCITS ICAV - CFM IS TRENDS EQUITY CA | USD | 6.649 | 7.498.857 | 1,31 |
| CFM UCITS ICAV CFM IS TRENDS FUND CL WD | USD | 37.080 | 5.097.813 | 0,89 |
| EGERTON CAPITAL EQUITY FUND -I- USD | USD | 142.702 | 37.599.157 | 6,55 |
| MONTLAKE UCITS PLATFORM ICAV ALPHAQUES | USD | 93.750 | 7.858.728 | 1,37 |

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en USD) | % des actifs nets |
|---------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| PCP TULIP USD P ACC | USD | 4.714 | 5.897.347 | 1,03 |
| WINTON TREND FUND UCITS I USD ACC | USD | 203.585 | 28.852.745 | 5,02 |
| Luxembourg | | | 25.612.066 | 4,46 |
| BANOR GREATER CHINA EQUITY J USD | USD | 16.915 | 10.284.972 | 1,79 |
| MULTIRANGE - ONE RIVER DYNAMIC CONVEXITY | USD | 163.315 | 15.327.094 | 2,67 |
| Royaume-Uni | | | 48.282.822 | 8,40 |
| CG PORTFOLIO FUND PLC-REAL RETURN FUND-A | GBP | 200.397 | 48.282.822 | 8,40 |
| Total du portefeuille-titres | | | 560.066.271 | 97,49 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 23.957.300 | 4,17 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -9.556.996 | (1,66) |
| Total | | | 574.466.574 | 100,00 |

SECAFI

SECAFI

État des actifs nets au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|----------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|
| Actifs | | 29.587.989 |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 2,2 | 28.236.479 |
| <i>Coût d'acquisition</i> | | 28.068.073 |
| Avoirs en banque et liquidités | 8 | 1.164.910 |
| Plus-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | 182.400 |
| Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres | | 775 |
| Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres | | 3.426 |
| Passifs | | 379.158 |
| Découverts bancaires | | 182.400 |
| Commissions de la Société de gestion à payer | | 18.195 |
| Commissions de performance à payer | 3 | 176.324 |
| Autres passifs | | 2.239 |
| Valeur nette d'inventaire | | 29.208.831 |

SECAFI

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

| | Note | En EUR |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|
| Revenus | | 9.635 |
| Dividendes sur portefeuille-titres, nets | | 2.227 |
| Intérêts sur obligations, nets | | 3.426 |
| Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie | | 3.915 |
| Autres revenus | | 68 |
| Dépenses | | 237.086 |
| Commissions de la Société de gestion | | 46.157 |
| Commission de performance | 3 | 176.324 |
| Commissions de dépositaire | | 1.067 |
| Taxe d'abonnement | 4 | 1.172 |
| Intérêts payés sur découvert bancaire | | 56 |
| Autres dépenses | 7 | 12.310 |
| Revenu/(perte) net(te) des investissements | | -227.451 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur : | | |
| - ventes de véhicules d'investissement | 2,2 | 8.784 |
| - change | 2,3 | -15.603 |
| Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) | | -234.270 |
| Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur : | | |
| - investissements | 2,2 | 168.405 |
| - contrats financiers à terme standardisés | 2,7 | 182.400 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations | | 116.535 |
| Souscriptions d'actions de capitalisation | | 29.100.000 |
| Rachats d'actions de capitalisation | | -7.704 |
| Augmentation/(diminution) nette des actifs nets | | 29.208.831 |
| Actifs nets en début d'exercice | | - |
| Actifs nets en fin d'exercice | | 29.208.831 |

SECAFI

Statistiques

| | | <u>31/12/22</u> |
|--------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Total des actifs nets | EUR | 29.208.831 |
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | | |
| Nombre d'actions | | 290.924 |
| Valeur nette d'inventaire par action | EUR | 100,40 |

SECAFI

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

| | Actions en circulation au 01/01/22 | Actions émises | Actions rachetées | Actions en circulation au 31/12/22 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------------------|
| Actions de capitalisation de Classe C EUR | 0 | 291.000 | 76 | 290.924 |

SECAFI

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|----------------------|
| Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé | | | 5.928.679 | 20,30 |
| Actions | | | 4.187.276 | 14,34 |
| Danemark | | | 340.692 | 1,17 |
| NOVO NORDISK | DKK | 2.701 | 340.692 | 1,17 |
| France | | | 1.689.585 | 5,78 |
| ACCOR SA | EUR | 3.643 | 85.064 | 0,29 |
| ALSTOM SA | EUR | 12.906 | 294.515 | 1,01 |
| CIE DE SAINT-GOBAIN | EUR | 4.102 | 187.256 | 0,64 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 9.608 | 321.820 | 1,10 |
| HERMES INTERNATIONAL SA | EUR | 289 | 417.605 | 1,43 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE | EUR | 288 | 195.811 | 0,67 |
| TELEPERFORMANCE SE | EUR | 842 | 187.513 | 0,64 |
| Allemagne | | | 158.684 | 0,54 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS | EUR | 8.514 | 158.684 | 0,54 |
| Suisse | | | 133.484 | 0,46 |
| LOGITECH NAMEN AKT | CHF | 2.310 | 133.484 | 0,46 |
| Royaume-Uni | | | 314.193 | 1,08 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 2.485 | 314.193 | 1,08 |
| États-Unis d'Amérique | | | 1.550.639 | 5,31 |
| ADOBE INC | USD | 479 | 151.040 | 0,52 |
| BANK OF AMERICA CORP | USD | 5.369 | 166.616 | 0,57 |
| INTUITIVE SURGICAL | USD | 1.101 | 273.741 | 0,94 |
| MICROSOFT CORP | USD | 814 | 182.913 | 0,63 |
| PAYPAL HOLDINGS | USD | 2.034 | 135.733 | 0,46 |
| SALESFORCE INC | USD | 1.626 | 202.006 | 0,69 |
| SERVICENOW INC | USD | 833 | 303.049 | 1,04 |
| WALT DISNEY CO | USD | 1.665 | 135.540 | 0,46 |
| Obligations à taux variable | | | 578.828 | 1,98 |
| Pays-Bas | | | 578.828 | 1,98 |
| BNP PAR ISSUANCE BV FL.R 22-24 25/10A | EUR | 585.000 | 578.828 | 1,98 |
| Produits structurés | | | 1.162.574 | 3,98 |
| Canada | | | 1.162.574 | 3,98 |
| CAN IMP BK CV 3.1 22-24 24/10A | EUR | 585.000 | 582.305 | 1,99 |
| CAN IMP BK CV FL.R 22-24 16/12Q | USD | 625.000 | 580.269 | 1,99 |
| Organismes de placement collectif | | | 22.307.800 | 76,37 |
| Actions/parts de fonds d'investissement | | | 22.307.800 | 76,37 |
| France | | | 19.647.035 | 67,26 |
| AMUNDI CASH CORPORATE - IC (C) | EUR | 17 | 3.928.144 | 13,45 |
| AXA COURT TERME / 2 DECIMALES -CAP- | EUR | 1.485 | 3.518.779 | 12,05 |
| CPR CASH -P- CAP | EUR | 177 | 3.901.425 | 13,36 |
| LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV | EUR | 46.855 | 1.814.928 | 6,21 |
| R CO CONVICTION EQUITY VALUE EUROCL | EUR | 3.650 | 730.183 | 2,50 |
| R-CO CONVICTION SUBFIN P EUR | EUR | 3.540 | 309.573 | 1,06 |
| R-CO COURT TERME C | EUR | 1.234 | 4.840.242 | 16,57 |
| R CO TARGET 2028 IG SICAV | EUR | 6.026 | 603.762 | 2,07 |
| Irlande | | | 138.578 | 0,47 |
| FIRST TRUST GLOBAL FUNDS PLC FIRST TRU | USD | 5.969 | 138.578 | 0,47 |

SECAFI

Portefeuille de titres au 31/12/22

| Dénomination | Devise | Quantité/ Notionnel | Valeur de marché (en EUR) | % des actifs nets |
|---------------------------------------------|--------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Luxembourg | | | 2.522.187 | 8,64 |
| AAMMF ARISTOTLE US EQUITIES RH CAP | EUR | 5.595 | 707.560 | 2,42 |
| AMUNDI EURO STOXX 50 UCIT ETF DR EUR C | EUR | 19.930 | 1.814.627 | 6,21 |
| Total du portefeuille-titres | | | 28.236.479 | 96,67 |
| Avoirs en banque/(passifs bancaires) | | | 982.510 | 3,36 |
| Autres actifs/(passifs) nets | | | -10.158 | (0,03) |
| Total | | | 29.208.831 | 100,00 |

R-co LUX

**Notes aux états financiers - Détail des
instruments dérivés**

R-co LUX

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Options

Les contrats d'options suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

| Quantité Dénomination | Devise | Engagement (en EUR) (en valeur absolue) | Valeur de marché (en EUR) | Non réalisé (en EUR) |
|------------------------------------------|--------|--------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Options achetées | | | | |
| Options sur indices | | | | |
| 14 EURO STOXX 50 FEB 3700.0 17.02.23 PUT | EUR | - | 10.738 | 174 |
| 4 SP 500 FEB 3800.0 17.02.23 PUT | USD | - | 38.641 | 1.690 |
| 77 EURO STOXX 50 FEB 3600.0 17.02.23 PUT | EUR | - | 37.730 | -52.283 |
| 3 SP 500 JAN 4100.0 20.01.23 CALL | USD | - | 1.237 | -15.185 |
| | | | 88.346 | -65.604 |
| Options émises | | | | |
| Options sur indices | | | | |
| 77 EURO STOXX 50 FEB 3200.0 17.02.23 PUT | EUR | 2.921.087 | -6.468 | 20.619 |
| 14 EURO STOXX 50 FEB 3300.0 17.02.23 PUT | EUR | 531.107 | -1.736 | 1.579 |
| 3 SP 500 JAN 4250.0 20.01.23 CALL | USD | 1.079.269 | -155 | 4.915 |
| 4 SP 500 FEB 3400.0 17.02.23 PUT | USD | 1.439.026 | -5.378 | 6.146 |
| | | | -13.737 | 33.259 |

Les courtiers de ces options sont CACEIS Bank et Goldman Sachs London.

R-co LUX

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

| Devise achetée | Quantité achetée | Devise vendue | Quantité vendue | Date d'échéance | Non réalisé (en EUR) | Contrepartie |
|----------------|------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------------|--------------------------|
| CHF | 940.000 | EUR | 952.439 | 10/01/23 | -252 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| CHF | 8.910.000 | EUR | 9.043.849 | 10/01/23 | -18.331 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| CHF | 1.350.000 | EUR | 1.376.736 | 10/01/23 | -9.234 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 1.896.341 | GBP | 1.630.000 | 10/01/23 | 59.796 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 3.109.993 | GBP | 2.720.000 | 10/01/23 | 45.312 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 2.815.514 | NOK | 29.720.000 | 10/01/23 | -10.776 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 1.734.871 | CHF | 1.700.000 | 10/01/23 | 12.827 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 2.237.200 | USD | 2.370.000 | 10/01/23 | 17.654 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 502.864 | DKK | 3.740.000 | 10/01/23 | -91 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 280.953 | USD | 290.000 | 10/01/23 | 9.367 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 1.199.577 | CHF | 1.180.000 | 10/01/23 | 4.277 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| GBP | 1.560.000 | EUR | 1.804.125 | 10/01/23 | -46.432 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| GBP | 10.260.000 | EUR | 11.869.505 | 10/01/23 | -309.293 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| GBP | 1.630.000 | EUR | 1.887.776 | 10/01/23 | -51.212 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| GBP | 1.160.000 | EUR | 1.321.335 | 10/01/23 | -14.333 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| SEK | 30.330.000 | EUR | 2.779.738 | 10/01/23 | -52.474 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| CHF | 1.500.000 | EUR | 1.528.117 | 14/02/23 | -6.325 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 1.732.131 | CHF | 1.700.000 | 14/02/23 | 7.421 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| EUR | 2.903.837 | GBP | 2.500.000 | 14/02/23 | 91.398 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| GBP | 2.200.000 | EUR | 2.547.771 | 14/02/23 | -72.678 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| | | | | | -343.379 | |

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

| Devise achetée | Quantité achetée | Devise vendue | Quantité vendue | Date d'échéance | Non réalisé (en EUR) | Contrepartie |
|----------------|------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------------|--------------------------|
| JPY | 133.000.000 | EUR | 922.522 | 15/03/23 | 26.486 | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| | | | | | 26.486 | |

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

| Devise achetée | Quantité achetée | Devise vendue | Quantité vendue | Date d'échéance | Non réalisé (en USD) | Contrepartie |
|----------------|------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------------|--------------------------|
| EUR | 223.274 | USD | 238.233 | 17/01/23 | 293 * | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| USD | 5.436 | EUR | 5.140 | 17/01/23 | -55 * | CACEIS Bank, Lux. Branch |
| USD | 34.333.783 | GBP | 31.072.000 | 14/04/23 | -3.126.077 | ROTSCHILD BANK AG ZURICH |
| EUR | 3.222.000 | USD | 3.461.105 | 28/04/23 | 4.108 | ROTSCHILD BANK AG ZURICH |
| USD | 69.461.880 | EUR | 70.216.000 | 28/04/23 | -6.054.365 | ROTSCHILD BANK AG ZURICH |
| USD | 6.625.410 | EUR | 6.337.000 | 28/04/23 | -189.938 | ROTSCHILD BANK AG ZURICH |
| | | | | | -9.366.035 | |

Les contrats suivis du signe * concernent spécifiquement la couverture du risque de change des actions.

R-co LUX

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Contrats financiers à terme standardisés

Les contrats financiers à terme standardisés suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

| Quantité Achat/(Vente) | Dénomination | Devise | Engagement (en EUR) (en valeur absolue) | Non réalisé (en EUR) | Courtier |
|------------------------------------------------------|----------------------------|--------|-----------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Contrats à terme standardisés sur devises | | | | | |
| 5 | BRAZIL REAL 02/23 | USD | 88.734 | -2.605 | CACEIS Bank, Paris |
| 1 | EUR/GBP (CME) 03/23 | GBP | 125.000 | 3.931 | CACEIS Bank, Paris |
| 1 | EUR/GBP (CME) 03/23 | GBP | 125.000 | 3.832 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| -5 | EUR/JPY (CME) 03/23 | JPY | 625.000 | 21.326 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| 6 | EUR/USD (CME) 03/23 | USD | 750.000 | 15.331 | CACEIS Bank, Paris |
| 10 | JPN YEN CURR FUT 03/23 | USD | 887.669 | 23.354 | CACEIS Bank, Paris |
| Contrats à terme standardisés sur indices | | | | | |
| 35 | DJ.STOXX600.OIL(EUX) 03/23 | EUR | 602.945 | -1.050 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| -90 | DJ EURO STOXX 50 03/23 | EUR | 3.414.258 | 160.635 | CACEIS Bank, Paris |
| -101 | DJ EURO STOXX 50 03/23 | EUR | 3.831.556 | 147.635 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| 4 | EMINI ENERGY SE INDX 03/23 | USD | 345.059 | 20.989 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| 2 | EM RUSS 2000 03/23 | USD | 165.027 | -4.835 | CACEIS Bank, Paris |
| 13 | MINI MSCI EMG MKT 03/23 | USD | 582.474 | -6.438 | CACEIS Bank, Paris |
| 15 | MINI MSCI EMG MKT 03/23 | USD | 672.085 | -9.522 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| 19 | NIKKEI 225 (CME) 03/23 | USD | 2.322.771 | -167.557 | CACEIS Bank, Paris |
| 12 | S&P 500 EMINI INDEX 03/23 | USD | 2.158.538 | -60.691 | CACEIS Bank, Paris |
| 16 | S&P 500 EMINI INDEX 03/23 | USD | 2.878.051 | -122.595 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| 9 | TOPIX (OSE) 03/23 | JPY | 1.209.032 | -34.304 | CACEIS Bank, Paris |
| 10 | TOPIX (OSE) 03/23 | JPY | 1.343.369 | -27.695 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| Contrats à terme standardisés sur obligations | | | | | |
| 7 | EURO BUND FUTURE 03/23 | EUR | 648.949 | -57.810 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| -4 | US 10 YEARS NOTE 03/23 | USD | 375.059 | 6.032 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| 10 | US 10 YEARS NOTE 03/23 | USD | 937.646 | -7.467 | CACEIS Bank, Paris |
| 8 | US 10YR ULTRA (CBOT) 03/23 | USD | 764.699 | -10.131 | CACEIS Bank, Paris |
| 14 | US 2 YEARS NOTE- CBT 03/23 | USD | 2.614.700 | 3.382 | CACEIS Bank, Paris |
| 7 | US 2 YEARS NOTE- CBT 03/23 | USD | 1.307.350 | -2.767 | Goldman Sachs Bank Europe SE |
| 6 | US ULTRA BD CBT 30YR 03/23 | USD | 474.921 | -16.324 | CACEIS Bank, Paris |
| | | | | -125.344 | |

SECAFI

| Quantité Achat/(Vente) | Dénomination | Devise | Engagement (en EUR) (en valeur absolue) | Non réalisé (en EUR) | Courtier |
|--------------------------------------------------|------------------------|--------|-----------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Contrats à terme standardisés sur indices | | | | | |
| -95 | DJ EURO STOXX 50 03/23 | EUR | 3.603.939 | 182.400 | CACEIS BANK LUXEMBOURG |
| | | | | 182.400 | |

R-co LUX

Autres notes aux états financiers

R-co LUX

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

R-co Lux (ci-après la « SICAV ») est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois composée de plusieurs compartiments distincts. L'objectif de la SICAV est d'offrir aux investisseurs un accès à un large éventail d'investissements par le biais de plusieurs Compartiments distincts, ayant chacun leur objectif et politique d'investissement. La SICAV est un OPCVM au sens de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (ci-après la « Directive OPCVM ») et au sens de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version modifiée (ci-après la « Loi »).

L'objectif d'investissement de la SICAV est de générer un certain niveau de revenu courant et une appréciation du capital en investissant dans un éventail diversifié de titres sur tous les marchés du monde, dans le respect des objectifs d'investissement des Compartiments définis dans le prospectus.

Les Compartiments répertoriés ci-dessous agissent en tant que fonds nourriciers en investissant la quasi-totalité de leurs actifs dans leur Fond maître respectif (le « Fonds maître »), ne conservant qu'un montant marginal de trésorerie aux fins d'assurer la liquidité :

| Compartiment | Fonds maître |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION | R-CO 4CHANGE MODERATE ALLOCATION |
| R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO | R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO |
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO | R-CO CONVICTION CREDIT EURO |

Les Compartiments suivants étaient actifs au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 :

- R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION
- RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA
- R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO
- R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO
- R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS
- R-CO LUX VALOR
- VITAL FLEX PATRIMOINE
- R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL
- R-CO LUX WM MENARA
- R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT
- R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND
- SECAFI

Les informations ci-dessous sont extraites du prospectus daté de septembre 2022.

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'administration a décidé de liquider le compartiment R-CO LUX CONVICTION CREDIT 12M EURO. Au 31 décembre 2022, il ne restait aucun solde de trésorerie.

R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux 4Change Moderate Allocation (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son Fonds maître « R-co 4Change Moderate Allocation » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. Le Fonds maître a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la durée de placement recommandée (de plus de trois ans) :55% IBoxx Overall Euro, coupons nets réinvestis (QW7A) +15% Ester capitalisé (OISESTR) +30% Stoxx Europe 600, dividendes nets réinvestis (SXXR), par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire associée à une stratégie d'investissement socialement responsable. La composition du Compartiment peut différer significativement de l'allocation de l'indice de référence.

Politique d'investissement du Fonds maître :

Afin de réaliser l'objectif d'investissement, le Fonds maître investit dans des titres de créance à revenu fixe ou variable ainsi que dans des actions, en fonction de l'évolution des marchés.

Le Fonds maître investit dans des titres de créance négociables et des actions ainsi que dans des produits du marché monétaire sur la base d'un processus de sélection reposant sur l'analyse de l'environnement macroéconomique, financier et non financier, et dépendant des opportunités de marché. Le Fonds maître peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM et/ou d'autres OPC.

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du RMM Lux BDL European Equity Alpha (ci-après le « Compartiment ») consiste à réaliser une performance absolue fondée sur une stratégie d'investissement long/short.

Politique d'investissement :

Pour ce faire, il fera l'objet d'une gestion active mise en œuvre par le biais de positions longues et courtes sur les marchés d'actions. Les décisions d'investissement s'appuient sur la recherche fondamentale, conformément aux prévisions du Gestionnaire financier en ce qui concerne le modèle de croissance des entreprises visées.

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Conviction Equity Value Euro (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son fonds maître « R-co Conviction Equity Value Euro » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de surperformer l'indice EURO STOXX® en investissant en permanence au moins 70% de son actif dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés de la zone euro et jusqu'à 10% de son actif dans des marchés d'Europe de l'Est.

Politique d'investissement du Fonds maître :

Les titres sont sélectionnés en fonction de la valeur et de la rentabilité des titres émis par des entreprises cotées de la zone euro. Le Fonds maître investit en permanence au moins 70% de son actif dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés de la zone euro et jusqu'à 10% de son actif sur des marchés d'Europe de l'Est. Le Fonds maître peut également investir dans des titres de créance négociables et dans des OPCVM et/ou dans d'autres OPC.

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Conviction Credit Euro (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son fonds maître « R-co Conviction Credit Euro » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de surperformer l'indice Markit iBoxx™ € Corporates sur l'horizon d'investissement recommandé.

Politique d'investissement du Fonds maître :

Le positionnement sur la courbe des taux d'intérêt et l'exposition au risque de crédit se font sur une base discrétionnaire et l'exposition au risque de crédit dépendra des prévisions de la Société de gestion quant aux variations de taux d'intérêt et à l'évolution des spreads de taux entre les emprunts d'État et les obligations émises par les investisseurs privés.

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Montjoly Investissements (ci-après le « Compartiment ») est de générer de la performance en investissant principalement sur les marchés mondiaux d'actions, d'obligations et d'obligations convertibles en suivant une stratégie d'investissement discrétionnaire s'appuyant notamment sur la sélection de titres en fonction de l'analyse des fondamentaux des émetteurs.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investit, dans le cadre du processus de sélection de chaque Gestionnaire financier dans des titres de créance négociables, des obligations convertibles, des actions ou des titres liés à des actions et dans des OPCVM et/ou d'autres OPC dont le principal objectif est d'investir dans les classes d'actifs mentionnées ci-dessus.

La stratégie se fonde sur une approche multigestionnaire. Chaque Gestionnaire financier est responsable d'une partie du portefeuille afin que le Compartiment profite de la diversité des styles de gestion et de la prise de risque.

R-CO LUX VALOR

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Valor (ci-après le « Compartiment ») est d'obtenir une performance en investissant principalement sur les marchés mondiaux d'actions et d'obligations au moyen d'une gestion discrétionnaire, s'appuyant notamment sur la sélection d'instruments financiers en fonction de l'analyse financière des émetteurs.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables, des obligations convertibles, des actions ou des titres assimilés et dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite de 10% de l'actif net) dont le principal objectif est d'investir dans les classes d'actifs mentionnées ci-dessus, en fonction des opportunités du marché.

VITAL FLEX PATRIMOINE

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement de Vital Flex Patrimoine (le « Compartiment ») est de surperformer l'indice de référence (50% Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall [Indice QW1A] + 30% [Ester capitalisé + 0,085%] + 15% Stoxx 600 DR® [J-1, converti en euros avec dividendes réinvestis] + 5%

R-co LUX

MSCI Daily TR Net World Ex Europe \$ converti en € [J-1, avec dividendes réinvestis] sur l'horizon d'investissement recommandé de 3 ans, en investissant principalement dans des Fonds sous-jacents, tout en gérant la volatilité moyenne annuelle de son portefeuille à un niveau inférieur ou égal à 6% dans des conditions de marché normales.

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

Politique d'investissement

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investira principalement dans des OPCVM et/ou d'autres OPC, et il pourra notamment investir :

- entre 55% et 100% de son actif net total dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite cumulée de 30% détaillée ci-dessous), y compris des ETF domiciliés dans l'Union européenne dont le principal objectif d'investissement est d'investir dans des obligations (y compris des obligations convertibles) émises et garanties par des gouvernements et des entreprises publiques ou privées de toutes qualités et de toutes capitalisations boursières ; Le Compartiment est susceptible d'être exposé, à hauteur de 50% de son actif net, à des obligations à haut rendement (« high yield ») de façon indirecte via des Fonds sous-jacents spécialisés en obligations à haut rendement ; un portefeuille diversifié d'actions, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, mais également de fonds à rendement absolu et/ou de certificats de dépôt, de papiers commerciaux et de bons du Trésor.

- entre 0% et 35% de son actif net total dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite cumulée de 30% détaillée ci-dessous), y compris des ETF domiciliés dans l'Union européenne dont le principal objectif d'investissement est d'investir dans des actions d'entreprises de toutes régions et de toutes capitalisations boursières ; sous réserve que la totalité des investissements dans des parts d'OPC autres que des OPCVM soit conforme aux critères d'admissibilité précisés dans la partie générale du Prospectus, au chapitre intitulé « Restrictions d'investissement », et ne saurait dépasser 30% de l'actif net de chaque Compartiment.

L'allocation entre les différents types d'actifs est discrétionnaire, et vise à ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 6% pour son portefeuille dans des conditions de marché normales.

Par le biais de ces investissements, le Compartiment est susceptible d'être exposé, dans une mesure limitée, à des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres de type « contingent convertible » ou des titres considérés comme en difficulté ou en défaut.

À titre accessoire, le Compartiment peut détenir des liquidités ou des quasi-liquidités.

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux WM Carolo Capital (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps en investissant à l'échelle mondiale dans plusieurs classes d'actifs, tout en faisant le nécessaire pour préserver le capital dans des conditions de marché difficiles.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire et titres de créance de toute nature (notamment des emprunts d'État, des bons du Trésor et des obligations à taux variable).

R-CO LUX WM MENARA

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux WM Menara (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps essentiellement par le biais d'investissements dans des titres apparentés à des actions.

Politique d'investissement :

Ce Compartiment vise l'appréciation du capital corrigée du risque en investissant à l'échelle mondiale par le biais de classes d'actifs qui ne sont pas liées à un indice.

Le Compartiment investira principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire, des titres de créance négociables de toute nature (notamment des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), des emprunts d'État, des bons du Trésor et des obligations à taux variable).

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux WM TraSky Investment (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps, tout en préservant ce capital dans des conditions de marché difficiles.

Politique d'investissement :

Ce Compartiment vise une appréciation régulière du capital corrigée du risque en investissant à l'échelle mondiale dans des classes d'actifs qui ne sont pas liées à un indice.

Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire, titres de créance négociables de toute nature (notamment des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), emprunts d'État, bons du Trésor et obligations à taux variable).

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

R-CO LUX VM WEALTH STRATEGY FUND___

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux VM Wealth Strategy Fund (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps en investissant à l'échelle mondiale dans plusieurs classes d'actifs, tout en faisant le nécessaire pour préserver le capital dans des environnements de marché difficiles.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire et titres de créance de toute nature (entre autres des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), emprunts d'État, bons du Trésor et obligations à taux variable).

SECAFI

Objectif d'investissement :

Secafi (le « Compartiment ») a pour objectif de surperformer son indice de référence sur la période d'investissement minimum recommandée (5 ans) en investissant directement et/ou indirectement (via des OPC, notamment des OPC/ETF cotés) sur les marchés actions et/ou obligataires du monde entier. L'indice de référence est composé comme suit : 30% S&P 500 (Indice SPTRNE) + 15% Stoxx 600 (Indice SXXR) + 5% MSCI Emerging Markets (Indice MSDEEMN) + 50% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Euro (Indice LBEATREU).

Politique d'investissement :

Le Compartiment investira dans des actions, des obligations (y compris des obligations convertibles), des OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans les classes d'actifs susmentionnées, ainsi que dans des OPC dont la diversification permet de s'exposer à des produits obligataires et/ou des produits liés aux actions et/ou des OPCVM à rendement absolu, selon les opportunités de marché (gestion discrétionnaire). S'agissant des actions, le Compartiment investira avant tout directement dans des actions, mais pourra également investir par le biais d'OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans des actions, afin notamment de s'exposer à certaines régions telles que l'Asie. Les placements obligataires seront effectués presque exclusivement par le biais d'investissements dans des OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans des titres obligataires. L'allocation du Compartiment peut varier, dans les limites fixées ci-dessous, pour s'adapter aux fluctuations du marché, aux risques et aux opportunités.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers sont établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives aux fonds d'investissement selon le principe comptable de la continuité d'exploitation.

Tous les chiffres figurant dans les états financiers sont présentés sans décimales. Par conséquent, de petites différences d'arrondi peuvent apparaître.

La valeur de l'actif de chaque Compartiment sera calculée comme suit :

2.2 - Valorisation du portefeuille

Les Titres et instruments du marché monétaire négociés sur des bourses et des Marchés réglementés sont évalués au dernier cours de clôture, sauf si la SICAV estime qu'un fait survenu après la publication du dernier cours de marché, et avant que tout Compartiment ne calcule sa prochaine Valeur nette d'inventaire, est voué à affecter substantiellement la valeur du titre.

Dans ce cas, le titre peut voir sa juste valeur évaluée au moment où l'Agent administratif calcule sa Valeur nette d'inventaire au moyen – ou en vertu – de procédures approuvées par la SICAV.

En ce qui concerne les Titres et instruments du marché monétaire non négociés sur des bourses et des Marchés réglementés (autres que les instruments à court terme du marché monétaire), l'évaluation est basée sur les valorisations fournies par les fournisseurs, lesquelles sont déterminées sur la base de la négociation normale et à échelle institutionnelle de ces titres, par recours à des informations de marché, aux transactions relatives à des titres comparables ou encore aux diverses relations entre les titres qui sont généralement reconnues par les opérateurs institutionnels.

Les Instruments à court terme du marché monétaire (maturité résiduelle inférieure à 60 jours civils) sont évalués au coût amorti (lequel avoisine la valeur de marché dans des conditions de marché normales).

Les Parts ou actions dans des fonds à capital variable sont évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire publiée.

2.3 - Conversion des devises

Les états financiers sont présentés dans la devise de base de la SICAV, à savoir l'EUR.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.3 - Conversion des devises

Les actifs et passifs libellés dans des devises autres que la devise de base des Compartiments ont été convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date des présents états financiers. Les transactions effectuées au cours de l'exercice dans des devises autres que la devise de base sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Tous les actifs et passifs exprimés dans des devises autres que l'EUR sont convertis aux taux de change applicables à la fin de l'exercice, à savoir :

| | | | | | | | | |
|---------|---------|-----|---------|----------|-----|---------|---------|-----|
| 1 EUR = | 1,57375 | AUD | 1 EUR = | 1,44605 | CAD | 1 EUR = | 0,98745 | CHF |
| 1 EUR = | 7,43645 | DKK | 1 EUR = | 0,88725 | GBP | 1 EUR = | 8,32985 | HKD |
| 1 EUR = | 400,45 | HUF | 1 EUR = | 140,8183 | JPY | 1 EUR = | 10,5135 | NOK |
| 1 EUR = | 4,68125 | PLN | 1 EUR = | 11,12025 | SEK | 1 EUR = | 1,06725 | USD |

2.4 - États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SICAV sont exprimés en EUR et correspondent à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque Compartiment. Au 31 décembre 2022, le total des investissements croisés s'élevait à 850.806 EUR et, par conséquent, la VNI totale consolidée, hors investissements croisés, s'élèverait à 891.600.789 EUR en fin d'exercice. Les investissements croisés suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

| Compartiments | Investissement croisé | Montant (en EUR) |
|-----------------------|------------------------------------------|------------------|
| VITAL FLEX PATRIMOINE | Rmm Lux Bdl European Equity Alpha Cc EUR | 850.806 |
| | | 850.806 |

2.5 - Évaluation des contrats d'options

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats d'options seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats financiers à terme standardisés, les options et les contrats de change à terme en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.6 - Évaluation des contrats de change à terme

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats de change à terme seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats de change à terme en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.7 - Évaluation des contrats à terme standardisés

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats financiers à terme standardisés seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats financiers à terme standardisés en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.8 - Évaluation des Contracts For Difference (« CFD »)

Les revenus sur contrats for difference correspondent aux dividendes et aux intérêts reçus sur les contrats for difference.

Les frais sur contrats for difference correspondent aux dividendes et aux intérêts payés sur les contrats for difference.

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les CFD seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.9 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes provenant des investissements en actions de la SICAV sont comptabilisés lorsque le titre est coté ex-dividende et nets de retenues à la source, le cas échéant. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à la date de provisionnement des intérêts (en tenant compte du rendement effectif de l'actif), sauf en cas d'incertitude quant à la recouvrabilité.

2.10 - Frais de constitution

Les frais liés à la création d'un nouveau Compartiment ou d'une nouvelle Classe d'Actions seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur l'actif dudit Compartiment ou de ladite Classe d'Actions. Les frais de constitution feront l'objet d'un amortissement non linéaire sur une période d'une durée maximale de 5 ans.

Au 31 décembre 2022, aucuns frais de constitution n'étaient comptabilisés.

2.11 - Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts encourus par les Compartiments dans le cadre des transactions sur leur portefeuille-titres et les instruments dérivés.

3 - Commission de performance

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Le Gestionnaire financier délégué pourra percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») de 20% de la Nouvelle Appréciation nette (telle que définie ci-dessous) imputable à chaque Classe d'Actions à la fin de la Période de calcul concernée (telle que définie ci-dessous).

Le calcul de la Commission de performance est basé sur un modèle de High Watermark, ce qui signifie qu'une Commission de performance ne peut être prélevée que si le nouveau High Watermark (tel que défini ci-dessous) dépasse le dernier High Watermark. Le High Watermark n'est pas réinitialisé, il est examiné au cours de la période de référence de la performance qui correspond à la durée de vie totale du Compartiment.

La « Nouvelle Appréciation nette » désigne la VNI de chaque Classe d'Actions dépassant le Aggregate Hurdle Amount (tel que défini ci-dessous) et le High Watermark (tel que défini ci-dessous).

La « Période de calcul », aux fins du calcul de la Commission de performance d'une Classe d'actions, commencera le jour de la première VNI de cette Classe ou le 1er janvier le plus récent suivant une Nouvelle Appréciation nette positive au 31 décembre précédent. La Période de calcul s'achèvera :

- à la fermeture des bureaux le 31 décembre ; ou

- en ce qui concerne les Actions faisant l'objet d'un rachat, le Jour de négociation auquel ces Actions sont rachetées ; ou
- en cas de résiliation du mandat du Gestionnaire financier délégué, à la date de résiliation du Contrat de gestion d'investissement ; ou
- en cas de liquidation ou de cessation d'activité de la Société ou du Fonds, à la date déterminée par les Administrateurs.

Les Commissions de performance sont provisionnées à chaque Date de valorisation.

La commission de performance doit être versée à la Société de gestion à terme échu à la fin de chaque Période de calcul dans les 30 jours ouvrés. Toutefois, si les actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la commission de performance correspondant à ces actions sera calculée au prorata et sera cristallisée et payée chaque mois en même temps que la commission de performance à compter de la Date de valorisation applicable à ce rachat. De même, si le Compartiment est liquidé avant la fin d'une Période de calcul, la commission de performance correspondant à la Période de calcul sera calculée et payée à la date de liquidation.

VITAL FLEX PATRIMOINE Jusqu'au 30 septembre 2022 :

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance »). Cette commission correspondra à 15% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence, sous réserve que le Compartiment affiche une performance positive supérieure au High Watermark perpétuel de la période. Le High Watermark désigne la VNI la plus élevée réalisée par chaque Classe d'Actions, à savoir la VNI d'origine ou la VNI à chaque 31 décembre ultérieur pour lequel une Commission de performance a été acquise et payée (ci-après le « High Watermark » ou « HWM »).

La Commission de performance sera provisionnée quotidiennement et ajustée des souscriptions et des rachats. L'Administrateur comptabilise la Commission de performance comme une provision à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire. Cette provision pour Commission de performance revient définitivement au Gestionnaire financier à la fin de chaque année. Si les Actions sont rachetées avant la fin de l'année civile, la Commission de performance payable liée aux Actions rachetées sera déterminée et versée à la date de rachat de ces Actions.

À partir du 1^{er} octobre 2022 :

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance ») par rapport à celle de son indice de référence (modèle basé sur l'indice de référence). Cette commission correspondra à 15% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence. Toute sous-performance du Compartiment (sur une période de 5 ans maximum) par rapport à un fonds de référence générant une performance égale à celle de l'indice de référence (50% Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall [Indice QW1A] + 30% Ester+0,085% + 15% Stoxx 600 DR® [J-1, converti en euros avec dividendes réinvestis] + 5% MSCI Daily TR Net World Ex Europe \$ converti en € [J-1, avec dividendes réinvestis]) et présentant les mêmes ordres de souscription et de rachat que le Compartiment doit être compensée avant le versement de toute Commission de performance.

Autres notes aux états financiers

3 - Commissions de performance

Les Commissions de performance sont provisionnées chaque Jour de valorisation et, le cas échéant, sont payées à la fin de chaque exercice financier.

SECAFI

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance ») par rapport à celle de son indice de référence (modèle basé sur l'indice de référence). Cette commission correspondra à 20% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence. Toute sous-performance du Compartiment (sur une période de 5 ans maximum) par rapport à un fonds de référence générant une performance égale à celle de l'indice de référence (30% S&P 500 [Indice SPTRNE] + 15% Stoxx 600 [Indice SXXR] + 5% MSCI Emerging Markets [Indice MSDEEEMN] + 50% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Euro [Indice LBEATREU]) et présentant les mêmes ordres de souscription et de rachat que le Compartiment doit être compensée avant le versement de toute Commission de performance.

Les Commissions de performance sont provisionnées chaque Jour de valorisation et, le cas échéant, sont payées à la fin de chaque exercice financier.

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA 34-39-992) et de la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant réel des commissions de performance facturées par chaque Classe d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions sur la base de la Valeur nette d'inventaire (« VNI ») de ladite Classe. Seules les Classes d'actions qui ont facturé des commissions de performance sont reprises ci-dessous.

| Compartiment | Classe d'actions | Code ISIN | Devise du compartiment | Montant des commissions de performance au 31/12/22 (dans la devise du Compartiment) | Moyenne VNI de la Classe d'actions (dans la devise du Compartiment) | pourcentage de la VNI moyenne de la Classe d'actions |
|-----------------------------------|-------------------------------------------|--------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA | Actions de capitalisation de Classe C EUR | LU1734559765 | EUR | 76.380 | 80.936.549 | 0,34 |
| RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA | Actions de capitalisation de Classe I EUR | LU1734559922 | EUR | 18.676 | 21.853.776 | 0,08 |
| VITAL FLEX PATRIMOINE | Actions de capitalisation de Classe C EUR | LU1734560003 | EUR | 7 | 34.135.022 | 2,13 |
| SECAFI | Actions de capitalisation de Classe C EUR | LU2456231609 | EUR | 176.324 | 29.467.665 | 0,59 |

4 - Taxe d'abonnement

La SICAV est soumise à la taxe d'abonnement luxembourgeoise aux taux suivants : 0,01% par an de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment pour les Actions de Classe I, ID et IC et 0,05% par an de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment pour les Actions de Classe B, C, D, F, P, PB et Z.

Le Fonds est par ailleurs soumis à une taxe annuelle en Belgique. La réglementation belge (Code des droits de succession, Livre II bis) oblige les organismes de placement collectif étrangers dont la commercialisation est autorisée en Belgique à payer une taxe annuelle sur la valeur nette d'inventaire de clôture de l'exercice précédent. Le 31 décembre de chaque année, un impôt est calculé sur le total des montants nets investis en Belgique, après leur enregistrement auprès de la FSMA (Autorité des services et marchés financiers).

R-co LUX

5 - Structures Fonds maître-Fonds nourricier

Veillez vous référer à la note 1 pour de plus amples détails sur l'objectif et la politique d'investissement des Fonds maîtres et nourriciers concernés. En ce qui concerne les Compartiments agissant en tant que fonds nourriciers, le tableau ci-dessous détaille les commissions applicables au niveau du Fonds maître et du Fonds nourricier ainsi que les participations du Fonds nourricier dans le Fonds maître :

| Fonds nourricier | Classe d'Actions du Fonds maître | % de la Classe d'Actions PB du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier | % de l'actif total du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier | Total des frais des actions « PB » du Fonds maître | | Total des frais du Fonds nourricier | | Total des frais des actions PB du Fonds maître et du Fonds nourricier | |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| | | | | en euro | en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier | en euro | en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier | en euro | en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier |
| R-co LUX 4Change Moderate Allocation | R-co 4Change Moderate Allocation MF EUR (FR0012243947) | 100,00% | 9,52% | 23 379,65 | 0,549% | 24 301,96 | 0,57% | 47 681,61 | 1,12% |
| R-co LUX Conviction Equity Value Euro | R-Co Conviction Equity Value Euro MF EUR (FR0013294022) | 100,00% | 1,04% | 101 069,67 | 1,346% | 36 589,72 | 0,49% | 137 659,39 | 1,83% |
| R-co LUX Conviction Credit Euro | R-Co Conviction Credit Euro MF EUR (FR0013294063) | 57,36% | 1,25% | 65 524,96 | 0,521 % | 48 344,42 | 0,38% | 113 869,38 | 0,91% |

Des informations complémentaires sur l'ensemble des Fonds maîtres (y compris le prospectus, le DICI et les rapports) peuvent être obtenues sur le site Internet www.lu.rothschildandco.com

Les Compartiments agissant en tant que fonds nourriciers investissent la quasi-totalité de leur actif dans leur Fonds maître respectif, ne conservant qu'un montant marginal de trésorerie aux fins d'assurer la liquidité.

Les Fonds nourriciers investiront dans des actions des Fonds maîtres de classe P ou PB, ou dans toute autre classe d'actions assortie de frais de gestion inférieurs.

R-co LUX

Autres notes aux états financiers

6 - Distributions de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 :

| Compartiments | Classe d'actions | ISIN | Devise | Dividende | Date ex-dividende | Date de paiement |
|---------------------------------|------------------------------------------|--------------|--------|-----------|-------------------|------------------|
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO | Actions de distribution de Classe D EUR | LU1147742354 | EUR | 11,88 | 25/05/22 | 27/05/22 |
| | Actions de distribution de Classe PB EUR | LU1891284876 | EUR | 15,27 | 25/05/22 | 27/05/22 |

7 - Autres dépenses

Le poste « Autres dépenses » se compose principalement des frais de garde, des commissions d'agent payeur, des autres frais d'exploitation, des frais de traduction, de publication et de services bancaires.

8 - Avoirs en banque et liquidités

Au 31 décembre 2022, des dépôts de marge étaient en cours et des garanties en espèces sous la forme de soldes de trésorerie étaient détenues auprès de courtiers. Les montants correspondants sont inclus dans le poste Avoirs en banque de l'état des actifs nets. Le tableau suivant présente la répartition par Compartiment de ces montants en espèces détenus auprès des courtiers, au 31 décembre 2022 :

| Compartiment | Devise | Contrepartie | Type de garantie | Montant de garantie reçu | Montant de garantie versé |
|-----------------------------------|--------|--------------------------------------|------------------|--------------------------|---------------------------|
| RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA | EUR | JP Morgan Merrill Lynch CACEIS | Liquidités | - | 4.922.767 |
| | | | Liquidités | | 1.657.201 |
| | | | Liquidités | | 290.000 |
| R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS | EUR | Goldman Sachs Caceis Bank | Liquidités | 251.944 | 1.018.206 |
| | | | Liquidités | 220.606 | 1.127.590 |
| SECAFI (lancé le 14/10/22) | EUR | Caceis Bank | Liquidités | 182.400 | 273.399 |

9 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

L'état des variations du portefeuille peut être obtenu gratuitement par les actionnaires, sur demande au siège social de la SICAV.

10 - Événements postérieurs à la clôture

R-Co Lux Valor détient dans son portefeuille 1.838 actions de SVB Financial Group (code ISIN : US78486Q1013) pour un coût d'acquisition de 609.147,12 EUR. Suite à la faillite de la banque le 13 mars 2023, les actions sont valorisées à 0 dans la comptabilité du fonds.

R-co LUX

Informations supplémentaires non vérifiées

R-co LUX

Informations supplémentaires non vérifiées

Politique de rémunération

Informations concernant la politique de rémunération :

La politique de rémunération a été conçue dans le but de maximiser la rétention du personnel et de gérer les risques de manière adéquate et efficace.

Le personnel perçoit une rémunération composée d'un salaire fixe et d'une prime. La prime est basée sur les critères qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation annuelle des performances des employés.

Ces critères sont définis en fonction des politiques de conformité du groupe et du type de poste.

Montants de la rémunération :

La rémunération fixe, la rémunération variable, la rémunération totale et l'effectif total de Rothschild & Co Investment Managers au 31 décembre 2022 sont les suivants :

| | Rémunération fixe en 2022 | Rémunération variable en 2022 | Rémunération totale | Effectif |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------|----------|
| Effectif total | 2.062 | 459 | 2.521 | 26 |
| Dont membres de la direction et personnel ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société | 2 | | | 2 |

Étant donné que le nombre de membres de la direction et de membres du personnel ayant un impact significatif sur le profil de risque de l'AIFM est peu élevé au 31 décembre 2022, ce dernier a considéré que la communication de données à cet égard reviendrait à fournir des informations confidentielles sur la rémunération de ces collaborateurs et a par conséquent uniquement communiqué les montants de rémunération globale.

Des détails supplémentaires sur ce point ainsi que la politique de rémunération, qui décrit, sans s'y limiter, la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, peuvent être obtenus sur demande auprès de l'AIFM. Aucune modification importante n'a été apportée à la politique de rémunération en 2022.

Politique de rémunération en 2022

En milliers d'EUR, hors charges sociales
Effectif au 31/12/2022

Les données sur les rémunérations incluent les employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'année 2022

En 2022, les Gestionnaires financiers ont reçu les rémunérations (fixes et variables) suivantes :

BDL Capital Management : 539.259 EUR

Rothschild & Co Asset Management Europe : 43.379 EUR (fixe) et 21.876 EUR (variable)

Rothschild & Co Bank AG : 10.702 EUR (fixe) et 4.648 EUR (variable)

Rothschild & Co Wealth Management UK Limited : 262.365 EUR (fixe) et 221.539 EUR (variable)

Massena Partners : 12.068 EUR (fixe) et 9.878 EUR (variable)

Amundi Asset Management : 2.007 EUR (fixe) et 1.010 EUR (variable)

AXA Investment Managers Paris : 10.000,72 EUR (fixe) et 12.448,99 EUR (variable)

Rothschild Martin Maurel : 30.786 EUR (fixe) et 11.398 EUR (variable)

Informations supplémentaires non vérifiées

Exposition au risque globale

L'exposition globale au risque de chaque Compartiment est calculée au moyen de la méthode de l'engagement classique. La méthode de l'engagement classique consiste à convertir chaque position sur instrument financier dérivé en une position équivalente sur l'actif sous-jacent dudit dérivé, sur la base de sa valeur de marché et en prenant en compte les accords de compensation et de couverture. L'exposition au risque globale de chaque Compartiment est également calculée en prenant en compte les mouvements de marché prévisibles et le délai disponible pour solder la position.

Informations supplémentaires non vérifiées

Informations à communiquer en vertu du règlement sur les opérations de financement sur titres (« SFTR »)

La SICAV n'utilise pas d'instruments entrant dans le champ d'application du règlement « SFTR ».

R-co LUX

Informations supplémentaires non vérifiées

Total des frais sur encours (« TFE »)

| Fonds/Classe d'Actions | TFE maximum tel qu'inclus dans le Prospectus (en %) | TFE effectif pour 2022 (en %) |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------|
| R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION C EUR | 0,52 | 0,52 |
| R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION D EUR | 0,52 | 0,52 |
| RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA C EUR | 2,25 | 2,26 |
| RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA I EUR | 1,50 | 1,50 |
| R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR | 0,87 | 0,87 |
| R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO P EUR | 0,27 | 0,27 |
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO C EUR | 0,53 | 0,53 |
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO D EUR | 0,53 | 0,53 |
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO P EUR | 0,27 | 0,27 |
| R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO PB EUR | 0,27 | 0,27 |
| R-CO MONTJOLY INVESTISSEMENTS B EUR | 1,30 | 0,72 |
| R-CO LUX VALOR C EUR | 1,75 | 1,65 |
| R-CO LUX VALOR F EUR | 2,10 | 2,00 |
| R-CO LUX VALOR P EUR | 1,25 | 1,15 |
| VITAL FLEX PATRIMOINE C EUR | 1,80 | 1,66 |
| R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL IC EUR | 1,20 | 0,80 |
| R-CO LUX WM MENARA C EUR | 1,05 | 0,95 |
| R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT C EUR | 1,25 | 1,25 |
| R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND IC USD | 0,90 | 0,74 |
| R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND IC EUR | 0,90 | 0,76 |
| SECAFI | 0,75 | 0,75 |

Le Total des frais sur encours par Classe d'Actions comprend les commissions de gestion et les commissions de dépositaire. Les commissions de gestion telles que provisionnées dans la valeur nette d'inventaire comprennent les commissions versées au Gestionnaire financier, le cas échéant, aux Distributeurs, à l'Agent d'administration centrale, à l'Agent facilitateur, à l'Agent de domiciliation, à l'Agent de registre et de transfert ainsi qu'aux Commissaires aux comptes indépendants.

Le Total des frais sur encours par Classe d'Actions n'inclut pas nécessairement toutes les dépenses liées aux investissements réalisés par les Compartiments (les commissions de courtage, les frais de transaction, la taxe d'abonnement due à l'administration fiscale luxembourgeoise, les dépenses liées aux demandes de remboursement des prélèvements à la source et les frais d'enregistrement sont exclus) et engagées par ces Compartiments. Il n'inclut pas non plus les commissions de performance applicables à certains Compartiments, comme précisé dans le Prospectus. Le Total des frais sur encours n'inclut en outre pas les frais indirects, les commissions de performance indirectes ou les autres frais encourus par les fonds sous-jacents ou les Fonds maîtres.

Si le total des dépenses réelles payées par chaque Compartiment dépasse le Total des frais sur encours effectif, tel que déterminé par la Société de gestion, cette dernière paiera la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous le poste « Autres revenus » dans le rapport annuel vérifié de la SICAV. Si le total des dépenses réelles payées par chaque Compartiment est inférieur au Total des frais sur encours effectif, la Société de gestion pourra conserver le solde.

La SICAV paie sur ses actifs tous les frais dont elle est redevable, en ce compris les commissions payables à la Société de gestion, au Dépositaire et aux commissaires aux comptes. Ils incluent également les frais administratifs, tels que les frais d'inscription, les frais d'assurance, les frais de reporting, de même que les coûts liés à la traduction et à l'impression du Prospectus ainsi que des rapports destinés aux Actionnaires.

Informations supplémentaires non vérifiées

SFDR (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier)

R-co Lux Montjoly Investissements

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Vital Flex Patrimoine

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Compartiment applique la politique ESG de Rothschild & Co Asset Management Europe, qui repose sur l'intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts des investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande. La politique ESG complète est disponible à l'adresse <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

R-co Lux WM Carolo Capital

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

R-co Lux WM Menara

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

R-co Lux WM Trasky Investment

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

R-co Lux WM Wealth Strategy Fund

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : [N/C] | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 86% d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/C] | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social |
| | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 71,88% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 59,16% ont contribué à un objectif environnemental et 64,23% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 7,13%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 13,83% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 9,07% ont contribué à un objectif environnemental et 13,83% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défaillantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

En complément de ce qui précède et en lien direct avec la stratégie d'investissement, le Fonds maître prend en considération ce qui suit :

- Rejets dans l'eau (PIN climatique n°8)
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PIN social n°11)
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre pour les émetteurs souverains (PIN climatique n°15)

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 175,73 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 2 | 69,64 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 3 | 1297,63 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 12 | 245,38 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 123 | 1543,01 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 1 | 43,35 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 2 | 17,18 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 3 | 320,1 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 12 | 60,53 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 123 | 380,63 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone de niveau 123 | 759,57 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 2,78 | % |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | 68,16 | % |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur A | 0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur B | 2,11 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur C | 0,6 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur D | 4,05 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur E | 3,95 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur F | 0,16 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur G | 2,55 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur H | 0,53 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur L | 0,25 | GWH/ MEUR |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | 0 | % |
| 8. Rejets dans l'eau | Rejets dans l'eau | 243,2 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de déchets dangereux | Ratio de déchets dangereux | 0,63 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | 0 | % |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------|
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 16,95 | % |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | 17,11 | % |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Mixité au sein des organes de gouvernance | 73,03 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | 0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 282,18 | TCO2/ MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | 0 | par nombre |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | 0 | % |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | 0 | % |
| 4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | 0 | % |
| 15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|------------------------------------------|---------|------------|-------|
| R-co 4Change Moderate Allocation MF EUR* | Autres | 99,84% | Monde |

* Anciennement R-co Alizes MF EUR

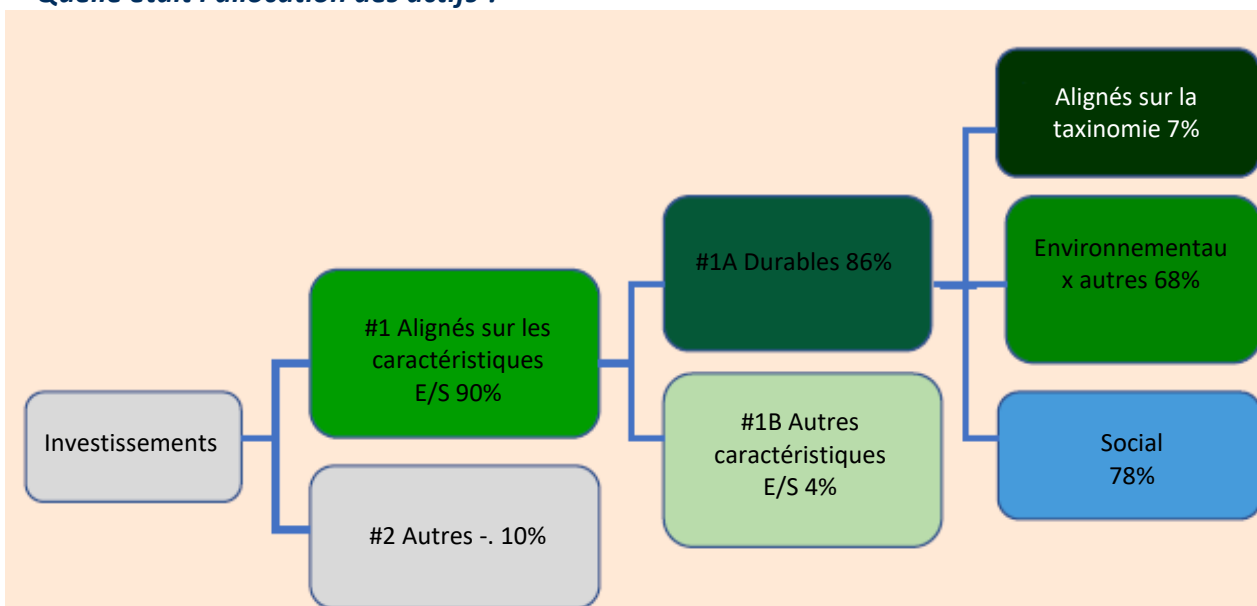
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|----------|------------|
| Autres | 100,00% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

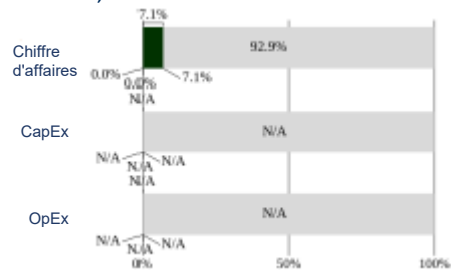
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 86,2% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.


En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 68,24% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 78,06% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux 4Change Moderate Allocation

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7,7**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6,7**

Taux de couverture

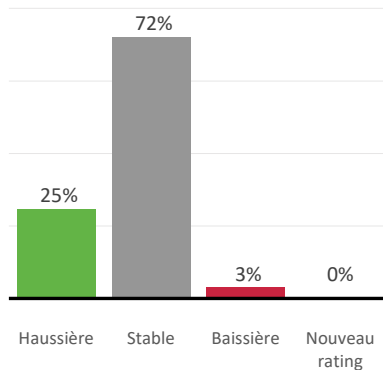
Nombre de titres détenus **122**

Nombre de titres notés **121**

93%

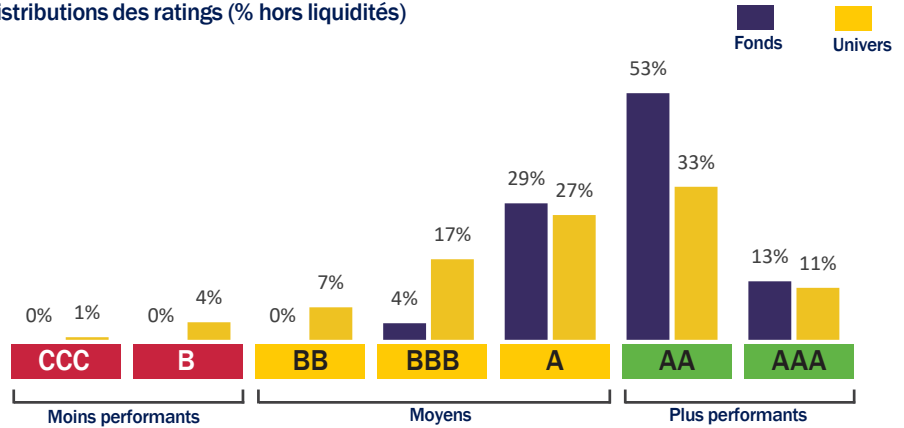
% de l'actif net total du portefeuille

Evolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

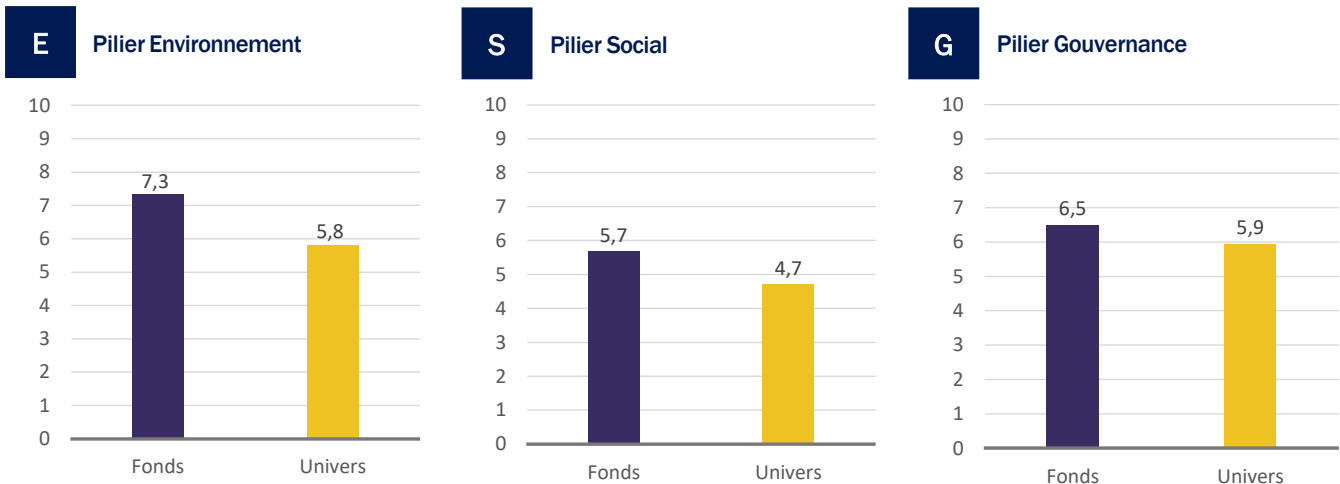
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

| Secteurs | Poids | Non Noté | CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA |
|----------------------------|-------|----------|-----|---|----|------|-------|-------|------|
| Energie | 0.0% | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Matériaux de base | 4.4% | - | - | - | - | - | 1.1% | 2.9% | 0.4% |
| Services aux collectivités | 1.7% | - | - | - | - | - | 1.2% | - | 0.5% |
| Industrie | 10.6% | - | - | - | - | 1.0% | 2.0% | 6.8% | 0.9% |
| Services aux consommateurs | 8.8% | - | - | - | - | - | 3.1% | 4.6% | 1.2% |
| Télécommunications | 4.3% | - | - | - | - | 0.9% | 0.9% | 2.0% | 0.5% |
| Santé | 3.3% | - | - | - | - | 0.0% | 0.6% | 2.6% | - |
| Technologie | 4.9% | - | - | - | - | - | 1.5% | 1.7% | 1.7% |
| Financières | 34.1% | 0.9% | - | - | - | 0.9% | 6.2% | 20.8% | 5.2% |
| Biens de consommation | 7.4% | - | - | - | - | 0.7% | 2.5% | 1.9% | 2.2% |
| OPCVM | 4.6% | - | - | - | - | - | - | 4.6% | - |
| Souverains | 14.7% | - | - | - | - | - | 10.0% | 4.7% | - |

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

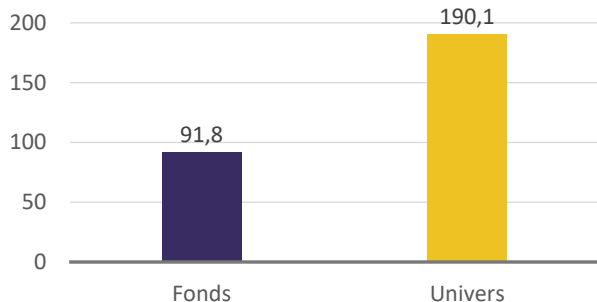
78%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-98,3

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

| Emetteurs | Poids | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|----------------------------|--------------|-------------------|----------------------------------------|
| Matériaux de base | 5.3% | 25 | 27.4% |
| Industrie | 12.8% | 18 | 19.7% |
| Services aux collectivités | 2.1% | 13,7 | 15% |
| Top 3 | 20.2% | 56,6 | 62.1% |

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

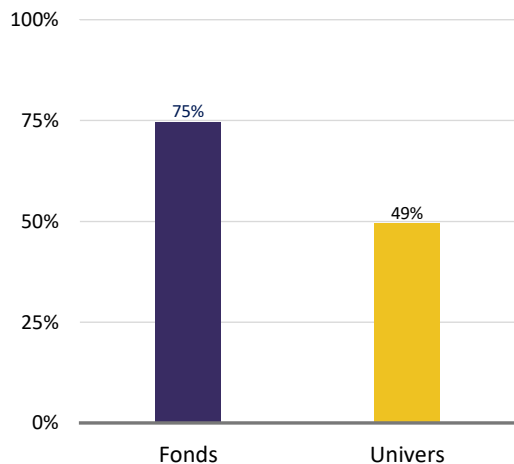
| Emetteurs | Poids | Rating ESG | Score E | Score de transition vers une économie bas carbone | Emissions annuelles (Mt Co2) | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|-------------------------|-------------|------------|---------|---------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|----------------------------------------|
| CRH PLC | 0.8% | AAA | 7,9 | 5,5 | 36 | 1373,6 | 15.3% |
| Air Liquide Sa | 0.6% | A | 4,6 | 6,6 | 36,4 | 1558,4 | 13.6% |
| Accor SA | 0.9% | A | 6 | 6,5 | 2 | 897,5 | 11.9% |
| Veolia Environnement SA | 0.7% | A | 5,4 | 6 | 30,5 | 1069,9 | 9.9% |
| Imerys SA | 0.6% | AA | 5,7 | 7,2 | 2,4 | 558,5 | 5% |
| Top 5 | 3.7% | | | | 107,3 | | 55.8% |

Note

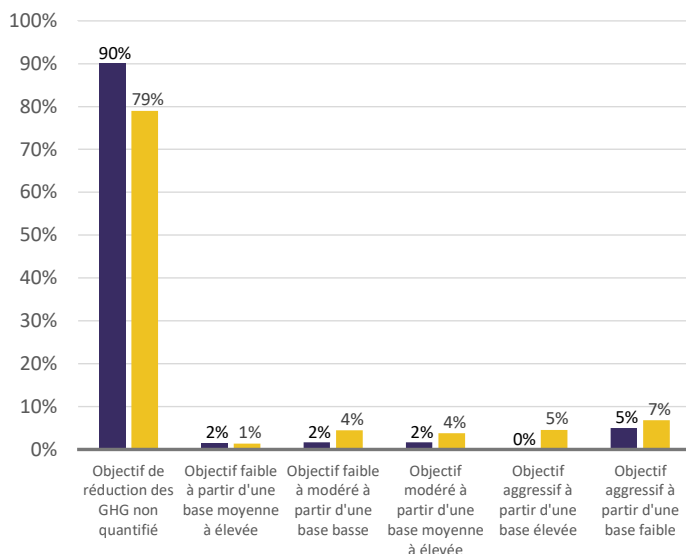
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

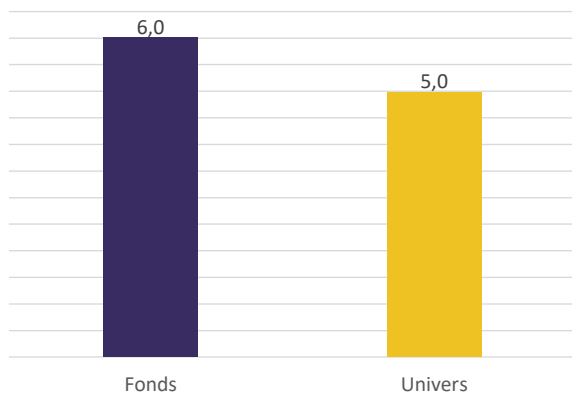


Transition vers une économie bas carbone

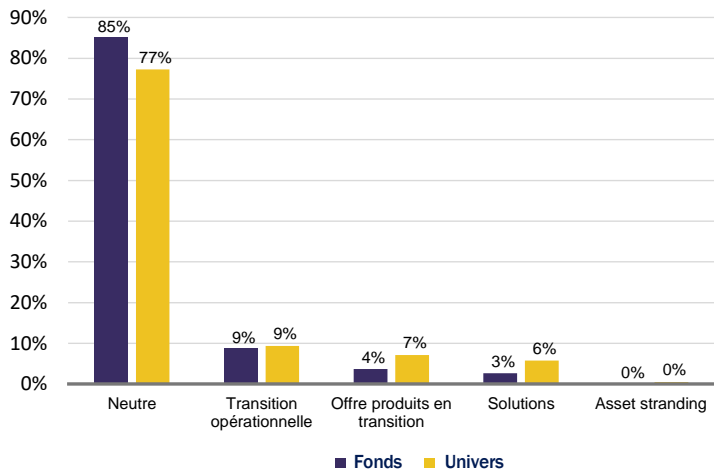
Taux de couverture :

79%

Score de transition vers une économie bas carbone

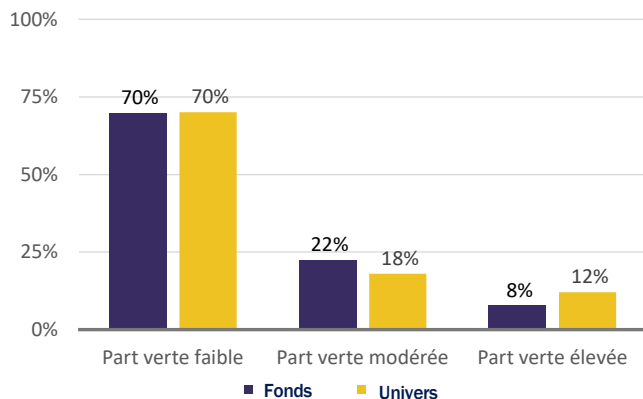


Répartition des émetteurs par catégories de transition

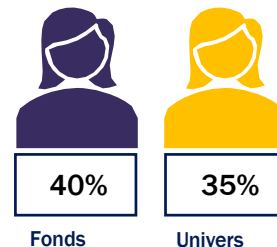


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part Verte



Représentation des femmes au conseil d'administration



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Objectifs de réduction

CRH PLC

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 374

Note Pilier Environnement (/10)

7,9

Emissions (t CO₂ / an)

36 000 000

- > Bien que le groupe ne soit pas uniquement présent dans le ciment (81% de ses activités proviennent de métiers moins intenses en émissions que les purs cimentiers), il est clairement le plus avancé au sein des cimentiers dans la réduction des émissions via : (i) l'utilisation d'énergies alternatives lors de la combustion du clinker (ii) et la recherche de solutions de capture du CO₂ (ciment hydraté utilisé dans le béton absorbe le CO₂) et de stockage.
- > Le béton est aussi sourcé en local, via des circuits courts évitant ainsi des émissions trop importantes liées au transport.
- > La plupart des opérations du groupe recherche des solutions pour réduire la consommation des énergies fossiles et leur remplacement par des énergies renouvelables.
- > Le groupe utilise un prix interne du carbone dans ses projets de développement.
- > Le management est plus impliqué dans ces thématiques que nombre de ses concurrents.
- > Les objectifs du groupe pour 2030 incluent un nouvel objectif de réduction d'émissions de 33% à 520kg CO₂/t (vs niveau 1990 de 777kg CO₂/t). De plus le groupe s'est récemment engagé sur les SBTi, avec un objectif en deça de 2° pour 2030, et une réduction des émissions de scope 1&2 de 25% d'ici 2030 vs. 2020.
- > Objectif de neutralité carbone dans les activités béton et ciment d'ici 2050.
- > CRH est membre du CDP (note 2022 A- comme en 2021, en amélioration sur B en 2019) et engagé SBTi avec un objectif "well below 2°".

Air Liquide Sa

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 558

Note Pilier Environnement (/10)

4,6

Emissions (t CO₂ / an)

36 365 000

Objectifs de réduction

- > Air Liquide a mis en place une stratégie de réduction des émissions de carbone, et le groupe a été félicité pour son action par Climate Action 100+.
- > Objectif de réduire l'intensité de ses émissions carbone de 30% d'ici 2025 (Scope 1&2 vs. 2015) et atteindre la neutralité carbone en 2050 (Scope 1&2).
- > Une stratégie globale de développement des Clean Tech pour toutes les divisions de l'entreprise avec un meilleur positionnement que celui de l'industrie. Air Liquide vise c.50 % des décisions d'investissements industriels (>5m€) soient consacrés à la transition énergétique.
- > Des initiatives visant à augmenter l'efficacité énergétique (+5% dans les unités de production) et l'achat d'électricité renouvelable (+70% d'ici 2025 vs. 2015).
- > 61% des besoins d'électricité du groupe sont issues de sources renouvelables, le nucléaire et de sources à faible émission carbone comme le gaz naturel en 2021.
- > En Juin 2022 Air Liquide a signé avec Vattenfall aux Pays-Bas son plus grand contrat d'achat d'énergie renouvelable à long terme, pour une capacité éolienne offshore en cours de construction d'environ 115MW. Cet accord permettra à Air Liquide de couvrir plus de 30% de la consommation actuelle d'électricité du Groupe au Benelux. Sur sa durée, cela permettra d'éviter l'émission de jusqu'à 3,5 millions de tCO₂, comparable aux émissions de plus de 150 000 foyers néerlandais.
- > Les risques d'augmentation des coûts liés à la tarification du carbone ou aux plafonds réglementaires avec 98% de son activité qui est liée au gaz industriel et 55% des actifs du groupe qui sont localisés dans des pays avec des réglementations carbone strictes (France, US)
- > Air Liquide affiche des très bonnes performances sur le Scope 4 (émissions évitées), il est très rare d'avoir ce chiffre de la part des sociétés. 3.6MT CO₂ évitées sur ses actifs grâce à l'efficacité énergétique et industrielle des unités de production et 11.2MT évitées chez les clients (différence entre la production de référence sans la solution AL et avec). Le groupe consacre chaque année 100MEuros à la réduction des émissions de CO₂ de ses produits ou de ceux de ses clients.
- > Membre du CDP, Air Liquide s'est vu noté A- en 2022 (inchangée sur 2021-2020), supérieure à la moyenne du secteur (B), dans deux catégories : changement climatique et sécurité de l'eau.
- > Air Liquide est membre du SBTi depuis juillet 2019. En 2022, le groupe est devenu le premier de son secteur à obtenir la validation de ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ à horizon 2035 (well-below 2°C) par la SBTi : (1) réduction des émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 35 % d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2021, (2) réduction de 60% des émissions absolues de GES de scope 3 provenant de l'utilisation de produits à base de combustibles fossiles vendus dans le même laps de temps.
- > Le groupe a annoncé en 2021 la mise en place d'un lien entre le bonus annuel des dirigeants et l'atteinte des objectifs de réduction de CO₂ (très rare de voir cela sur une base annuelle), en plus du lien à trois ans plus classique (LTIP).
- > Ambitions dans l'hydrogène : Air Liquide se concentre sur le renforcement de sa position concurrentielle sur le marché de l'hydrogène et sur l'ensemble de la chaîne (production, stockage, distribution et nouveaux usages), l'hydrogène pourrait représenter 18% de la consommation d'énergie mondiale en 2050. Et un hydrogène vert sera un des leviers pour décarboner de nombreuses activités.
- > Développement d'infrastructures de ravitaillement en hydrogène et de piles à combustible à hydrogène pour des applications industrielles et de mobilité. Air Liquide fournit également de l'hydrogène aux raffineries pour la désulfuration.

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Objectifs de réduction

Accor SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

897

Note Pilier Environnement (/10)

6

Emissions (t CO2 / an)

1 978 000

- > Accor a une exposition moyenne au risque d'émissions de carbone, cependant 81% de ses opérations sont situées dans des régions où la réglementation sur les émissions de carbone se durcit (France et l'Europe du Nord).
- > Le groupe est en bonne voie pour atteindre les objectifs actuels en matière d'émissions de GES.
- > Membre SBTi depuis décembre 2019 avec l'objectif (certifié) de réduire de 46 % les émissions carbone du scope 1 et 2 et de 28% pour le scope 3 (incl. biens et services achetés, du carburant et des activités liées à l'énergie et des franchises) d'ici 2030 vs. 2019
- > Les objectifs cités ci-dessus sont cohérents avec les réductions nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2030.
- > L'entreprise s'est également engagée à atteindre un objectif net zéro à l'horizon 2050, pas encore certifié par SBTi. Accor a été le premier groupe hôtelier international à s'engager à long terme à décarboniser l'ensemble de ses activités.
- > Membre du CDP, Accor a reçu la note A- en 2022 (inchangée vs. 2021-2020), dans la catégorie changement climatique et B dans la sécurité de l'eau (stable vs. 2021).
- > Accor tente de diminuer son exposition au risque de stress hydrique :
- > Activités hôtelières qui consomment une grande quantité d'eau pouvant créer des coûts supplémentaires
- > Empreinte de l'eau concentrée dans le scope 3 du groupe (i.e. 68% dans le scope 3), notamment du fait des achats de biens alimentaires pour les bars et restaurants des hôtels
- > La mise en place de technologies économes en eau (i.e. régulateurs de débit) et l'utilisation de sources d'eau alternatives
- > Communication sur ses performances en matière d'eau, bien que les informations que le groupe publie ne couvrent que 40% de ses propriétés
- > La plus faible intensité de consommation d'eau (268 litres par chambre et par nuit en 2018) parmi ses pairs, malgré une consommation moyenne d'eau sur trois ans parmi la plus élevée de l'industrie (7 617 m3/USD millions de ventes vs. 4 618 pour le secteur)
- > Membre du « Sustainable Hospitality Alliance », organisation internationale qui fédère les groupes hôteliers engagés en faveur du développement durable.

Veolia Environnement SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 070

Note Pilier Environnement (/10)

5,4

Emissions (t CO2 / an)

30 500 000

Objectifs de réduction

- > Le business modèle contribue à la réduction de l'intensité carbone des activités de ses clients grâce à la gestion des déchets et leur recyclage. Le rachat de Suez permet d'accélérer dans ce domaine.
- > De nombreuses initiatives pour encadrer le risque carbone :
 - Rémunération du CEO liée à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions carbone.
 - Engagement pour réduire les émissions carbone de 100Mt et augmenter les émissions évitées de 50Mt 2020 vs. 2015.
 - Objectif de réduction de 22% de ses émissions CO2 en absolu scope 1 & 2 d'ici 2034 comparé à 2018. Cet objectif a été validé par SBTi.
 - Objectif d'économie de 15Mt de CO2 à horizon 2023 chez ses clients
- Les activités utilisant du charbon représentent moins de 3% du CA et 1/3 des émissions directes. Veolia s'engage à ne pas développer ou acquérir de nouvelles activités utilisant du charbon.
- L'entreprise a établi un nouveau plan d'action de 3 ans (2020-2023) pour permettre d'atteindre ses objectifs avec la modernisation et la diversification des activités liées aux réseaux d'énergie (transformation des réseaux de chaleur au charbon par l'utilisation d'énergies vertes, déploiement de nouveaux services aux réseaux électriques, développement de mini réseaux de chaleur ou de froid) : 400M€ de capex dédiés entre 2020 et 2023 à la conversion de toutes les centrales de cogénération au charbon à horizon 2030. 1.2Md€ de capex au total d'ici 2023.
- Le groupe souhaite également généraliser les procédés de captage du méthane : la société s'est fixée de capter 55% du méthane sur ses sites à horizon 2023 et dépasse l'objectif depuis 2020 (56,3% en 2021)
- > Le groupe a rejoint l'initiative SBTi en 2019 et s'est fixé de nouveaux objectifs en sept 2021 en ligne avec une trajectoire sensiblement sous les 2°C (-22% à horizon 2034 vs. 2018). En aout 2021, Veolia va plus loin et s'engage sur 1,5°C. Le groupe vise le Net Zero en 2050.
- > Solvay et Veolia ont annoncé la création d'un consortium d'économie circulaire afin de proposer des solutions pour mieux gérer les métaux utilisés dans les batteries de véhicules électriques (le nombre de ces véhicules devrait passer de 8M à 116M d'ici 2030 vs. 2020)
- > L'acquisition de Suez, principal concurrent de Veolia, permet à ce dernier de devenir le leader mondial de la transformation écologique avec 4 à 5% de part de marché mondial (objectif de devenir un leader du "Green Deal" européen, développement de nouvelles solutions de traitement de la pollution de l'eau, d'énergies alternatives propres, recyclage des batteries au lithium etc.). L'intégration de Suez améliore le profil moyen car Suez n'a pas d'activité Energie (et donc pas de charbon). Le poids du charbon va diminuer à 2% du CA (vs 3%). En revanche, les émissions de CO2 augmentent car Suez a une activité de mise en décharge qui produit du méthane (47% des émissions Scope 1&2 de Suez). Cela est transitoire, car une part importante de ces activités sera revendue pour raisons de concurrence. Ainsi, il est raisonnable de considérer que l'intensité carbone du futur groupe sera inférieure à celle de Veolia

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

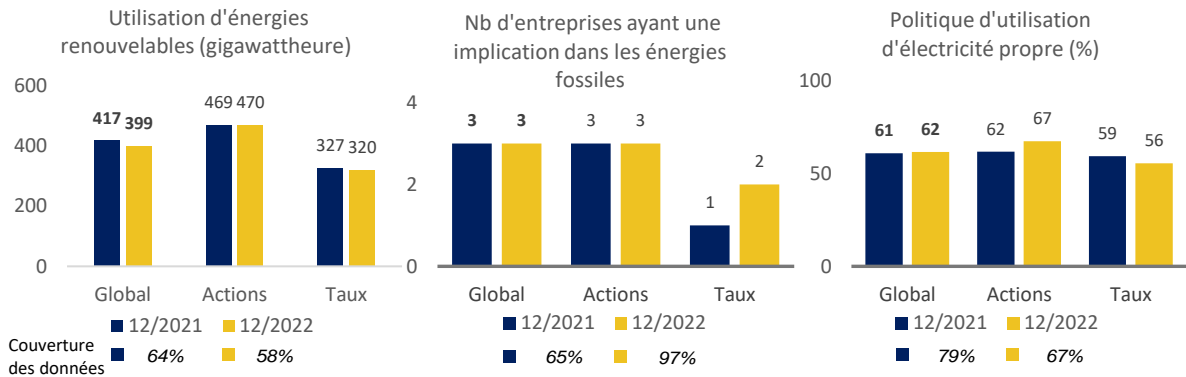


Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille – 1

7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY



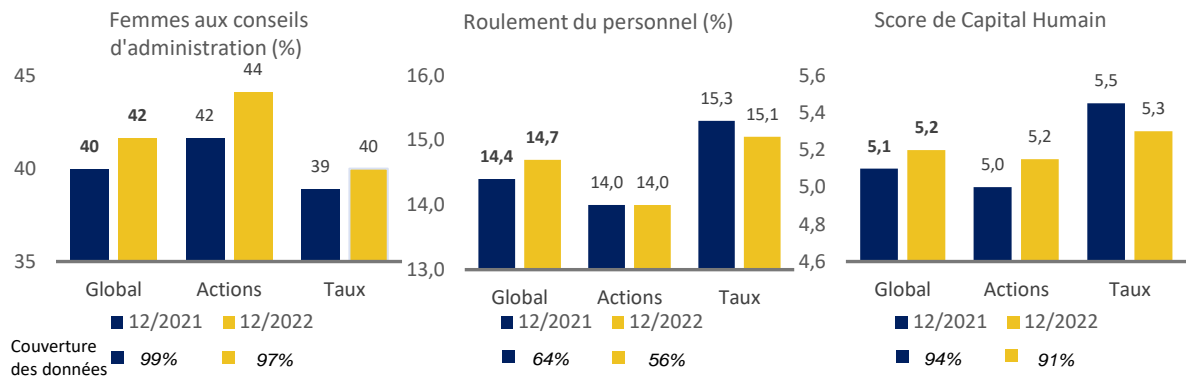
ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



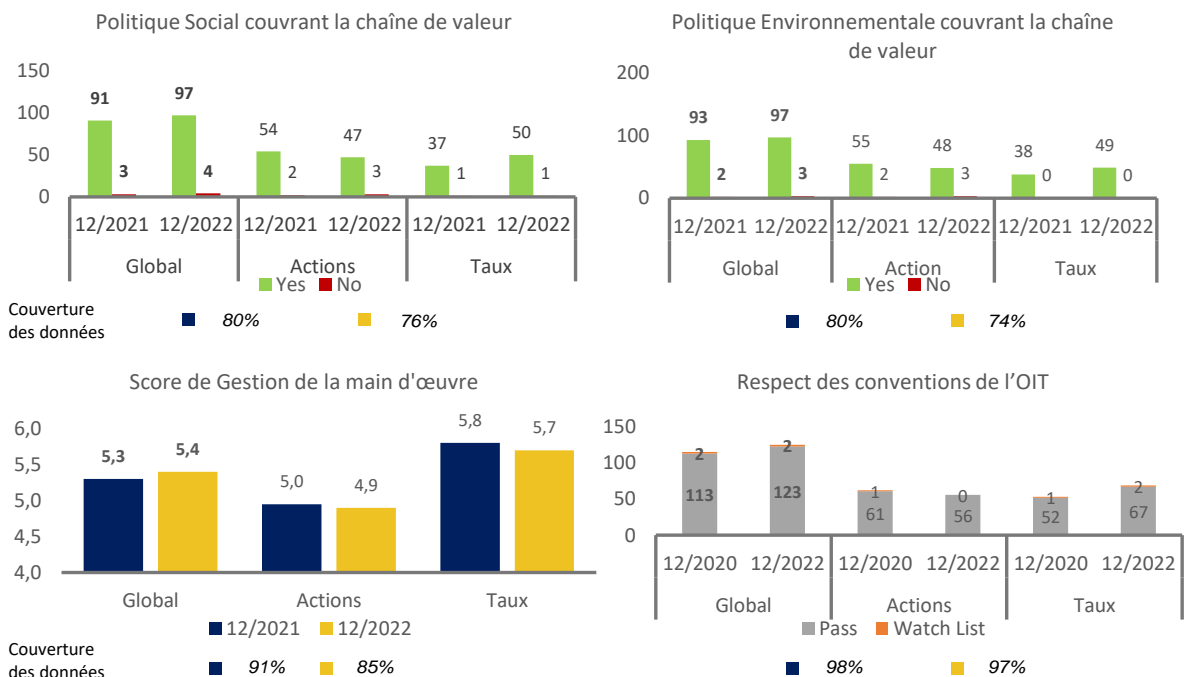
ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION



ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES



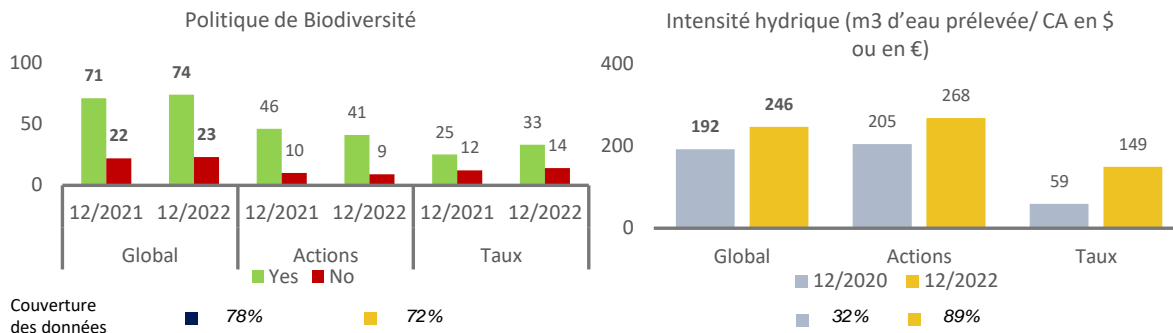


Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille - 2

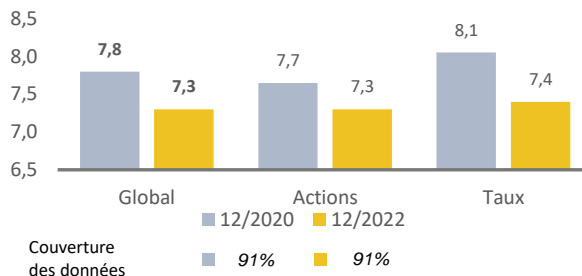
15 LIFE ON LAND



ODD 15 : VIE TERRESTRE



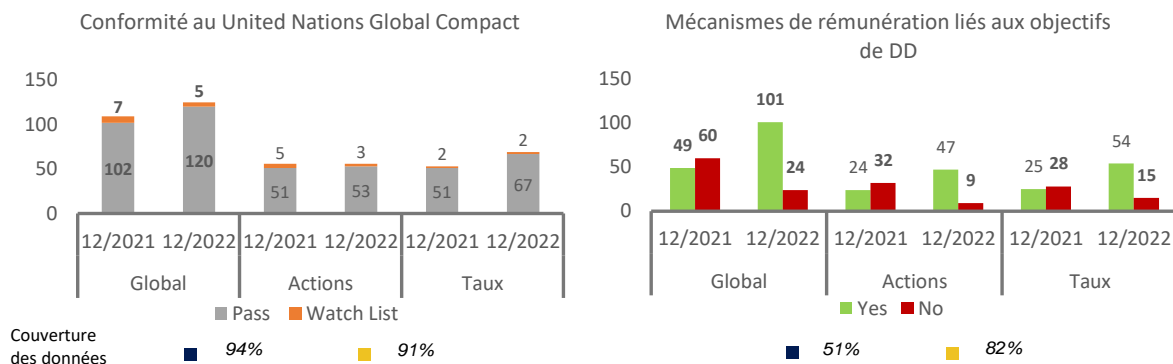
Score de Capital Naturel



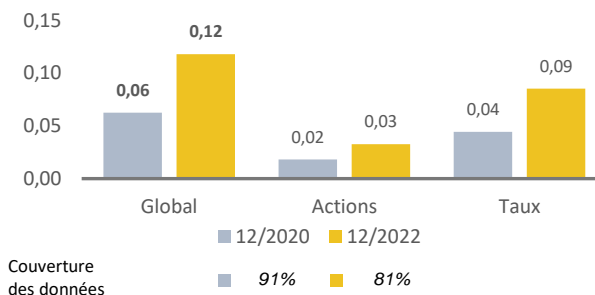
17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Expo portefeuille à des cas sévères de fraudes commerciales

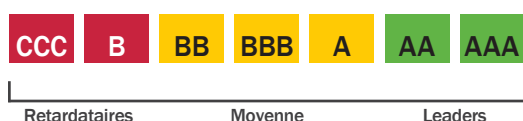




Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

| Rating | Score final industrie /10 |
|--------|---------------------------|
| AAA | 8.6 - 10.0 |
| AA | 7.1 - 8.6 |
| A | 5.7 - 7.1 |
| BBB | 4.3 - 5.7 |
| BB | 2.9 - 4.3 |
| B | 1.4 - 2.9 |
| CCC | 0.0 - 1.4 |

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Définition des KPI - 1

Utilisation d'énergies renouvelables (gigawattheure)

Quantité d'énergie consommée qui a été générée par une source d'énergie renouvelable, en milliers de mégawattheures (MWh). Cela inclut également les quantités de REC (Renewable Energy Certificates) achetées par l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg

Nb d'entreprises ayant une implication dans les énergies fossiles

Ce facteur identifie le pourcentage maximum des revenus (déclarés ou estimés) qu'une entreprise tire de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles (charbon thermique, combustible liquide et gaz naturel).

Sources de données : Bloomberg

Politique d'utilisation d'électricité propre (%)

Indique si l'entreprise s'est fixé un objectif pour son utilisation d'électricité renouvelable. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans ses rapports les plus récents. Comprends l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la biomasse, le biogaz, la géothermie et l'hydroélectricité.

Sources de données : Bloomberg

Femmes aux conseils d'administration (%)

Le pourcentage de femmes parmi les membres du conseil d'administration. Pour les sociétés à double directoire, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Sources de données : MSCI ESG Research

Roulement du personnel (%)

Le nombre d'employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'année écoulée, exprimé en pourcentage du nombre total moyen d'employés. Un roulement élevé du personnel peut indiquer que les employés ne sont pas satisfaits de leur travail dans l'entreprise ou de leur rémunération, ou que les conditions dans l'entreprise sont dangereuses ou insalubres.

Sources de données : Bloomberg

Score de Capital Humain

Le score du thème capital humain représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions qui relèvent du thème du capital humain : Gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain et normes de travail de la chaîne d'approvisionnement.

Sources de données : MSCI ESG Research

Politique Social couvrant la chaîne de valeur

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives pour réduire les risques sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Les risques sociaux peuvent inclure de mauvaises conditions de travail, le recours au travail des enfants ou au travail forcé, l'absence d'un salaire vital, équitable ou minimum, etc. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans ses derniers rapports annuels ou rapports sur la responsabilité de l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg

Politique Environnementale couvrant la chaîne de valeur

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale de sa chaîne d'approvisionnement. La réduction de l'empreinte environnementale peut être obtenue en réduisant les déchets, l'utilisation des ressources, les émissions dans l'environnement, en insistant sur l'introduction de systèmes de gestion environnementale, etc. dans la chaîne d'approvisionnement. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement fait état de tels efforts dans son dernier rapport annuel ou son dernier rapport sur la responsabilité de l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg



Définition des KPI - 2

Score de Gestion de la main d'oeuvre

Ce critère évalue dans quelle mesure les entreprises sont exposées à des perturbations du flux de travail dues à des conflits sociaux ou à une baisse de productivité due à une mauvaise satisfaction au travail. Les entreprises qui offrent de solides avantages sociaux et des incitations à la performance, ainsi que des programmes d'engagement des employés et de développement professionnel, obtiennent de meilleurs résultats sur ce critère. Les entreprises qui sont confrontées à un risque élevé de conflit social en raison de licenciements récents ou d'activités sur des marchés à forte propension aux arrêts de travail et qui n'offrent pas d'avantages sociaux et de programmes d'engagement des employés obtiennent un score plus faible sur ce critère.

Sources de données : MSCI ESG Research

Respect des conventions de l'OIT

Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes fondamentaux de l'organisation internationale du travail. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass. Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Sources de données : MSCI ESG Research

Score de Capital Naturel

Ce score représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions qui relèvent du thème de capital naturel : Stress hydrique, Biodiversité et utilisation des sols, et Approvisionnement en matières premières.

Sources de données : MSCI ESG Research

Intensité hydrique (m3 d'eau prélevée/CA en \$ ou en €)

Ce chiffre représente la consommation totale d'eau déclarée par l'entreprise pour l'année, normalisée par les revenus (USD), ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

Sources de données : MSCI ESG Research

Politique de Biodiversité

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives pour assurer la protection de la biodiversité. Cela peut inclure les arbres et la végétation ainsi que la faune et les espèces menacées.

Sources de données : Bloomberg

Conformité au United Nations Global Compact

Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes du United Nations Global Compact. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List, ou Pass. Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Sources de données : MSCI ESG Research

Mécanismes de rémunération liés aux objectifs de DD

Cette mesure repose entièrement sur les rapports de l'entreprise. Elle examine si un ou plusieurs indicateurs de développement durable sont utilisés pour déterminer la rémunération incitative annuelle et/ou à long terme et ne tient pas compte de l'efficacité de ces indicateurs. Cet indicateur est évalué pour le PDG et/ou les autres administrateurs exécutifs. Les entreprises qui ne versent pas de rémunération incitative seront également signalées dans le cadre de cet indicateur clé. Cet indicateur est évalué pour tous les émetteurs autres que les sociétés gérées en externe.

Sources de données : MSCI ESG Research

Expo portefeuille à des cas sévères de fraudes commerciales

Ce chiffre représente le nombre de controverses liées à l'éthique des affaires dans lesquelles l'entreprise a été impliquée au cours des trois dernières années (le cas échéant) et pour lesquelles l'évaluation de la gravité des controverses ESG est « Severe ». L'échelle de gravité est la suivante : None, Minor, Moderate, Severe, Very Severe.

Sources de données : MSCI ESG Research



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites. Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »
- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : [N/C]
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/C]
- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/C]% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La majorité des titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet d'une analyse ex-ante de leur profil ESG. Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière, Sustainalytics. Le Compartiment intègre les critères d'investissement durable ESG sur la base des Notations de risque de Sustainalytics.

Les Notations de risque ESG de Sustainalytics aident les investisseurs à identifier et comprendre la matérialité financière des risques ESG au sein de leurs portefeuilles et la façon dont ces risques pourraient affecter la performance du Compartiment. Combinées aux analyses qualitatives internes, les Notations de risque ESG : (i) fournissent aux investisseurs un signal de risque différencié et des informations détaillées sur la matérialité de certaines problématiques ESG pour une entreprise ; et (ii) indiquent si l'entreprise les gère efficacement ou non.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment intègre des critères d'investissement ESG. La part des positions analysées via une Notation de risque Sustainalytics sur la base des critères extra-financiers sera supérieure à :

- 90% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation supérieure à 10 milliards d'euros ;
- 75% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation inférieure à 10 milliards d'euros.

Pour être admissibles à la sélection opérée par le Compartiment, les titres du portefeuille long (en nombre d'entreprises) doivent présenter une Notation de risque ESG Sustainalytics moyenne supérieure à la notation moyenne de l'univers d'investissement, à savoir les actions des pays de l'OCDE.

Les deux ratios ont été respectés le 30/12/2022.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Sans objet le 30/12/2022 puisqu'il s'agit du premier rapport périodique publié pour le Compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Sans objet au 30/12/2022. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet au 30/12/2022.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet au 30/12/2022.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet au 30/12/2022.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, BDL Capital Management s'appuie sur la liste des indicateurs de durabilité obligatoires publiée par les autorités européennes dans le cadre du règlement SFDR. Cette liste couvre 14 indicateurs obligatoires et inclut également deux indicateurs supplémentaires.

Cette étape aborde les incidences négatives concernant les thèmes suivants :

- Environnement et climat ;
- Social, y compris les ressources humaines ;
- Respect des droits de l'homme.

Les entreprises affichant des incidences négatives trop importantes ne seront pas considérées comme durables.

De plus amples informations sur la prise en compte des incidences négatives par BDL Capital Management sont disponibles à l'adresse suivante <https://www.bdlcm.com/documents/politique-investissement-durable>

Pour ce produit, nous publions chaque année un rapport sur tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels ci-dessous, sur la base de données fournies par MSCI ESG Research :

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 21131,68 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 2 | 23607,96 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 3 | 76519,43 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 12 | 23607,96 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 123 | 100127,39 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 1 | 223,96 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 2 | 250,21 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 3 | 859,39 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 12 | 250,21 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 123 | 1061,19 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone de niveau 123 | 1700,47 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 20,14 | % |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | 79,64 | % |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur A | 0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur B | 0,65 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur C | 1,03 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur D | 5,52 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie | Secteur E | 0 | GWH/ MEUR |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------|
| par secteur à fort impact climatique | | | MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur F | 0,13 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur G | 0,6 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur H | 2,42 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur L | 0 | GWH/MEUR |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | 0 | % |
| 8. Rejets dans l'eau | Rejets dans l'eau | 418,94 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de déchets dangereux | Ratio de déchets dangereux | 16,75 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | 4,47 | % |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 11,08 | % |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | 10,65 | % |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Mixité au sein des organes de gouvernance | 42,37 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | 0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 0 | TCO2/MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | 0 | par nombre |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | 0 | % |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | 0 | % |
| 4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | 39,9 | % |
| 15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 5,51 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : N/C

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------|------------|-----------|
| Vinci Sa | Industrie | 7,98% | France |
| Eiffage | Industrie | 7,44% | France |
| Safilo Group Spa* | Consommation de base | 5,41% | Italie |
| TotalEnergies Se | Énergie / Services à l'industrie pétrolière | 4,12% | France |
| Bnp Paribas S.A. | Finance / Assurance | 4,05% | France |
| Engie S.A. | Télécommunications - Services aux collectivités | 3,82% | France |
| Mercedes-benz Group | Consommation de base | 3,79% | Allemagne |
| Just Eat Takeaway.com N.V. | Technologie / Internet | 3,68% | Pays-Bas |

| | | | |
|----------------|------------------------|-------|-----------|
| Vivendi S.A. | Autres | 3,59% | France |
| Telecom Italia | Technologie / Internet | 3,57% | Italie |
| Siemens Ag-reg | Industrie | 3,55% | Allemagne |

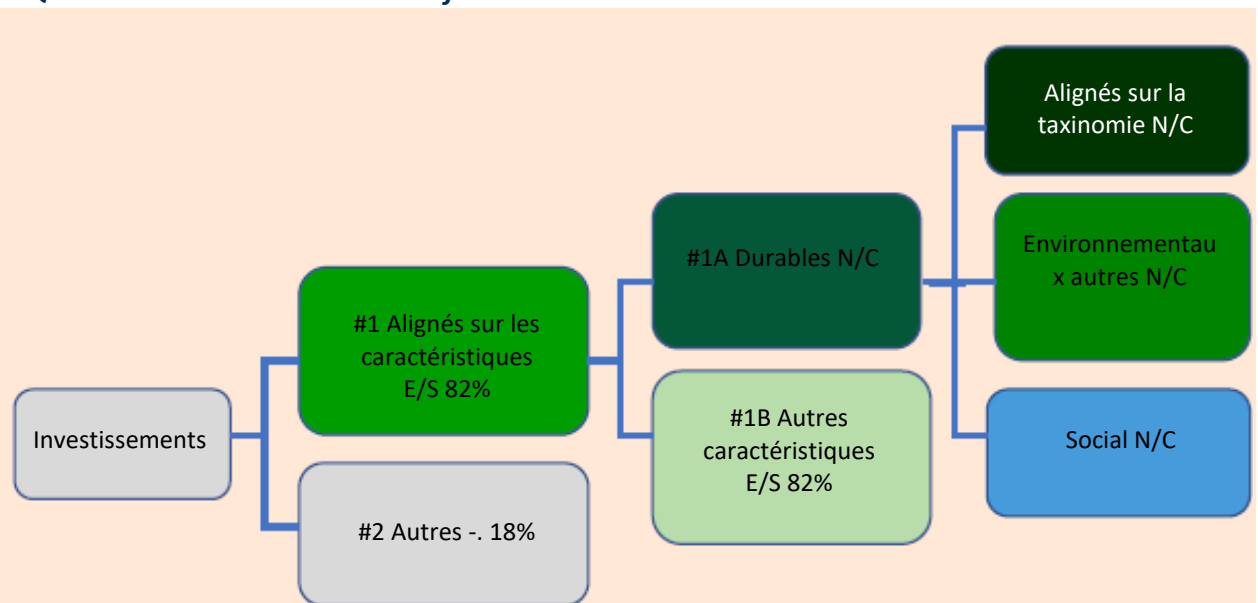
* Également appelé SAFILO - AZ dans le présent rapport annuel. POST RAGGRUPPAMENTO



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|----------------------------------------------------|-------------------|
| Industrie | 34,20% |
| Autres | 10,80% |
| Finance | 7,20% |
| Technologie | 3,70% |
| Énergie - Produits de base | 9,80% |
| Consommation de base | 14,90% |
| Télécommunications - Services aux collectivités | 10,50% |
| Services | 8,90% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

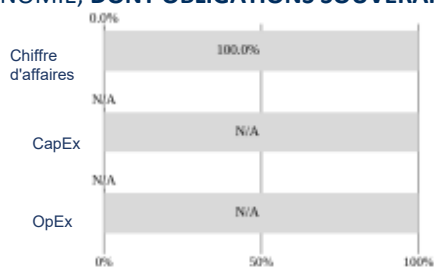
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

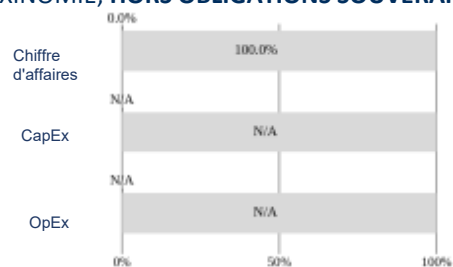
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 0,0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Sans objet au 30/12/2022.


¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet au 30/12/2022.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet au 30/12/2022.


 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet au 30/12/2022.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet au 30/12/2022.

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #2 Autres » couvre essentiellement des instruments dérivés utilisés pour prendre des positions courtes (y compris des dérivés de change) d'une part, et des titres de créance, dépôts bancaires et autres instruments liquides à des fins d'exposition et de couverture d'autre part.

Le Compartiment ne prend pas en compte de garanties environnementales ou sociales minimales pour ces investissements restants.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformité au cadre d'exclusion commun du Gestionnaire financier

- Exclusions réglementaires : armes controversées et sanctions internationales ;
- Exclusions discrétionnaires : Pacte mondial des Nations Unies

Conformité aux exigences durables au niveau du portefeuille

- Objectif de notation ESG minimum : BBB

Exclusions sectorielles

Le Compartiment n'a pas investi dans les secteurs suivants :

- Armes à sous-munitions et mines antipersonnel : à partir du premier euro de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Armes civiles : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Tabac :
 - o Production : 5% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
 - o Distribution : 15% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Charbon : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Activités pornographiques : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements

Analyse ESG

La part des positions analysées sur la base des Notations de risque de Sustainalytics a été supérieure à :

- 90% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation supérieure à 10 milliards d'euros ;
- 75% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation inférieure à 10 milliards d'euros.

Pour être admissibles à la sélection opérée par le Compartiment, les titres du portefeuille long (en nombre d'entreprises) doivent présenter une Notation de risque Sustainalytics moyenne supérieure à la Notation de risque Sustainalytics moyenne de l'univers d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Sans objet

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : [N/C]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/C]

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 90% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 90,09% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 75,84% ont contribué à un objectif environnemental et 80,65% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 7,60%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 0,00% de ses actifs nets dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental et 0,00% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défailtantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 1404,05 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 2 | 130,46 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 3 | 4915,39 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 12 | 1534,51 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 123 | 6449,9 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 1 | 213,31 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 2 | 19,82 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 3 | 746,77 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 12 | 233,13 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 123 | 979,9 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone de niveau 123 | 1091,4 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 18,7 | % |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | 74,86 | % |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------|
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur A | 0 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur B | 0 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur C | 0,67 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur D | 4,81 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur E | 3,95 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur F | 0,08 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur G | 0,53 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur H | 4,96 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur L | 0,29 | GWH/MEUR |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | 0 | % |
| 8. Rejets dans l'eau | Rejets dans l'eau | 221,53 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de déchets dangereux | Ratio de déchets dangereux | 1,18 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | 0 | % |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 1,59 | % |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | 9,24 | % |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Mixité au sein des organes de gouvernance | 74,08 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | 0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 173,92 | TCO2/MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | 0 | par nombre |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | 0 | % |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | 0 | % |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| 4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | 0 | % |
| 15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|------------------------------------------|---------|------------|-----------|
| R-co Conviction Equity Value Euro MF EUR | Autres | 99,76% | Zone euro |

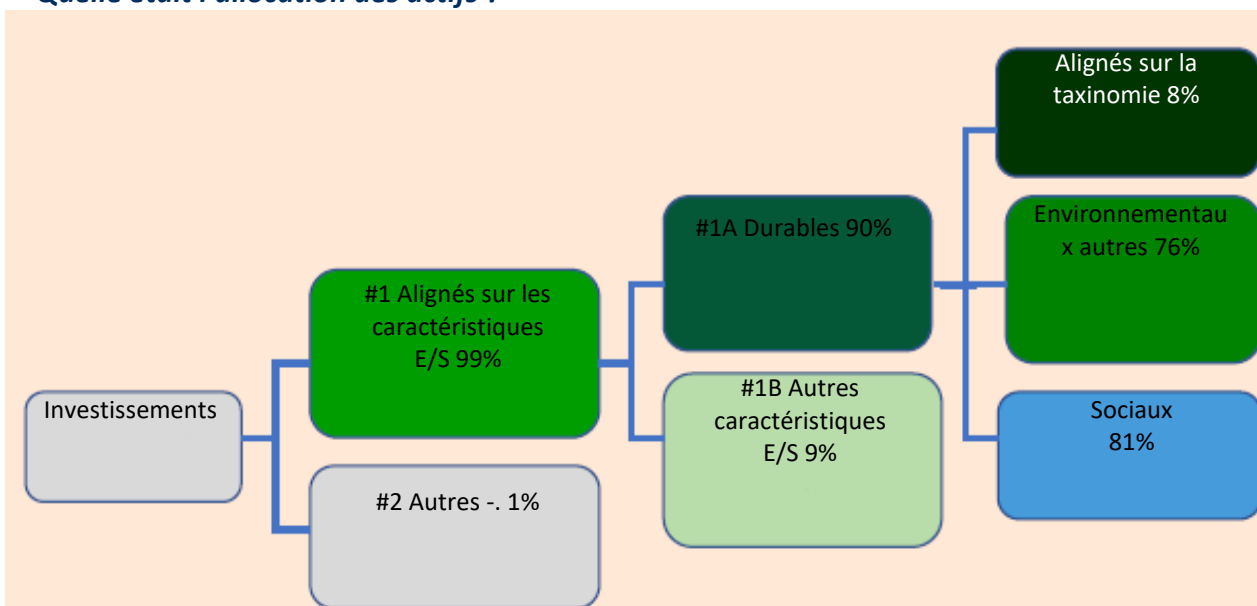
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|----------|------------|
| Autres | 100,00% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

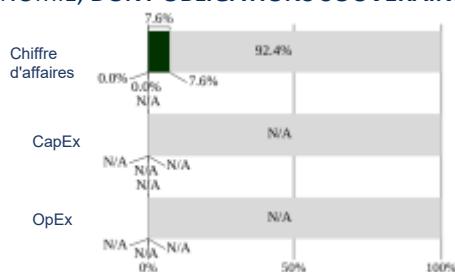
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

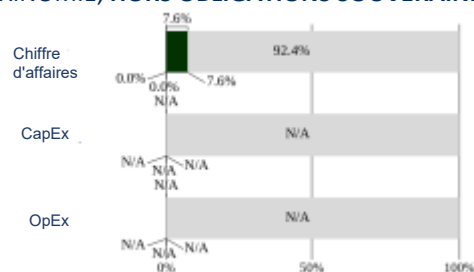
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100,0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.


En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 75,84% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 80,65% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux Conviction Equity Value Euro C EUR

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7.3**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6.6**

Taux de couverture

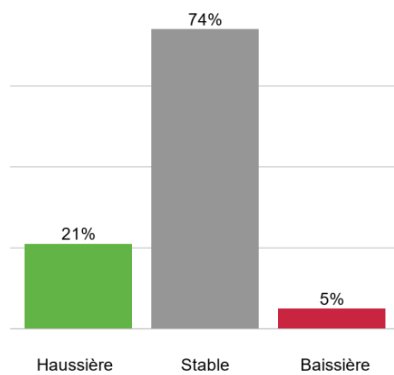
Nombre de titres détenus 43

Nombre de titres notés 42



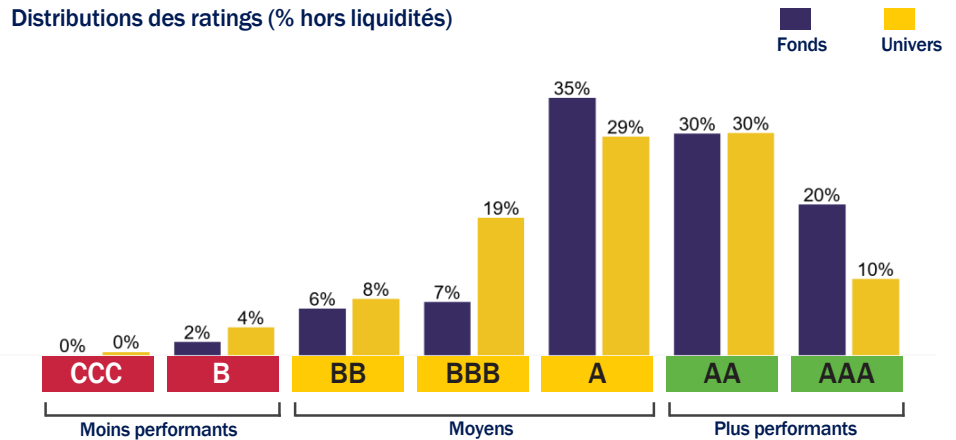
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

Distributions des ratings (% hors liquidités)

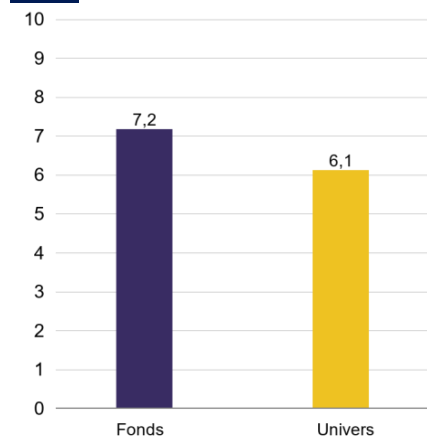


Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

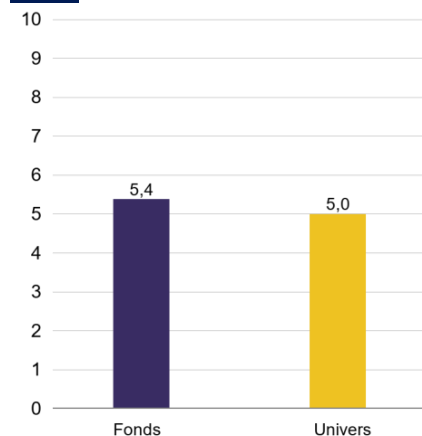
| Secteur | Poids | Non noté | CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA |
|----------------------------|-------|----------|-----|-------|-------|-------|--------|-------|-------|
| Biens de consommation | 11.9% | - | - | - | 21.2% | 15.4% | 23.1% | 21.9% | 18.3% |
| Energie | 10.1% | - | - | - | - | - | 81.3% | 18.7% | - |
| Financières | 24.9% | - | - | - | - | - | 23.3% | 36.3% | 40.4% |
| Industrie | 16.2% | - | - | - | - | 14.4% | 31.8% | 47.1% | 6.7% |
| Matériaux de base | 5.1% | - | - | - | 63.4% | - | 36.6% | - | - |
| Santé | 5.5% | - | - | - | - | - | 100.0% | - | - |
| Services aux collectivités | 4.7% | - | - | - | - | - | 52.7% | - | 47.3% |
| Services aux consommateurs | 8.1% | - | - | 21.7% | 5.6% | - | - | 41.6% | 31.2% |
| Technologie | 4.4% | - | - | - | - | - | 53.8% | 41.2% | 5.1% |
| Télécommunications | 7.8% | - | - | - | - | 37.2% | - | 40.2% | 22.6% |
| OPCVM | 1.4% | 100.0% | - | - | - | - | - | - | - |

Comparaison des notes ESG par pilier

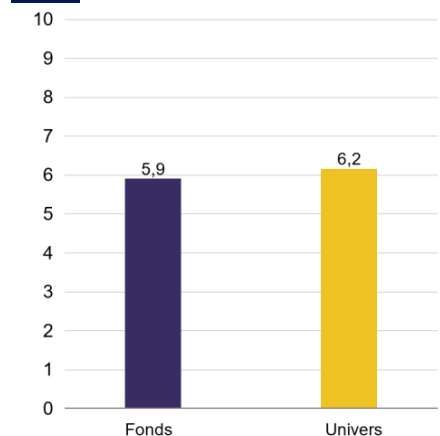
E Pilier Environnement



S Pilier Social



G Pilier Gouvernance





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du portefeuille

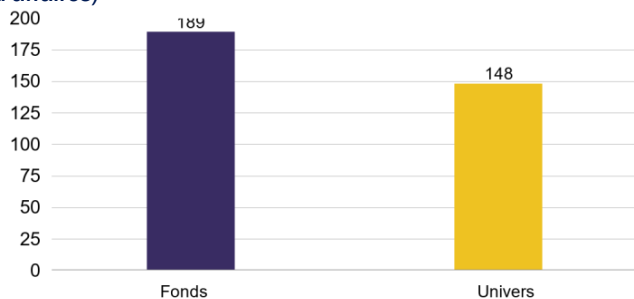
99%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

+41

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

| Emetteurs | Poids | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|----------------------------|--------------|-------------------|----------------------------------------|
| Matériaux de base | 5,2% | 64,1 | 34% |
| Services aux collectivités | 4,8% | 39,1 | 21% |
| Services aux consommateurs | 8,2% | 36,5 | 19% |
| Top 3 | 18,1% | 139,7 | 74% |

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

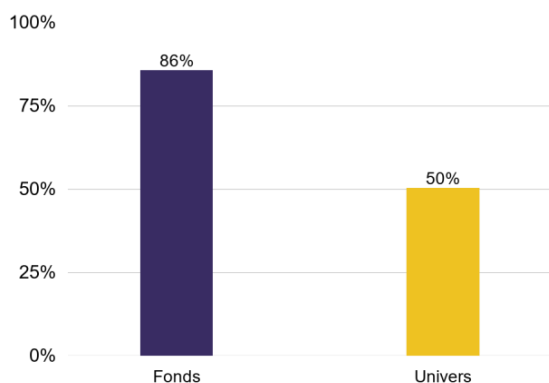
| Emetteurs | Poids | Rating ESG | Score E | Score de transition vers une économie bas carbone | Emissions annuelles (Mt/Co2) | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|-------------------------|--------------|------------|---------|---------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|----------------------------------------|
| ARCELORMITTAL SA | 3,3% | BB | 3,0 | 4,1 | 138,6 | 59,5 | 31,5% |
| Ryanair Holdings PLC | 1,8% | B | 6,0 | 7,4 | 5,0 | 30,5 | 16,1% |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT SA | 2,5% | A | 5,4 | 6,0 | 30,5 | 25,1 | 13,3% |
| ENERGIAS DE PORTUGAL SA | 2,3% | AAA | 9,5 | 8,4 | 9,9 | 14,0 | 7,4% |
| ENI SPA | 2,8% | A | 6,5 | 6,8 | 40,9 | 13,3 | 7,1% |
| Top 5 | 12,7% | | | | 224,9 | 142,4 | 75,3% |

Note

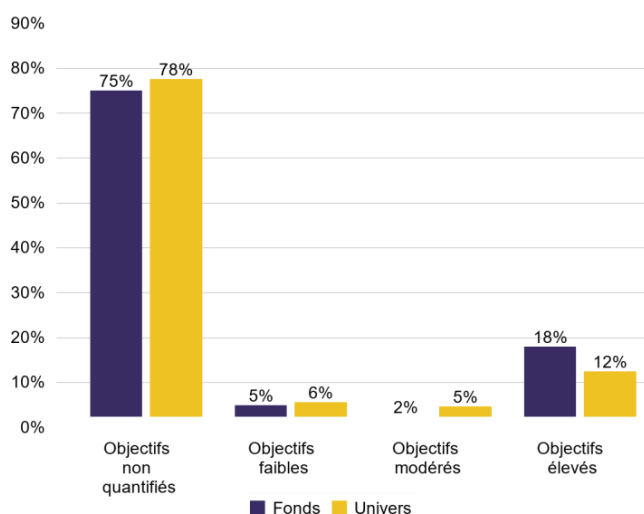
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

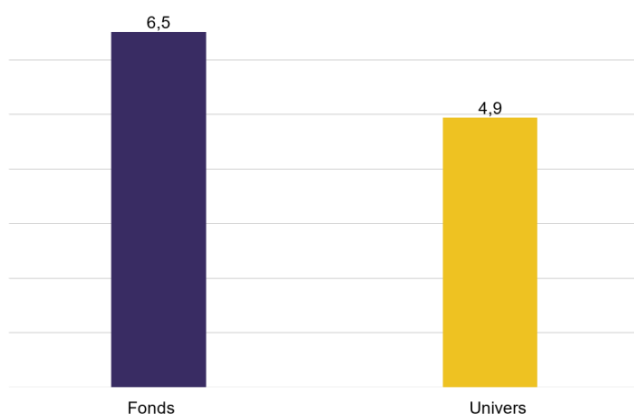


Transition vers une économie bas carbone

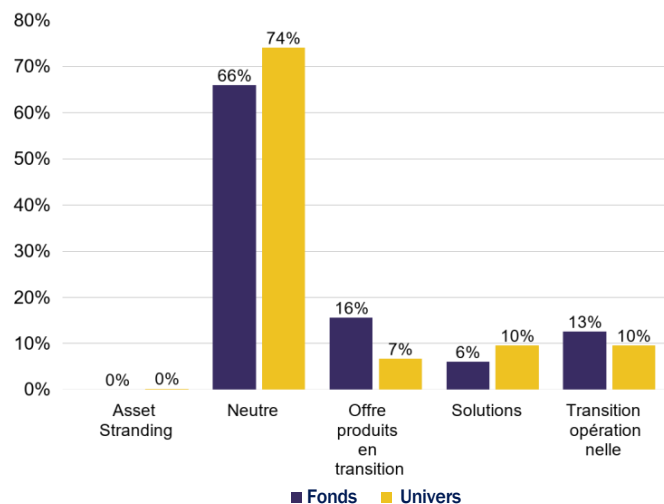
Taux de couverture :

100%

Score de transition vers une économie bas carbone

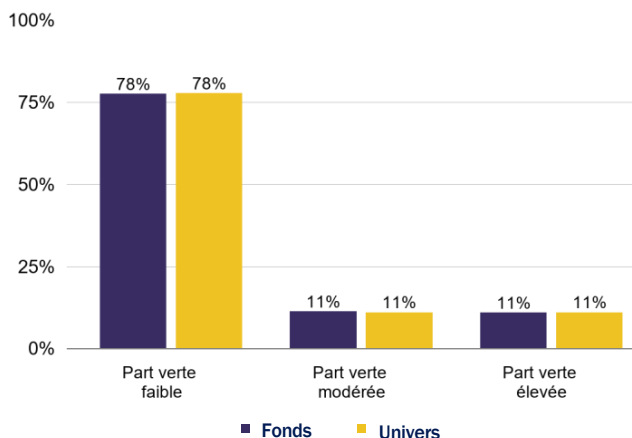


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

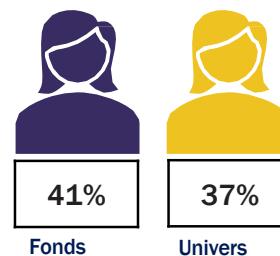


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration

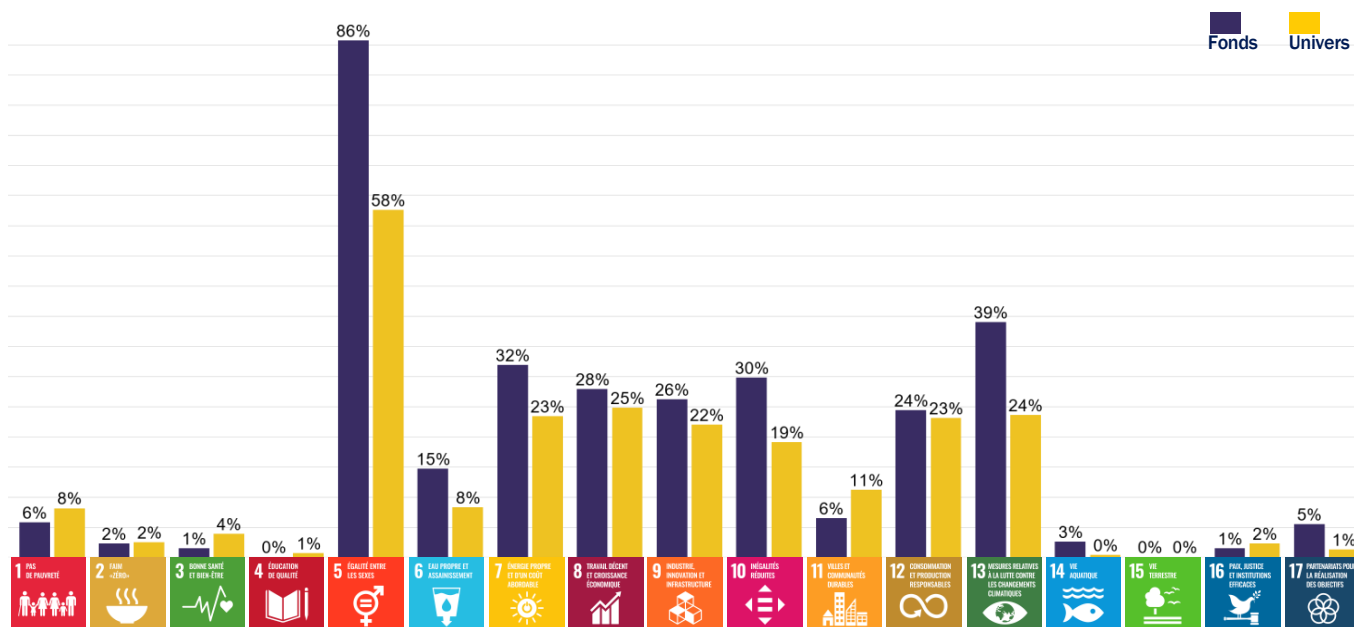


Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

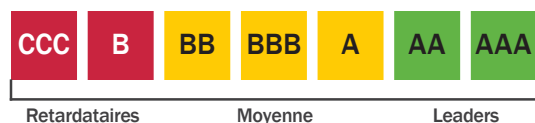
- Bâter une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Établir des modes de consommation et de production durables
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

| Rating | Score final industrie /10 |
|--------|---------------------------|
| AAA | 8.6 - 10.0 |
| AA | 7.1 - 8.6 |
| A | 5.7 - 7.1 |
| BBB | 4.3 - 5.7 |
| BB | 2.9 - 4.3 |
| B | 1.4 - 2.9 |
| CCC | 0.0 - 1.4 |

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaims all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : [N/C]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/C]

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 65,35% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 50,02% ont contribué à un objectif environnemental et 59,18% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 13,92%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 0,00% de ses actifs nets dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental et 0,00% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques

durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défailtantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 1888,35 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 2 | 199,92 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 3 | 10733,13 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 12 | 2088,26 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 123 | 12821,39 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 1 | 114,86 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 2 | 12,16 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 3 | 652,85 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 12 | 127,02 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 123 | 779,87 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone de niveau 123 | 1141,39 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 8,42 | % |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | 74,2 | % |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur A | 0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur B | 3,56 | GWH/ MEUR |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------|
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur C | 3,52 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur D | 2,87 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur E | 3,95 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur F | 0,12 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur G | 0,22 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur H | 4,08 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur L | 0,37 | GWH/MEUR |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | 0 | % |
| 8. Rejets dans l'eau | Rejets dans l'eau | 0 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de déchets dangereux | Ratio de déchets dangereux | 0 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | 0 | % |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 28,11 | % |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | 15,6 | % |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Mixité au sein des organes de gouvernance | 61,42 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | 0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 455,02 | TCO2/MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | 0 | par nombre |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | 0 | % |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | 0 | % |
| 4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | 0 | % |
| 15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022

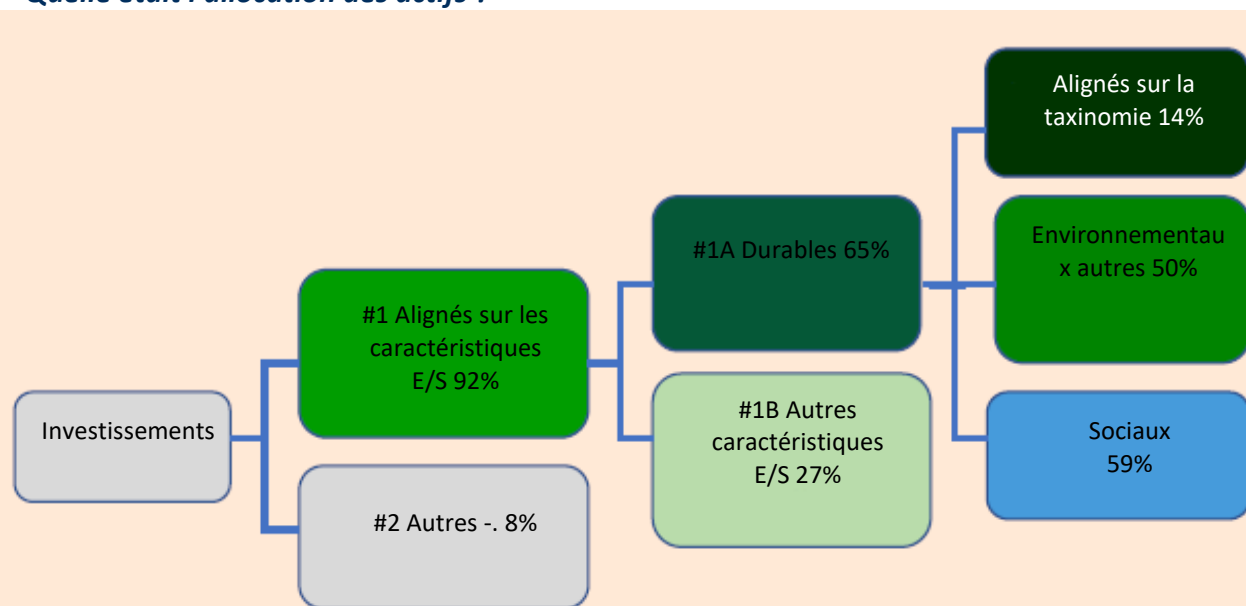
| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|---------|------------|--------|
| R-co Conviction Credit Euro MF EUR | Autres | 99,76% | Europe |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|----------|------------|
| Autres | 100,00% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

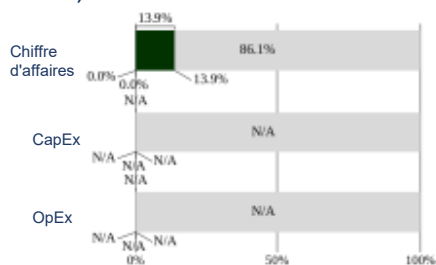
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

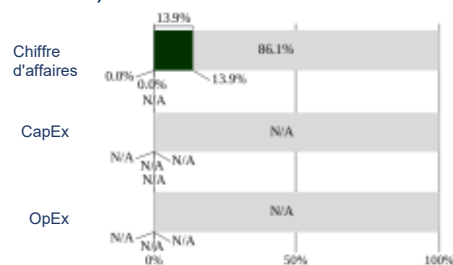
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100,0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.


En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 50,02% des actifs nets.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 59,18% des actifs nets.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux Conviction Credit Euro C EUR

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **A** Score/10 **7.0**

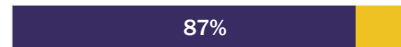
Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6.7**

Taux de couverture

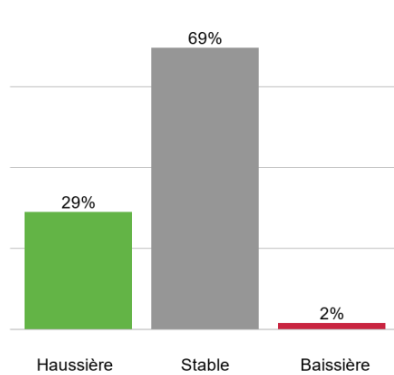
Nombre de titres détenus 227

Nombre de titres notés 195



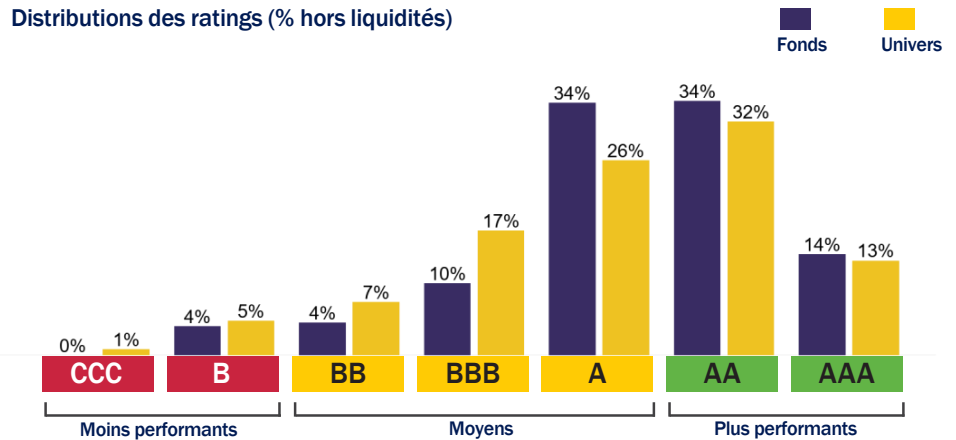
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

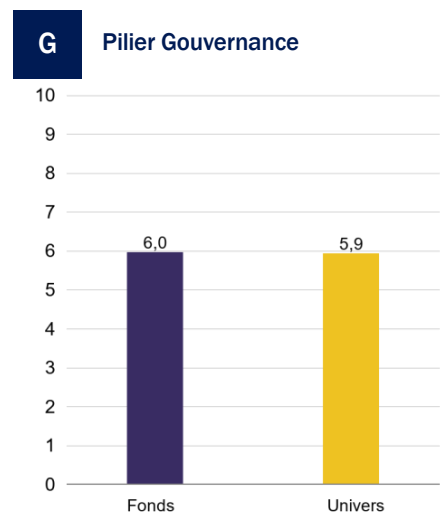
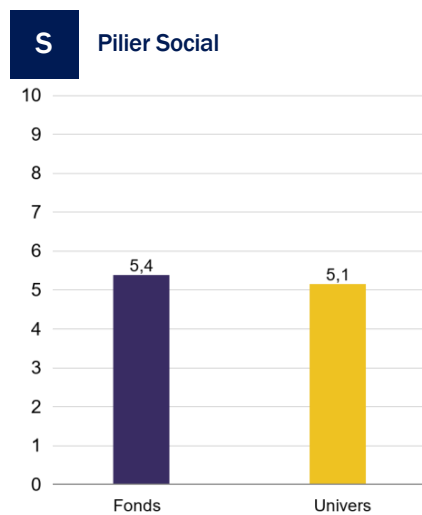
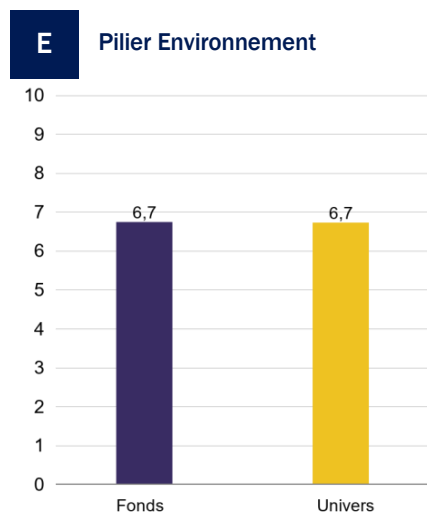
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

| Secteur | Poids | Non noté | CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA |
|----------------------------|-------|----------|-----|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Biens de consommation | 4.2% | 9.5% | - | 24.3% | - | 25.6% | 32.4% | 8.1% | - |
| Energie | 4.7% | 0.0% | - | - | - | - | 80.3% | 19.7% | - |
| Financières | 55.2% | 6.6% | - | 1.8% | 4.1% | 6.8% | 26.1% | 40.9% | 13.6% |
| Industrie | 7.1% | 14.9% | - | - | 5.5% | 13.0% | 24.2% | 28.8% | 13.6% |
| Matériaux de base | 4.8% | - | - | - | 20.0% | 18.5% | 36.1% | 25.4% | - |
| Santé | 1.9% | 8.7% | - | 27.3% | - | 32.6% | 31.5% | - | - |
| Services aux collectivités | 4.7% | 5.8% | - | - | 5.4% | - | 46.7% | - | 42.1% |
| Services aux consommateurs | 5.5% | 15.2% | - | 16.1% | - | 14.4% | 27.0% | 22.1% | 5.3% |
| Technologie | 2.9% | - | - | - | - | - | 54.0% | 34.8% | 11.2% |
| Télécommunications | 3.0% | 57.2% | - | - | - | 14.4% | 28.4% | - | - |
| OPCVM | 6.0% | 77.1% | - | - | - | - | - | 9.3% | 13.6% |
| Autres | 0.0% | 0.0% | - | - | - | - | - | - | - |

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

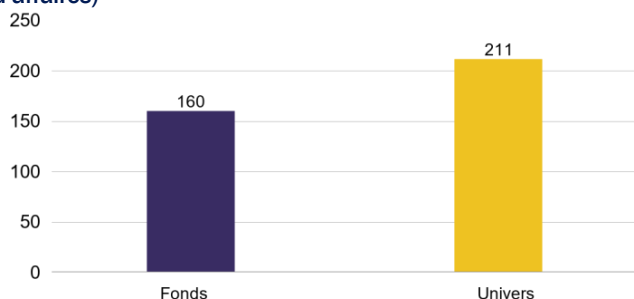
80%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-51

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

| Emetteurs | Poids | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|----------------------------|--------------|-------------------|----------------------------------------|
| Matériaux de base | 6,0% | 58,1 | 36% |
| Services aux collectivités | 5,5% | 34,2 | 21% |
| Services aux consommateurs | 6,3% | 34,0 | 21% |
| Top 3 | 17,8% | 126,3 | 79% |

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

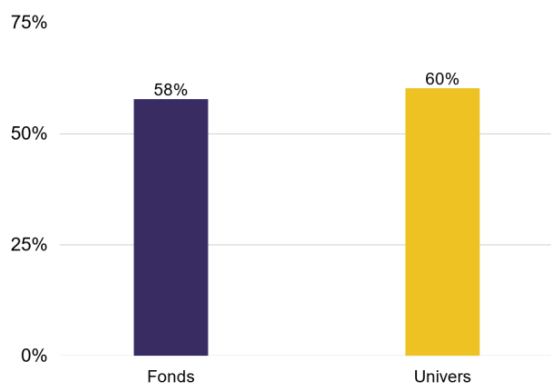
| Emetteurs | Poids | Rating ESG | Score E | Score de transition vers une économie bas carbone | Emissions annuelles (Mt/Co2) | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|--------------------------|-------------|------------|---------|---------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|----------------------------------------|
| ARCELORMITTAL SA | 1,2% | BB | 3,0 | 4,1 | 138,6 | 21,8 | 13,6% |
| OCI NV | 1,1% | BBB | 3,9 | 4,2 | 9,8 | 18,0 | 11,3% |
| WIZZ AIR FINANCE COMPANY | 1,0% | | | | 2,6 | 14,5 | 9,1% |
| EP INFRASTRUCTURE AS | 0,9% | A | 8,6 | 1,2 | 5,3 | 13,9 | 8,7% |
| Eramet SA | 1,4% | A | 4,7 | 5,2 | 3,6 | 11,8 | 7,4% |
| Top 5 | 5,6% | | | | 159,9 | 79,9 | 50,1% |

Note

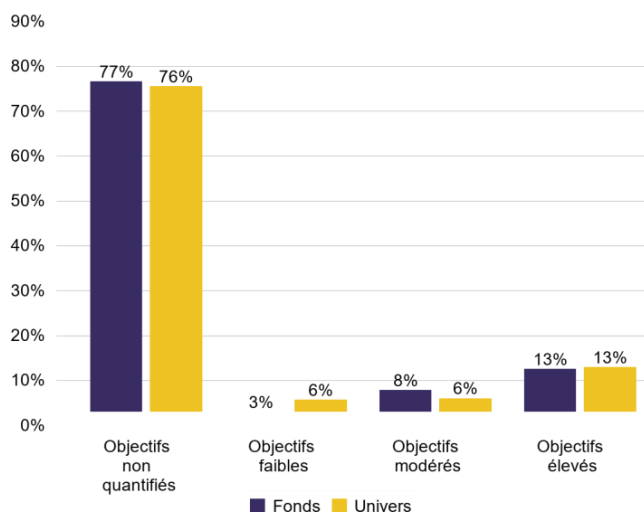
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

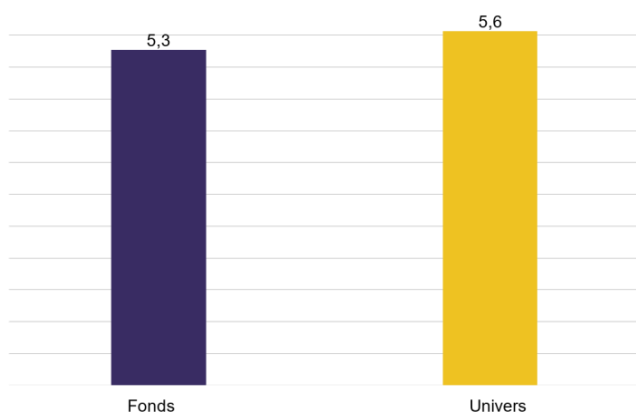


Transition vers une économie bas carbone

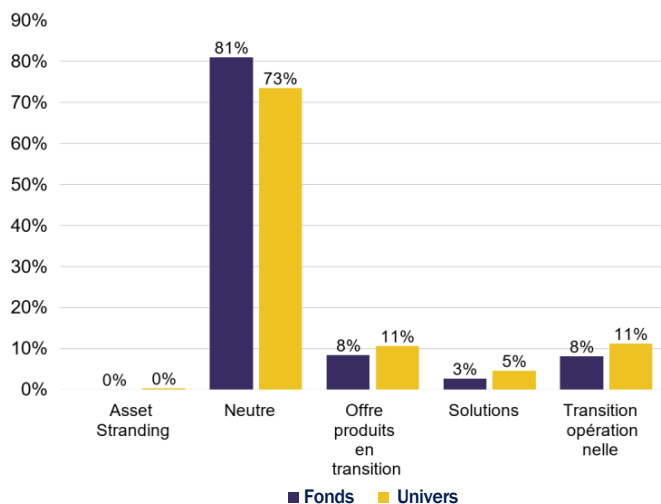
Taux de couverture :

82%

Score de transition vers une économie bas carbone

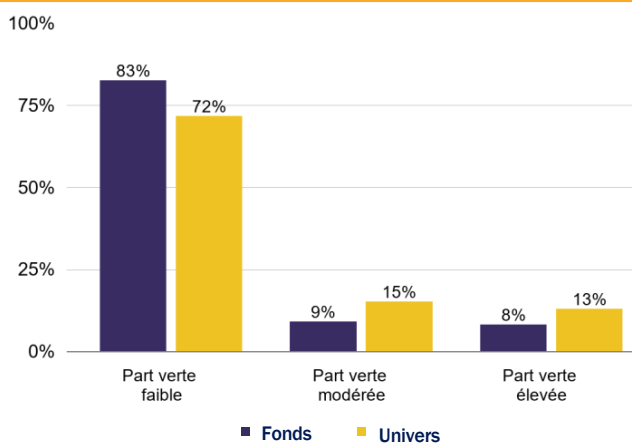


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

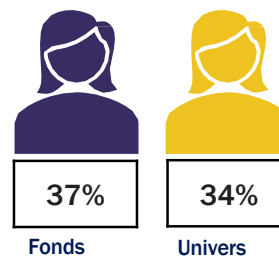


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration



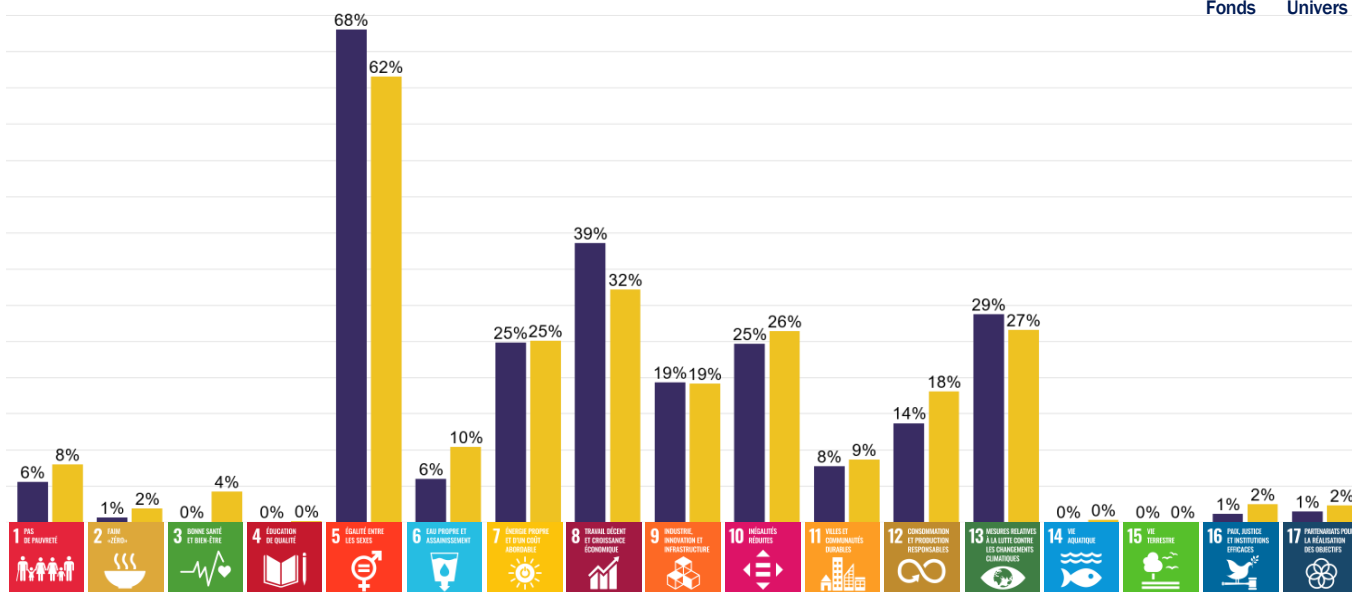
Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable

Fonds Univers



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1. PAS DE PAUVRETÉ** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2. FAIM ZÉRO** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4. ÉDUCATION DE QUALITÉ** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7. ÉNERGIE PROPRE DURABLE** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

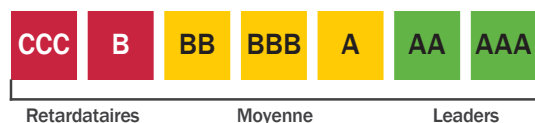
- 9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10. INÉGALITÉS RÉDUITES** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Établir des modes de consommation et de production durables
- 13. MESURES RELATIVES À LA CLIMATIQUE** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14. VIE AQUATILE** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15. VIE TERRESTRE** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16. PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17. PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

| Rating | Score final industrie /10 |
|--------|---------------------------|
| AAA | 8.6 - 10.0 |
| AA | 7.1 - 8.6 |
| A | 5.7 - 7.1 |
| BBB | 4.3 - 5.7 |
| BB | 2.9 - 4.3 |
| B | 1.4 - 2.9 |
| CCC | 0.0 - 1.4 |

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaims all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : [N/C]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/C]</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 66,14% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 53,52% ont contribué à un objectif environnemental et 53,66% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 5,04%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 4,65% de ses actifs nets dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 4,65% ont contribué à un objectif environnemental et 4,65% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques

durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défailtantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 428,97 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 2 | 711,13 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 3 | 9434,86 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 12 | 711,13 | TCO2 |
| 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 123 | 10145,99 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 1 | 16,24 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 2 | 26,92 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 3 | 373,17 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 12 | 26,92 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone de niveau 123 | 384,04 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone de niveau 123 | 1066,6 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 9,92 | % |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | 78,62 | % |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur A | 0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur B | 1,26 | GWH/ MEUR |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------|
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur C | 0,31 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur D | 0 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur E | 0 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur F | 0 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur G | 0,02 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur H | 1,09 | GWH/MEUR |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Secteur L | 0,36 | GWH/MEUR |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | 0 | % |
| 8. Rejets dans l'eau | Rejets dans l'eau | 0,02 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de déchets dangereux | Ratio de déchets dangereux | 0,07 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | 0 | % |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 60,98 | % |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | 9,92 | % |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Mixité au sein des organes de gouvernance | 31,04 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | 0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 173,92 | TCO2/MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays) | 0 | par nombre |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs) | 0 | % |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs) | 0 | % |
| 4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone | 35,77 | % |
| 15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 5,83 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|----------------------------|------------|------------|
| RMM Court Terme C | Autres | 8,46% | France |
| Ivanhoe Mines Ltd | Mines | 3,40% | Canada |
| Morgan Stanley | Finance / Assurance | 3,14% | États-Unis |
| Trip.com Group Ltd | Autres | 3,09% | Chine* |
| Teck Resources Ltd-cls B | Mines | 3,01% | Canada |
| Airbus Se | Industrie | 2,97% | France* |
| Abb Ltd-reg shs | Industrie | 2,66% | Suisse |
| Tencent | Technologie / Internet | 2,64% | Chine* |
| Capgemini Se | Technologie / Internet | 2,61% | France |
| Cie Financiere Richemont | Consommation de base | 2,43% | Suisse |
| Biomarin Pharmaceutical Inc | Santé | 2,43% | États-Unis |
| Alibaba Group | Technologie / Internet | 2,40% | Chine* |
| Alstom | Industrie | 2,34% | France |
| Manulife Financial Corp** | Finance / Assurance | 2,32% | Canada |
| LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton | Biens de consommation/Luxe | 2,25% | France |

* Pour ces titres, nous avons indiqué le pays dans lequel l'entreprise a son siège et exerce ses activités, et non le pays dans lequel elle a été constituée.

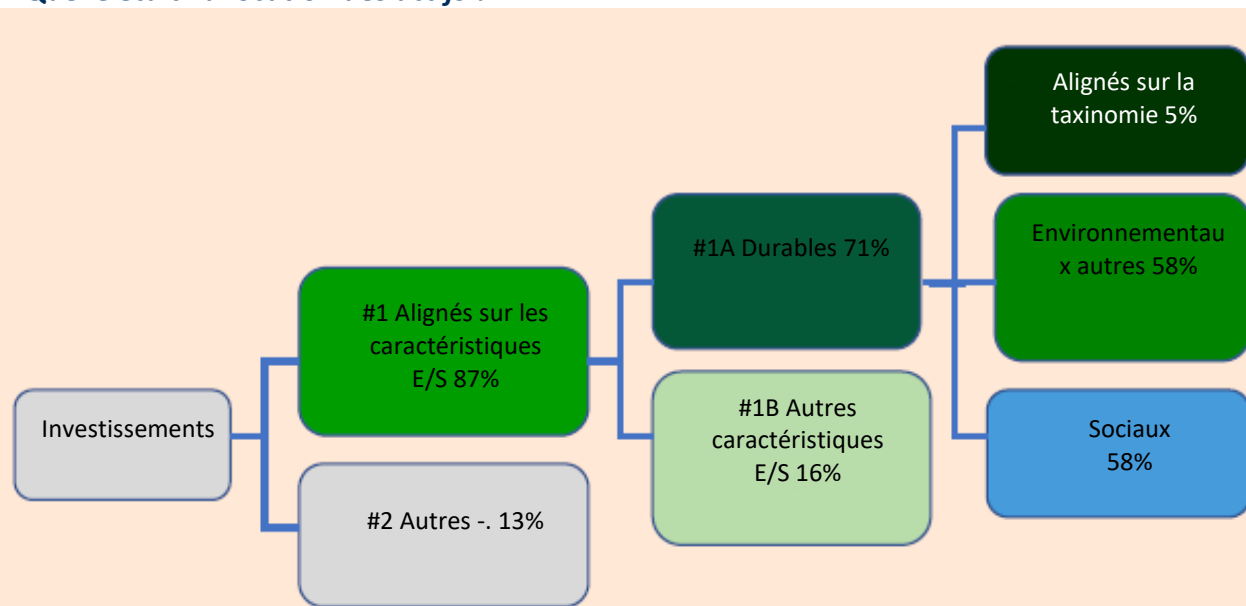
** Également appelé Manulife Financial Registered dans le présent rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, le Gestionnaire financier a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, le Gestionnaire financier utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|---------------------------------------------|------------|
| Technologie / Internet | 20,20% |
| Industrie | 12,60% |
| Biens de consommation/Luxe | 4,70% |
| Finance / Assurance | 11,80% |
| Loisirs/services | 7,60% |
| Santé | 10,00% |
| Énergie / Services à l'industrie pétrolière | 1,80% |
| Mines | 11,20% |
| Transport | 3,20% |
| Autres | 16,90% |



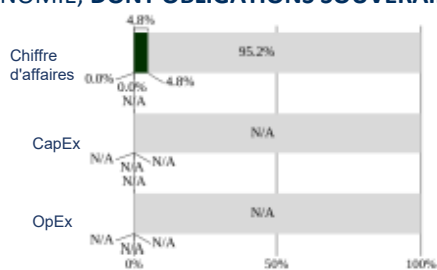
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
 Non
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

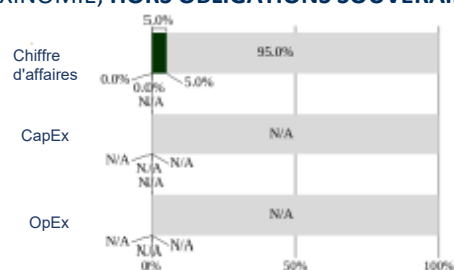
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 95,4% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.


En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 58,17% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 58,30% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux Valor C EUR

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **A** Score/10 **6.3**

Univers de gestion

Rating **BBB** Score/10 **5.6**

Taux de couverture

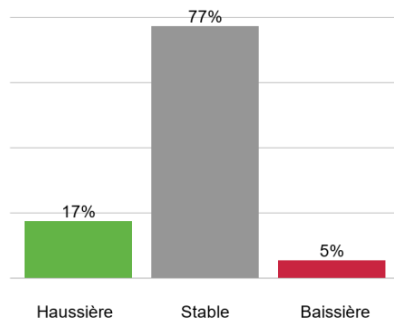
Nombre de titres détenus 54

Nombre de titres notés 52



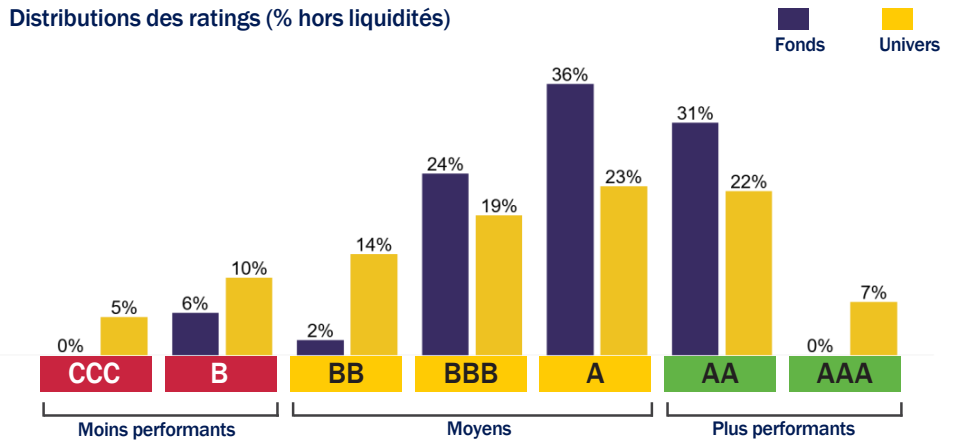
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

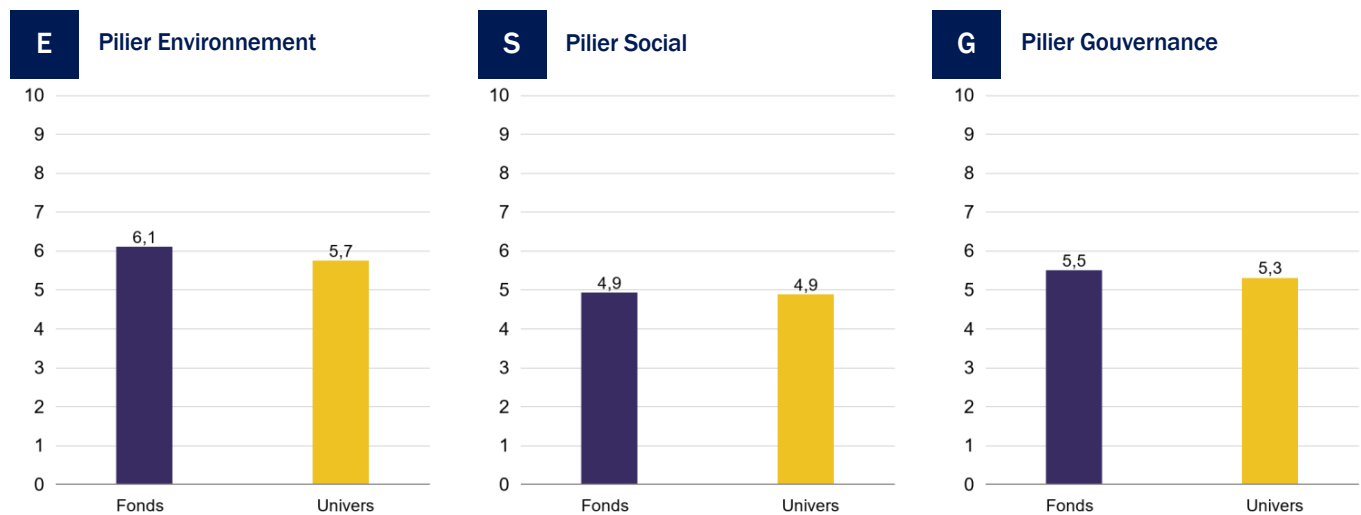
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

| Secteur | Poids | Non noté | CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA |
|----------------------------|-------|----------|-----|-------|------|-------|--------|--------|-----|
| Biens de consommation | 4.9% | - | - | - | - | - | 47.7% | 52.3% | - |
| Energie | 1.9% | - | - | - | - | - | - | 100.0% | - |
| Financières | 11.2% | - | - | - | - | 20.7% | 28.4% | 50.9% | - |
| Industrie | 17.4% | 3.1% | - | 14.0% | 7.2% | 26.6% | 10.1% | 39.0% | - |
| Matériaux de base | 13.7% | - | - | - | - | - | 41.1% | 58.9% | - |
| Santé | 10.4% | 18.9% | - | - | - | 35.4% | 36.7% | 9.0% | - |
| Services aux consommateurs | 14.3% | - | - | - | 3.8% | 39.8% | 56.4% | - | - |
| Souverains | 4.8% | - | - | - | - | - | 100.0% | - | - |
| Technologie | 12.5% | - | - | 20.8% | - | 42.7% | 21.7% | 14.9% | - |
| OPCVM | 8.8% | 100.0% | - | - | - | - | - | - | - |

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

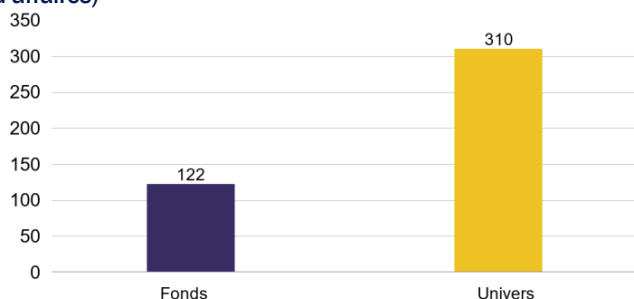
84%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-188

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

| Emetteurs | Poids | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|----------------------------|--------------|-------------------|----------------------------------------|
| Matériaux de base | 16,3% | 82,8 | 68% |
| Industrie | 20,6% | 21,8 | 18% |
| Services aux consommateurs | 17,0% | 10,6 | 9% |
| Top 3 | 53,9% | 115,2 | 94% |

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

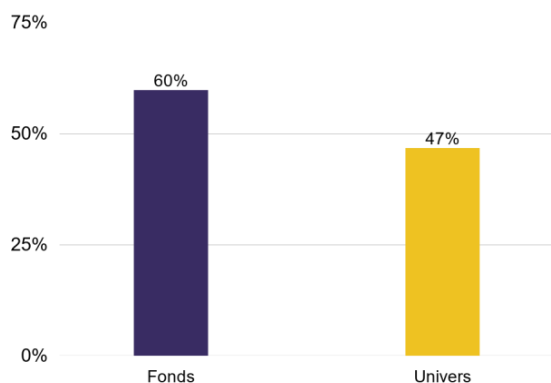
| Emetteurs | Poids | Rating ESG | Score E | Score de transition vers une économie bas carbone | Emissions annuelles (Mt/Co2) | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|------------------------------|--------------|------------|---------|---------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|----------------------------------------|
| Air Liquide SA | 2,5% | A | 4,6 | 6,6 | 36,4 | 34,3 | 28,1% |
| Ivanhoe Mines Ltd | 4,2% | A | 3,7 | | 0,0 | 21,7 | 17,8% |
| Canadian Pacific Railway Ltd | 2,1% | A | 5,7 | 6,2 | 3,0 | 10,4 | 8,5% |
| Teck Resources Ltd | 3,7% | AA | 3,4 | 6,8 | 2,9 | 10,2 | 8,3% |
| UNION PACIFIC CORP | 1,8% | BBB | 5,6 | 6,2 | 9,3 | 8,0 | 6,5% |
| Top 5 | 14,3% | | | | 51,6 | 84,6 | 69,2% |

Note

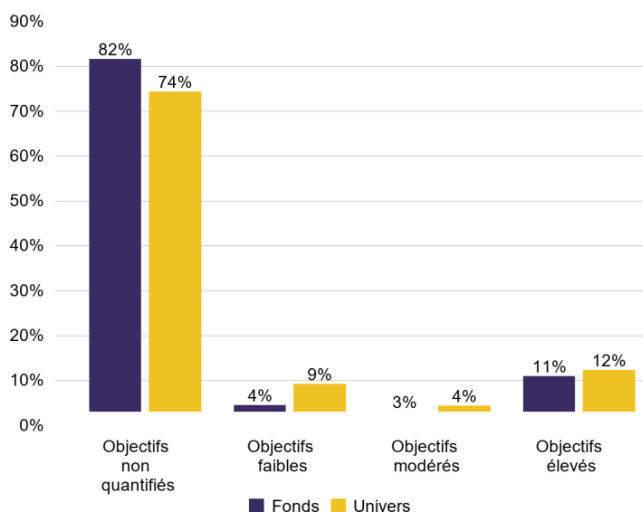
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

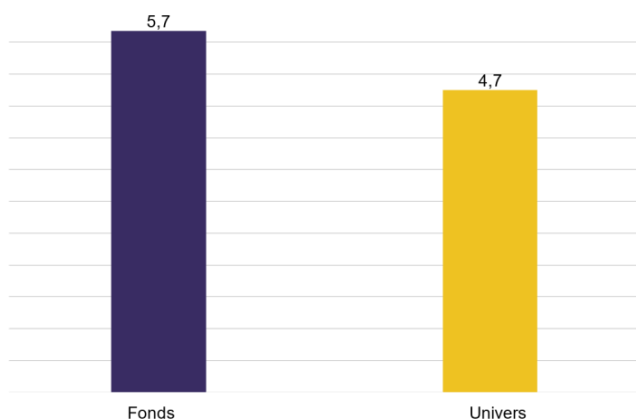


Transition vers une économie bas carbone

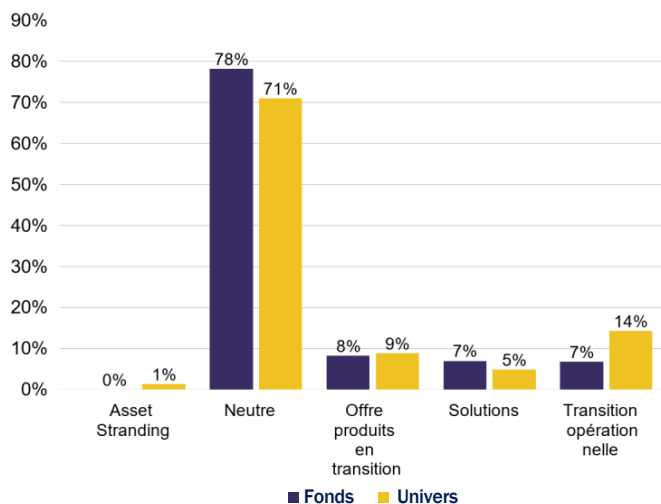
Taux de couverture :

89%

Score de transition vers une économie bas carbone

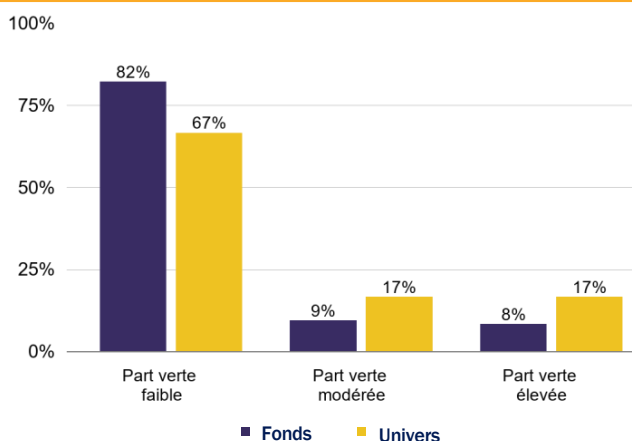


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

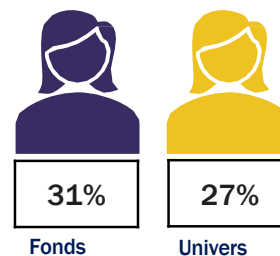


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration

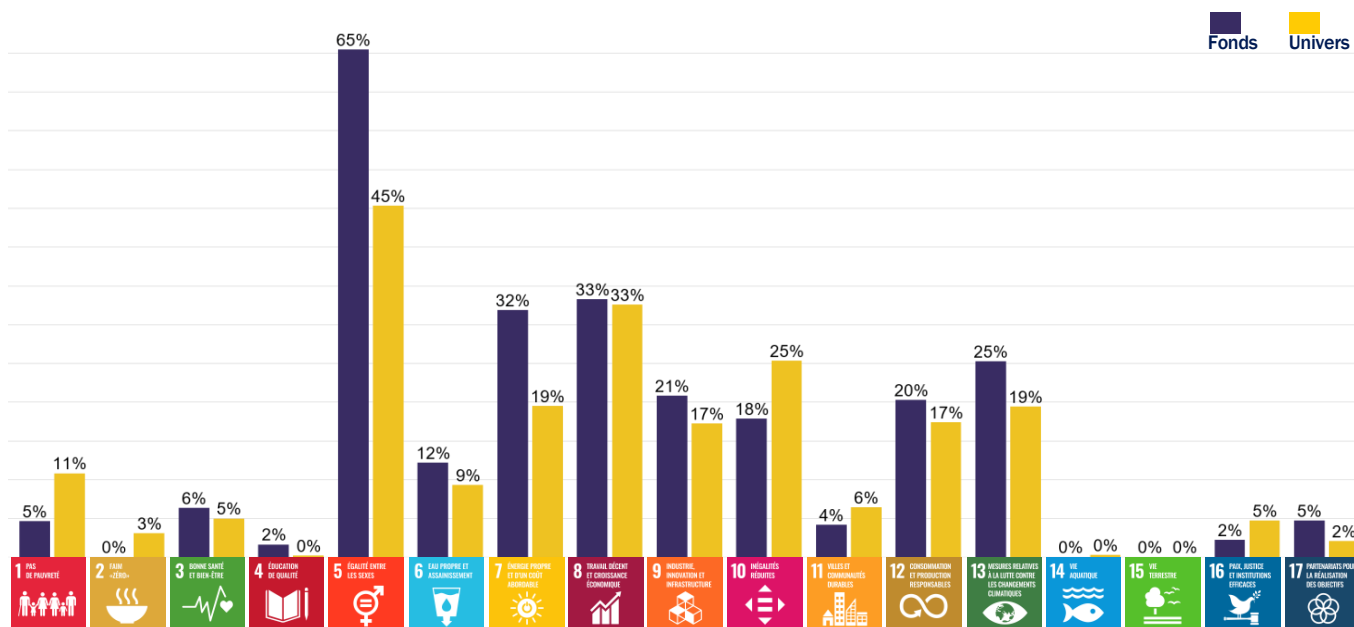


Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

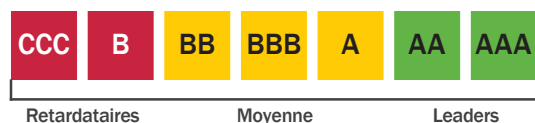
- Bâti une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Établir des modes de consommation et de production durables
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

| Rating | Score final industrie /10 |
|--------|---------------------------|
| AAA | 8.6 - 10.0 |
| AA | 7.1 - 8.6 |
| A | 5.7 - 7.1 |
| BBB | 4.3 - 5.7 |
| BB | 2.9 - 4.3 |
| B | 1.4 - 2.9 |
| CCC | 0.0 - 1.4 |

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaims all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com